

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2018

AGENCES DE L'EAU

Table des matières

I. Présentation générale.....	5
II. Bilan de l'activité de l'année 2016	9
1. <i>L'avancement des programmes en 2016</i>	9
2. <i>Le bilan 2016 des contrats d'objectifs</i>	18
3. <i>La situation financière des agences de l'eau</i>	22
III. Données propres à chaque agence de l'eau.....	26
1. <i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	26
2. <i>Agence de l'eau Artois-Picardie</i>	37
3. <i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>	48
4. <i>Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>	59
5. <i>Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse</i>	70
6. <i>Agence de l'eau Seine-Normandie</i>	82

Présentation générale

L'article L213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel est l'objet du présent document.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de la Transition écologique et solidaire.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'État et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Les évolutions introduites par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

Aussi, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un **état des lieux** des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux a été réalisé et adopté par les comités de bassins en fin d'année 2004, puis mis à jour en fin d'année 2013. Des réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adoptés par les comités de bassin, qui fixent des **objectifs de qualité des eaux** et des orientations et dispositions de portée réglementaire permettant de les atteindre. Ce plan de gestion est associé à des **programmes de mesures** (PDM), arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, qui listent les **actions** nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques. Ainsi, en lien étroit avec les services de l'État, elles ont activement participé à l'élaboration des « nouveaux » SDAGE et PDM pour la période 2016-2021, adoptés par les comités de bassin fin 2015. Ces documents fixent pour chaque bassin un objectif de qualité des masses d'eau superficielles à atteindre d'ici fin 2021 ou 2027.

Par ailleurs, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif de bassin institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin ;
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau constituent l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, intégré depuis à l'Agence française pour la biodiversité - AFB) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures, renforcé leur présence sur le terrain et amélioré leur coordination avec les services de police de l'eau (services déconcentrés de l'État ou services de l'ONEMA devenu AFB). Les 1600 personnels contractuels des agences de l'eau bénéficient depuis cette réforme d'un quasi-statut (décret n° 2007-832 du 11 mai 2007).

Les évolutions apportées dans le cadre du « Grenelle de l'environnement »

Depuis 2009, en application de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, les agences de l'eau collectent la fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour financer les actions du volet national du plan « Ecophyto ». La loi plafonne ce

reversement à 41 M€ par an. La collecte de cette redevance pour pollutions diffuses est mutualisée entre les agences (collecte par Artois-Picardie), tout comme pour les redevances pour protection du milieu aquatique (Adour-Garonne) et pour pollution d'origine non domestique liée aux activités d'élevage (Loire-Bretagne).

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a quant à elle donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau peuvent ainsi « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi précitée prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau ».

Les évolutions apportées par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

L'article 29 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit les missions des agences de l'eau à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et des stratégies régionales pour la biodiversité, ainsi que du milieu marin dans le cadre des plans d'actions pour le milieu marin. Ce même article pose le principe d'un élargissement, par cohérence, des redevances des agences de l'eau vers les usages portant atteintes à la biodiversité et au milieu marin. Cet élargissement vise à conforter l'action territoriale des agences de l'eau qui deviennent un interlocuteur, notamment des collectivités, pour le financement de l'ensemble des champs relatifs à la préservation des ressources naturelles. Il vise ainsi à faire bénéficier la politique publique de la biodiversité et des milieux marins du savoir-faire des agences de l'eau en termes d'instruction d'aides, d'ingénierie financière, de dialogue avec les multiples acteurs du territoire. Il permet enfin, à l'Agence française pour la biodiversité, créée par cette même loi, qui bénéficiera de l'actuelle contribution financière des agences de l'eau à l'ONEMA qu'elle a intégré au 1^{er} janvier 2017, d'utiliser cette recette pour l'ensemble de son champ de compétence, évitant la complexité d'une séparation des comptabilités.

Le X^e programme d'intervention des Agences de l'Eau (2013-2018)

L'article L.213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau et fixe le plafond global de leurs dépenses sur la période considérée ainsi que celui des contributions des agences à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques [désormais AFB] ».

L'encadrement législatif du 10^e programme d'intervention des agences de l'eau a été opéré en ce qui concerne leurs plafonds de recettes, au travers de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2012. Ceci manifeste le souhait de contenir la pression fiscale liée à l'eau sur les ménages tout en donnant aux agences les moyens d'intervenir sur les politiques prioritaires.

En application du troisième alinéa de l'article L213-9-1 du code de l'environnement, l'encadrement du montant pluriannuel des dépenses du programme d'intervention sur la période 2013-2018 a été fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances du 26 février 2013, pris après avis du Comité national de l'eau.

Ainsi, les principaux éléments de cadrage des 10^{es} programmes fixés par la loi de finances initiale pour 2012 sont les suivants :

- Plafonnement des recettes des agences sur l'ensemble du programme (2013-2018) à 13,8 Md€ (hors part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto et hors contribution au budget général de l'ONEMA), un excédent éventuel en fin de programme devant être reversé au budget de l'État, réparti entre les agences de l'eau proportionnellement au produit qu'elles ont tiré des redevances pour les années 2013 à 2018. Ce plafond se décline en plafonds annuels cumulés sur la durée du programme (2,3 milliards d'euros en 2013, 4,6 milliards d'euros en 2014, 6,9 milliards d'euros en 2015, 9,2 milliards d'euros en 2016, 11,5 milliards d'euros en 2017 et 13,8 milliards d'euros en 2018). Depuis 2016, un plafonnement annuel a été instauré en complément par le III bis de l'article 41 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Ce plafond annuel, fixé à 2,3 milliards d'euros pour 2016 et 2017, découle du III de l'article 16 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, qui prévoyait l'instauration, à compter de 2016, d'un plafonnement annuel des impositions de toutes natures affectées à certains opérateurs de l'État, dont font partie les agences de l'eau. Chaque année, les agences de l'eau adaptent donc les taux des redevances pour l'année suivante afin de garantir le respect de ces plafonds. Ces taux sont votés par leur Conseil d'Administration après avis conforme du Comité de Bassin.
- Dispositions sur les redevances : élargissement des assiettes et augmentation des taux plafonds de certaines redevances afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux substances toxiques et aux prélèvements d'eau des usages non domestiques.

- Augmentation de la contribution à l'ONEMA (devenu AFB), plafonnée à 150 M€ par an, dont 30 M€ au titre de la solidarité financière entre les bassins vis à vis des départements et collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse, contre 108 M€ par an au cours du 9^e programme.

Le plafond des dépenses des X^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau a, quant à lui, été porté à 13,3 Md€ sur la durée du programme (hors part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'AFB dans le cadre du plan Ecophyto, hors contribution au budget général de l'AFB et hors primes). Ce plafond de dépenses est réparti par agence et par grand domaine d'intervention :

- le domaine 1 concerne les actions de connaissance, de planification et de gouvernance : acquisition des données, prospective, communication et soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau. Les dépenses propres au fonctionnement et au personnel des agences de l'eau sont rattachées à ce domaine ;
- le domaine 2 concerne les mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visent à assurer la bonne application des textes français et européens, quel que soit l'état du milieu ou l'effet attendu sur le milieu. Il s'agit notamment des mesures financées au titre de la directive eaux résiduaires urbaines ou de la directive eau potable ;
- le domaine 3 concerne les mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de la directive cadre européenne, la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention des inondations.

Par ailleurs, **les dépenses prévues dans ces domaines par chaque agence ne sont plus fongibles sans restrictions entre elles**. Les dépenses du domaine 1 peuvent alimenter le domaine 2 et le domaine 3, celles du domaine 2 peuvent alimenter le domaine 3, mais celles du domaine 3 ne peuvent être redéployées ni sur le domaine 1 ni sur le domaine 2.

Ces programmes ont été validés fin 2012 par les instances de bassins et votés par les conseils d'administration des agences. Ils marquent d'importantes évolutions dans la structure des dépenses prévisionnelles des agences de l'eau :

- La nature des actions identifiées dans les programmes de mesures a démontré la nécessaire poursuite de la montée en puissance des actions sur les deux facteurs clefs pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux : actions sur les milieux aquatiques et sur la lutte contre les pollutions diffuses. Un accroissement important des aides consacrées aux milieux aquatiques et aux objectifs territoriaux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les X^{es} programmes d'intervention, portant notamment sur la lutte contre les pollutions d'origine agricole et sur les milieux aquatiques et continuités écologiques, est ainsi constaté.
- A l'inverse, les dépenses liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, après avoir répondu à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), diminuent. Les X^{es} programmes montrent une volonté de maîtrise des dépenses, la baisse des travaux d'assainissement collectif « standards » étant en partie compensée par une augmentation des travaux sur l'assainissement non collectif, ainsi que sur les bassins d'orage nécessaires pour l'amélioration de l'état des eaux.

Ces X^{es} programmes ont fait l'objet d'une adaptation ou d'une révision (suivant les agences) à mi-parcours pour la période 2016-2018, approuvée à l'automne 2015, afin de réorienter les aides des agences de l'eau en fonction des objectifs des SDAGE et programmes de mesure 2016-2021, de tirer les conséquences du rapport public 2015 de la Cour des comptes et du contexte budgétaire (notamment l'impact du prélèvement sur le fonds de roulement des années 2014 à 2017, voir infra), et s'adapter aux besoins des maîtres d'ouvrages, en particulier les collectivités, pour rester incitatifs.

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau ont été signés du ministre en charge de l'écologie le 20 décembre 2013. Ils s'appliquent sur la période 2013-2018, coïncidant avec la mise en œuvre des X^{es} programmes d'intervention, dont les orientations se déclinent en objectifs opérationnels dans ces contrats. Ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018.

Prélèvement sur le fonds de roulement des Agences de l'Eau

L'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, ainsi que l'article 32 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoient que les agences de l'eau contribueront à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement, sans remettre en cause les programmes de préservation et de reconquête de la biodiversité et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qu'elles mettent en œuvre. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement de 210 millions d'euros sur le fonds de roulement de ces opérateurs, soit environ 10 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances 2014, puis d'un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur la période 2015-2017, soit environ 8 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances sur cette période, au profit du budget général de l'État.

Ces articles prévoient également que le montant de ce prélèvement est réparti équitablement chaque année entre les agences de l'eau, au prorata de leur part respective dans le produit total prévisionnel des redevances pour l'année concernée. Pour les prélèvements des années 2014, 2015, 2016 et 2017, cette répartition a été respectivement fixée par les arrêtés du 23 juin 2014, du 20 mai 2015, du 17 juin 2016 et du 13 avril 2017.

En outre, pour tenir compte de l'impact de ce prélèvement sur les ressources des agences de l'eau, les arrêtés du 23 avril 2014, du 18 mai 2015 et du 17 juin 2016, modifiant l'arrêté du 31 janvier 2013 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, portent le montant total de ces contributions, hors versements opérés en application du V de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, à 145 millions d'euros pour l'année 2013, à 130,5 millions d'euros pour l'année 2014, à 137 millions d'euros pour l'année 2015, et à 139 millions d'euros pour l'année 2016. L'arrêté du 25 avril 2017 a quant à lui fixé la contribution des agences de l'eau au budget de l'Agence française pour la biodiversité à 145 millions d'euros pour l'année 2017, et prévoit à ce stade une contribution de 150 millions d'euros pour 2018, hors versement de la fraction de redevance pour pollution diffuse pour Ecophyto.

Bilan d'activité de l'année 2016

L'année 2016 est la quatrième année d'exécution des 10^{es} programmes des agences de l'eau (2013-2018). Les agences de l'eau ont d'une part, consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et, d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation des moyens en direction de la préservation des ressources, de la gestion quantitative, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives. La très bonne dynamique en matière de restauration des milieux aquatiques demeure à souligner. Après un certain ralentissement des investissements des collectivités territoriales depuis le début du 10^e programme, ainsi qu'une réduction conjoncturelle des aides à la lutte contre la pollution agricole et la pollution industrielle, notamment en 2015, l'année 2016 est marquée par une progression des aides dans tous les domaines quasiment sur l'ensemble des bassins. Enfin, notons que les engagements en matière de gestion quantitative poursuivent leur progression d'ores et déjà bien amorcée dès 2015, sachant qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel les agences de l'eau sont de plus en plus attendues, et mis en avant lors de la COP 21 à Paris début décembre 2015, avec la signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères.

1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN 2016

Dépenses

Les **engagements** se sont élevés à **2,72 Mds€ en 2016** (hors reversement Ecophyto à l'ONEMA et prélèvement sur fonds de roulement au profit du budget général de l'État), contre 2,34 Md€ en 2015, 2,32 Md€ en 2014 et 2,31 Md€ en 2013. La comparaison aux prévisions initiales est toutefois délicate du fait, d'une part, des révisions-adaptations de programme réalisées entre 2015 et 2016, suivant les agences, modifiant certaines modalités d'intervention (variations de taux, octroi d'avances ou non) et du transfert de dotations entre lignes programme permettant des ajustements adaptés aux besoins dans le respect des plafonds par domaine, et d'autre part, du report intégral des sous-consommations d'une année sur l'autre ou lissées sur les années restant à couvrir du 10^e programme.

Les aides attribuées en matière d'installations de traitement des eaux usées domestiques, dont la tendance était à la baisse sur la période 2010-2013 (480,6 M€ en 2012 et 616,4 M€ en 2011), connaissent une nette progression en 2016 (533,97 M€), après une fluctuation depuis le début de la mise en œuvre du 10^e programme (362,5 M€ en 2013, 450,29 M€ en 2014 et 410,4 M€ en 2015). Cela s'explique notamment par une révision à la hausse des taux d'aides de certaines agences, qui visait à regagner en incitativité vis-à-vis des maîtres d'ouvrages, dans un contexte qui était peu propice à l'investissement (retrait de certains cofinanceurs et réforme des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau). La réalisation varie toutefois suivant les agences considérées comme cela est expliqué plus bas. De même, on constate une hausse des engagements sur les réseaux d'assainissement qui s'élèvent à 441,87 M€ (contre 378,46 M€ en 2015 et 397,55 M€ en 2014), avec également des disparités suivant les bassins. Le taux d'exécution à l'échelle du programme, soit fin 2016, est de 62,98 % (contre 42,48 % fin 2015) pour le traitement des eaux usées domestiques et de 64,92 % (contre 47,5 % fin 2015) pour les réseaux d'assainissement.

Dans le domaine de l'eau potable, les engagements demeurent globalement conformes aux prévisions (de l'ordre de 180 M€ annuels) et se maintiennent à un niveau relativement élevé. En effet, la réalisation 2016 s'élève à 175,8 M€, contre 198,4 M€ en 2015. Rappelons que les prévisions dans ce domaine sur la période du 10^e programme sont nettement inférieures à celles du 9^e programme (1,1 Md€ contre 1,5 Md€). Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 64 % à fin 2016.

Dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, l'année 2016 connaît de nouveau un niveau d'engagements satisfaisant. Les aides pour les opérations de restauration des milieux aquatiques, qui reflètent de bons résultats par ailleurs (Cf. indicateurs du contrat d'objectifs), sont en nette augmentation. Les engagements en matière de lutte contre les pollutions industrielles sont significatifs d'une reprise de l'activité, avec un niveau d'aides attribuées en hausse, particulièrement dans les bassins Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie. En matière de gestion quantitative, les aides allouées augmentent considérablement, du fait notamment d'appels à projets relatifs à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Il est également observé, dans certains bassins, un accroissement important des engagements en matière de lutte contre les pollutions agricoles, traduisant à la fois le rattrapage du retard pris durant la période transitoire entre l'ancien Programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement régionaux 2014-2020, et la mise en œuvre progressive du dispositif d'instruction et de paiement des aides consécutif à la décentralisation de la gestion des fonds européens de développement rural. Les principales évolutions des résultats dans ces domaines sont les suivantes :

- pour la lutte contre les pollutions agricoles, le montant de 154,42 M€ engagés en 2016 (contre 96,64 M€ en 2015 et 55 M€ en 2014) reflète la reprise des dépenses dans ce domaine, amorcée dès 2015 sur certains bassins, et devrait poursuivre sa progression dans les années à venir ; ainsi, le taux d'exécution à l'échelle du programme atteint 46,95 % fin 2016 (contre 29,4 % à fin 2015).
- pour la gestion quantitative de l'eau, on relève une très forte augmentation des engagements à hauteur de 191,89 M€ (contre 123,67 M€ en 2015) pour les raisons évoquées plus haut ; le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 61,95 % fin 2016 (contre 44,2 % à fin 2015).

- sur la restauration des milieux aquatiques, les engagements sont en hausse et s'élèvent à 264,42 M€ en 2016 (contre 216,18 M€ en 2015), soit un montant nettement supérieur à celui de l'année 2013 qui était excellent (224 M€), et devraient demeurer à un niveau équivalent jusque la fin du programme, ce qui conduit à un taux d'exécution fin 2016 à l'échelle du programme de 64 % (contre 45,65 % fin 2015).
- pour la lutte contre les pollutions industrielles, le montant engagé en 2016 est de 114,16 M€, contre une réalisation à hauteur de 94,07 M€ en 2015. Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 66,87 % fin 2016 (contre 50,96 % fin 2015).

Aussi, le taux d'exécution du 10^e programme sous plafond à fin 2016 atteint près de 63 % du montant révisé voté par l'ensemble des agences, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés. Globalement les taux de réalisation du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention concernés : 63,9 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 63,8 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 60,9 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Par bassin, le taux d'exécution des autorisations de programme à la fin de la quatrième année du 10^e programme (2013-2018), hors prélèvement au profit du budget général de l'État, s'élève à :

- 60 % pour l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 63,4 % pour l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- 59,9 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 66,9 % pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 64,1 % pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,
- 65,2 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les **paiements** atteignent **2,3 Mds€** hors prélèvement au profit du budget général de l'État (contre 2,33 Mds€ en 2015, 2,42 Mds€ en 2014 et 2,43 Mds€ en 2013).

En ce qui concerne le taux d'exécution des paiements relatifs au total des engagements pris sur la période 2013-2016 des 10^{es} programmes, il est :

- de 66,03 % (contre 67,6 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (reste à payer de 408,56 M€),
- de 65,14 % (contre 61,84 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Artois-Picardie (reste à payer de 250 M€),
- de 64,63 % (contre 62,45 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (reste à payer de 578,96 M€),
- de 70,82 % (contre 66,91 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (reste à payer de 231,94 M€),
- de 64,4 % (contre 60,35 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (reste à payer de 876,41 M€),
- de 75,36 % (contre 70,25 % fin 2015) pour l'agence de l'eau Seine-Normandie (reste à payer de 881,51 M€).

Il en résulte un total de restes à payer d'un montant de 3,23 Mds€, sur les 10,4 Mds€ engagés sur les quatre premières années du 10^e programme, soit un taux de réalisation des paiements, toutes agences confondues, à fin 2016, de 68,94 % (contre 65,42 % fin 2015).

Les restes à payer au titre du 9^e programme, évalués à 699 M€ fin 2015, s'élèvent à 384,34 M€ fin 2016, et se répartissent de la manière suivante :

- 43,89 M€ (contre 71,16 M€ fin 2015) pour l'agence Adour-Garonne,
- 32,02 M€ (contre 51,7 M€ fin 2015) pour l'agence Artois Picardie,
- 29,05 M€ (contre 99,05 M€ fin 2015) pour l'agence Loire-Bretagne,
- 17,77 M€ (contre 42,59 M€ fin 2015) pour l'agence Rhin-Meuse,
- 95,33 M€ (contre 191,72 M€ fin 2015) pour l'agence Rhône Méditerranée Corse,
- 166,28 M€ (contre 242,96 M€ fin 2015) pour l'agence Seine-Normandie.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-dessous) présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, ainsi que l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Attention :

(1) Ces tableaux ont été construits par agglomération des montants votés par les six agences. Le montant de la contribution de chaque agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur leurs fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par la loi de finances pour 2015, n'étant pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence, le cumul pour les six agences n'apparaît pas comme égal à 175 M€ pour 2017 ce qui est un artefact.

(2) Dans ces tableaux, les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas

possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

TABLEAU 1 – Synthèse des engagements 2013-2018 des 6 agences de l'eau au titre des 10^{es} programmes pluriannuels d'intervention – Réalisations 2013-2016 et prévisions 2017-2018 (en M€)

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances						
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	358 742 872	397 690	370 052 555	101 321	353 260 611	16 764	361 481 507	1 762 260
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	26 204 971	397 690	24 602 950	101 321	23 253 955	16 764	26 203 054	136 010
31- Etudes générales	18 716 204	0	16 650 530	0	19 258 398	0	16 651 364	47 000
32- Connaissance environnementale	52 063 420	0	60 777 692	0	51 504 215	0	51 821 085	0
33- Action internationale	15 344 642	0	13 907 508	0	13 901 214	0	14 159 832	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	16 084 992	0	12 417 929	0	13 604 999	0	13 963 912	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	29 090 669	0	26 801 495	0	27 095 914	0	25 971 431	0
42- Immobilisations	8 099 101	0	9 615 138	0	11 472 919	0	15 954 636	0
43- Gestion du personnel	125 392 779	0	123 146 106	0	124 019 650	0	124 103 804	0
44- Charges de régularisation	31 190 989	0	37 527 848	0	27 146 609	0	32 581 886	1 579 250
45- Charges financières	14 692 715	0	26 609 464	0	21 659 715	0	21 665 406	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	19 133 772	0	16 152 880	0	18 541 400	0	16 798 244	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	2 728 620	0	1 843 046	0	1 801 623	0	1 606 853	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	664 690 704	173 788 485	704 263 175	204 025 302	747 115 490	162 060 827	845 859 229	209 936 353
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	270 436 608	74 051 304	327 553 373	104 344 034	313 265 326	54 829 960	385 111 543	101 045 373
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage Transformation des prêts en subventions	254 099 237	57 519 835	246 196 397	66 187 284	257 194 283	67 600 796	297 977 281	76 961 206
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	505 113	0	633 467	0	43 461	0	0	0
19- Divers pollution	17 446 117	0	17 451 289	0	16 211 051	0	16 187 145	0
25- Eau potable	2 244 838	0	3 689 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	605 504 984	43 123 978	582 979 798	60 568 695	614 049 977	54 599 415	847 373 827	44 331 304
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	11 260 221	6 745 060	12 395 113	5 991 631	28 389 884	13 916 639	32 413 444	15 403 924
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	33 372 402	4 641 177	78 430 390	6 732 938	43 544 473	10 199 777	60 698 010	6 238 269
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	114 678 609	27 904 367	117 107 937	41 639 721	81 441 886	12 759 544	107 297 837	6 859 923
14- Elimination des déchets	9 751 540	0	5 512 202	0	3 766 274	0	5 883 115	0
18- Lutte contre la pollution agricole	91 518 670	0	54 631 916	300 000	96 638 124	0	154 425 171	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	82 156 359	2 036 490	77 738 642	6 523 210	116 955 067	6 718 153	176 561 857	15 334 747
23- Protection de la ressource	40 001 332	223 972	34 726 117	16 005	37 305 141	775 182	46 044 768	116 912
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	222 765 850	1 572 912	202 437 480	-634 811	206 009 127	10 230 119	264 049 624	377 528
Hors plafond de dépenses	501 370 352	0	651 637 541	0	623 244 444	0	621 423 581	0
17- Primes de performance épuration	314 802 394	0	269 518 169	0	269 646 446	0	265 827 787	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	186 567 958	0	172 119 372	0	178 597 999	0	180 595 794	0
dont contribution ONEMA / AFB	145 000 000	0	130 500 000	0	137 000 000	0	139 000 000	0
dont reversement Ecophyto	40 878 952	0	40 880 282	0	40 875 479	0	40 926 532	0
dont EPMP	689 006	0	739 090	0	722 520	0	669 262	0
Prélèvement Etat	0	0	210 000 000	0	174 999 999	0	175 000 000	0
TOTAL	2 130 308 912	217 310 153	2 308 933 068	264 695 317	2 337 670 521	216 677 006	2 676 138 144	256 029 917

Agences de l'eau – PLF 2018

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	420 567 427	1 864 086	394 607 744	1 500 000	2 258 712 716	5 642 121	2 264 354 837
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	37 728 314	1 864 086	35 194 605	1 500 000	173 187 848	4 015 871	177 203 719
31- Etudes générales	24 873 629	0	24 686 384	0	120 836 507	47 000	120 883 507
32- Connaissance environnementale	71 690 163	0	65 962 388	0	353 818 963	0	353 818 963
33- Action internationale	18 697 895	0	20 216 730	0	96 227 821	0	96 227 821
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	16 933 999	0	16 134 605	0	89 140 435	0	89 140 435
Dépenses courantes et autres dépenses							
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	29 853 265	0	26 704 965	0	165 517 739	0	165 517 739
42- Immobilisations	16 381 709	0	18 561 145	0	80 084 648	0	80 084 648
43- Gestion du personnel	125 782 294	0	126 950 000	0	749 394 633	0	749 394 633
44- Charges de régularisation	32 854 600	0	11 655 000	0	172 956 932	1 579 250	174 536 182
45- Charges financières	21 665 407	0	21 671 642	0	127 964 351	0	127 964 351
48- Dépenses courantes liées aux redevances	22 021 260	0	23 672 759	0	116 320 284	0	116 320 284
49- Dépenses courantes liées aux interventions	2 084 892	0	3 197 521	0	13 262 554	0	13 262 554
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	875 015 443	225 506 098	787 965 894	219 172 369	4 624 909 935	1 194 489 434	5 819 399 369
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	398 048 459	92 264 417	355 833 286	82 430 142	2 050 248 595	508 965 229	2 559 213 824
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage <i>Transformation des prêts en subventions</i>	311 075 516	77 071 087	288 390 438	75 743 527	1 654 933 152	421 083 735	2 076 016 887
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	21 161 868	0	20 680 687	0	109 138 157	0	109 138 157
19- Divers pollution	2 459 463	0	1 800 000	0	14 523 755	0	14 523 755
25- Eau potable	142 270 137	56 170 595	121 261 483	60 998 700	794 884 235	264 440 470	1 059 324 705
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	923 333 854	69 540 624	768 269 280	66 924 519	4 341 511 719	339 088 534	4 680 600 254
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	31 273 058	20 024 556	32 921 046	20 062 000	148 652 766	82 143 811	230 796 577
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	51 208 904	4 822 069	31 300 068	7 468 000	298 554 247	40 102 230	338 656 477
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	110 196 301	15 194 000	108 649 407	18 444 519	639 371 978	122 802 075	762 174 052
14- Elimination des déchets	9 452 596	550 000	9 509 587	600 000	43 875 314	1 150 000	45 025 314
18- Lutte contre la pollution agricole	270 060 279	0	179 169 244	0	846 443 404	300 000	846 743 404
21- Gestion quantitative de la Ressource	146 896 585	21 550 000	114 499 124	14 350 000	714 807 635	66 512 600	781 320 235
23- Protection de la ressource	48 333 134	1 300 000	49 203 417	1 300 000	255 613 909	3 732 071	259 345 980
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	255 912 997	6 100 000	243 017 387	4 700 000	1 394 192 467	22 345 748	1 416 538 215
Hors plafond de dépenses	651 437 500	0	456 582 021	0	3 505 695 439	0	3 505 695 439
17- Primes de performance épuratoire	286 600 000	0	265 982 021	0	1 672 376 817	0	1 672 376 817
50 - Contribution ONEMA / AFB	189 837 500	0	190 600 000	0	1 098 318 623	0	1 098 318 623
<i>dont contribution ONEMA / AFB</i>	<i>145 000 000</i>	<i>0</i>	<i>150 000 000</i>	<i>0</i>	<i>846 500 000</i>	<i>0</i>	<i>846 500 000</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>41 890 000</i>	<i>0</i>	<i>41 890 000</i>	<i>0</i>	<i>247 341 245</i>	<i>0</i>	<i>247 341 245</i>
<i>dont EPMP</i>	<i>750 000</i>	<i>0</i>	<i>750 000</i>	<i>0</i>	<i>4 319 878</i>	<i>0</i>	<i>4 319 878</i>
Prélèvement Etat	175 000 000	0	0	0	734 999 999	0	734 999 999
TOTAL	2 870 354 224	296 910 809	2 407 424 939	287 596 888	14 730 829 809	1 539 220 090	16 270 049 899

TABLEAU 2 - Synthèse des paiements 2013-2018 des 6 agences de l'eau dans le cadre des 10^{es} programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2016 et prévisions 2017-2018 (en M€)

en EUROS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	510 274 371	498 433 157	443 007 122	475 784 865	417 118 369	517 413 671	2 862 031 555	18,63%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	382 802 712	356 698 110	365 931 368	363 559 472	410 393 833	403 809 435	2 283 194 931	14,86%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	113 326 904	126 468 993	103 404 419	105 076 500	112 857 860	115 973 574	677 108 249	4,41%
	14 Elimination des déchets	11 918 503	5 820 147	6 015 902	5 761 109	8 795 000	10 092 500	48 403 162	0,32%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	15 421 831	17 005 268	16 493 929	15 436 338	17 463 200	21 263 789	103 084 356	0,67%
	17 Primes de performance épuratoire	347 796 158	316 772 887	294 547 467	267 500 495	286 590 000	272 280 000	1 785 487 007	11,62%
	18 Lutte contre la pollution agricole	60 847 659	66 727 625	73 193 715	39 482 747	134 093 000	151 694 898	526 039 644	3,42%
	19 Divers pollution	1 019 655	1 535 291	2 054 794	2 144 390	2 400 000	2 316 460	11 470 590	0,07%
	Total Lutte contre la pollution		1 443 407 794	1 389 461 476	1 304 648 717	1 274 745 916	1 389 711 262	1 494 844 328	8 296 819 492
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	35 741 368	62 092 791	70 069 163	75 559 893	107 833 849	110 091 429	461 388 493	3,00%
	23 Protection de la ressource	28 615 117	28 067 858	31 001 705	37 369 767	41 610 713	41 141 209	207 806 368	1,35%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	140 907 876	167 406 948	195 975 615	208 465 407	201 332 218	231 847 107	1 145 935 170	7,46%
	25 Eau potable	246 906 878	238 430 139	199 043 307	201 591 298	179 949 316	187 150 816	1 253 071 755	8,16%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	22 530 393	23 815 357	23 676 223	23 318 680	22 885 000	32 448 000	148 673 653	0,97%
Total Gestion des milieux		474 701 631	519 813 093	519 766 012	546 305 046	553 611 096	602 678 561	3 216 875 438	20,94%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	17 081 767	17 017 123	14 408 708	15 141 304	18 718 163	23 906 000	106 273 065	0,69%
	32 Connaissance environnementale	47 351 371	48 011 956	50 742 652	48 097 566	63 241 250	55 146 325	312 591 120	2,03%
	33 Action internationale	10 915 010	11 691 490	12 435 011	12 918 449	15 136 000	17 831 400	80 927 361	0,53%
	34 Information, communication, etc	15 130 057	13 817 603	15 120 635	13 352 153	13 366 668	15 628 300	86 415 417	0,56%
Total Conduite et développement des politiques		90 478 205	90 538 173	92 707 007	89 509 472	110 462 081	112 512 025	586 206 963	3,82%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	28 226 829	25 974 787	26 359 342	25 651 752	27 425 383	27 083 000	160 721 093	1,05%
	42 Immobilisations	8 849 784	9 139 052	11 250 777	11 393 674	24 900 330	16 020 000	81 553 616	0,53%
	43 Gestion du personnel	125 392 756	123 134 303	124 019 651	124 059 116	125 617 294	126 650 000	748 873 119	4,87%
	44 Charges de régularisation	33 447 267	40 904 541	28 118 016	37 106 923	34 562 600	10 734 611	184 873 958	1,20%
	45 Charges financières	14 692 715	26 609 464	21 659 715	21 665 406	21 665 565	21 671 700	127 964 566	0,83%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	19 262 351	15 984 964	18 541 399	17 414 563	19 084 060	22 114 000	112 401 337	0,73%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	2 758 523	2 010 931	1 801 610	1 627 858	2 046 022	3 070 000	13 314 944	0,09%
Total Dépenses courantes et autres dépenses		232 630 225	243 758 044	231 750 510	238 919 292	255 301 254	227 343 311	1 429 702 635	9,31%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB	186 567 958	172 119 372	178 597 999	180 595 794	187 640 000	192 640 000	1 098 161 123	7,15%
	dont contribution ONEMA / AFB	145 000 000	130 500 000	137 000 000	139 000 000	145 000 000	150 000 000	846 500 000	5,51%
	dont reversement Ecophyto	40 878 952	40 880 282	40 875 479	40 926 532	41 890 000	41 890 000	247 341 245	1,61%
	dont contribution EPWP	689 006	739 090	722 520	669 262	750 000	750 000	4 319 878	0,03%
Reversement Budget de l'Etat		0	210 000 000	174 999 999	175 000 000	175 000 000	0	734 999 999	4,78%
Total Contributions et Reversement Budget Etat		186 567 958	382 119 372	353 597 998	355 595 794	362 640 000	192 640 000	1 833 161 122	11,93%
55 Transformation des prêts en subventions		505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041	0,01%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		2 428 290 926	2 626 323 625	2 502 513 704	2 505 075 520	2 671 725 693	2 630 018 224	15 363 947 692	100,00%

TABLEAU 3 - Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 (en euros)

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5-9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	3 159 900 000	2 836 382 810	545 133 431	11 159 146	1 756 857 134	61,93%	675 498 157	419 167 368	1 094 665 525	62,32%	661 991 610
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	2 390 700 000	2 342 069 237	456 217 955	14 343 187	1 565 714 079	66,86%	493 229 170	314 771 892	808 001 062	51,61%	757 713 017
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	762 060 000	774 693 394	119 975 411	5 817 652	505 838 122	66,30%	190 121 564	86 643 172	276 764 735	54,71%	229 073 387
	14 Elimination des déchets	67 400 000	50 338 685	6 599 898	716 784	24 913 085	49,49%	17 534 014	5 647 105	23 181 119	0,00%	1 731 965
	15 Assistance technique a la dépollution	131 900 000	111 746 224	17 937 033	1 749 888	67 053 943	60,01%	35 853 390	15 479 387	51 332 778	76,56%	15 721 165
	17 Prime de performance épuratoire	1 622 400 000	1 675 100 417	266 237 112	409 325	1 119 794 796	66,85%	818 753 125	257 368 011	1 076 121 136	96,10%	43 673 659
	18 Lutte contre la pollution agricole	849 650 000	869 492 607	158 931 081	4 505 910	396 658 841	45,62%	95 485 757	39 828 042	135 313 799	34,11%	261 345 041
	19 Divers pollution	3 750 000	6 334 380	2 945 398	224 678	10 264 291	162,04%	4 609 465	7 784 128	12 393 593	0,00%	-2 129 302
Total I. Lutte contre la pollution		8 987 760 000	8 666 147 755	1 573 977 319	38 926 569	5 446 894 291	62,85%	2 331 084 643	1 146 689 105	3 477 773 747	63,85%	1 969 120 544
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	578 400 000	675 708 293	198 643 119	6 746 515	483 662 854	71,58%	107 752 633	76 911 514	184 664 148	38,18%	298 998 707
	23 Protection de la ressource	284 150 000	251 651 928	49 071 627	2 909 947	158 913 930	63,15%	46 087 022	32 061 371	78 148 393	49,18%	80 765 537
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	1 361 300 000	1 453 907 700	279 341 302	14 914 149	905 897 021	62,31%	304 294 605	196 884 149	501 178 754	55,32%	404 718 267
	25 Eau potable	1 114 600 000	1 060 622 696	180 098 567	4 306 254	678 224 116	63,95%	213 864 591	139 256 197	353 120 788	52,07%	325 103 328
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	195 580 000	163 867 290	29 315 958	2 976 894	100 872 257	61,56%	49 240 215	22 915 491	72 155 706	71,53%	28 716 551
Total II. Gestion des milieux		3 534 030 000	3 605 757 906	736 470 572	31 853 759	2 327 570 177	64,55%	721 239 066	468 028 722	1 189 267 788	51,09%	1 138 302 389
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	130 056 000	132 787 241	19 374 440	2 782 621	71 216 951	53,63%	27 438 565	11 681 920	39 120 485	54,93%	32 096 466
	32 Connaissance environnementale	329 260 386	347 791 019	59 648 609	7 704 324	216 282 670	62,19%	130 875 986	41 295 279	172 171 265	79,60%	44 111 405
	33 Action internationale	118 439 000	102 848 435	14 805 291	645 460	57 300 881	56,71%	21 545 045	11 350 684	32 895 729	57,41%	24 405 152
	34 Information, communication, etc	94 608 000	90 168 868	15 456 561	1 492 649	56 030 684	62,14%	33 715 465	11 024 155	44 739 620	79,85%	11 291 064
Total III. Conduite et développement des politiques		672 363 386	673 595 562	109 284 902	12 625 054	400 831 186	59,51%	213 575 062	75 352 038	288 927 100	72,08%	111 904 086
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	178 883 240	172 901 446	26 844 919	873 488	108 595 743	62,81%	80 561 048	25 949 058	106 510 107	98,08%	2 085 636
	42 Immobilisations	95 348 000	89 506 103	19 655 834	3 701 197	45 141 794	50,43%	28 345 741	11 437 547	39 783 288	88,13%	5 358 505
	43 Gestion du personnel	791 336 200	784 012 331	124 267 268	163 464	496 650 537	65,01%	372 546 709	124 255 113	496 801 822	100,03%	-151 285
	44 Charges de régularisation	65 485 000	166 866 635	34 784 096	622 961	130 026 572	77,92%	99 971 852	35 785 984	135 757 835	104,41%	-5 731 263
	45 Charges financières	109 180 000	117 962 290	21 665 406	0	84 627 301	71,74%	62 961 895	21 665 406	84 627 301	100,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	122 092 000	125 965 441	19 282 157	2 014 834	71 223 924	56,54%	53 788 714	17 091 796	70 880 511	99,52%	343 413
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	20 384 000	15 862 652	1 571 393	450 274	7 743 286	48,81%	6 571 065	1 627 858	8 198 923	105,88%	-455 637
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		1 382 708 440	1 453 076 898	248 071 074	7 826 218	944 009 157	64,97%	704 747 024	237 812 763	942 559 786	99,85%	1 449 370
V. Contribution ONEMA et EPMP	50 Contribution ONEMA	929 454 000	1 130 168 355	171 640 338	0	712 466 147	63,04%	537 285 329	168 573 094	705 858 423	99,07%	6 607 724
	dont contribution ONEMA	694 049 348	869 277 455	141 009 906	0	555 801 806	63,94%	412 500 000	139 000 000	551 500 000	99,23%	4 301 806
	dont reversement Ecophyto	235 404 652	260 890 900	29 530 432	0	153 386 245	58,79%	122 634 713	28 903 832	151 538 545	98,80%	1 847 700
	dont versement EPMP	0	0	1 100 000	0	3 278 096	59,84%	2 150 616	669 262	2 819 878	86,02%	458 218
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	653 222 022	175 000 000	0	560 000 771	85,73%	384 999 999	175 000 000	559 999 999	100,00%	772
TOTAL		15 506 315 826	16 181 968 499	3 014 444 205	91 231 599	10 391 771 728	64,22%	4 892 931 122	2 271 455 722	7 164 386 844	68,94%	3 227 384 884

TABLEAU 4 - Restes à payer des programmes antérieurs aux 10^{es} programmes au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paielements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemets réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemets au 31/12/2016	
<i>en Euros</i>	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	1 763 680 399	1 763 680 399	0	1 763 680 399	0
Subventions	1 165 404 038	1 165 404 038	0	1 165 404 038	0
Prêts	23 872 636	23 872 636	0	23 872 636	0
Avances	574 403 725	574 403 725	0	574 403 725	0
7^{ème} Programme	3 730 585 693	3 730 585 693	0	3 730 585 693	0
Subventions	2 940 448 680	2 940 448 680	0	2 940 448 680	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	790 137 013	790 137 013	0	790 137 013	0
8^{ème} Programme	7 505 482 533	7 505 129 371	129 606	7 505 258 978	223 556
Subventions	6 268 066 149	6 267 719 272	123 321	6 267 842 593	223 556
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	1 237 416 385	1 237 410 100	6 285	1 237 416 385	0
9^{ème} Programme	12 156 070 456	11 557 936 742	214 019 293	11 771 956 035	384 114 421
Subventions	10 302 571 880	9 818 340 362	176 333 679	9 994 674 040	307 897 840
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	1 853 498 576	1 739 596 380	37 685 615	1 777 281 995	76 216 581
TOTAL Programmes antérieurs	25 155 819 081	24 557 332 205	214 148 900	24 771 481 104	384 337 977
Subventions	20 676 490 747	20 191 912 351	176 457 000	20 368 369 351	308 121 395
Prêts	23 872 636	23 872 636	0	23 872 636	0
Avances	4 455 455 698	4 341 547 217	37 691 900	4 379 239 117	76 216 581

Recettes des redevances

L'année d'activité 2016 est à la quatrième année d'exercice du 10^e programme des agences de l'eau (2013-2018).

Passant de 2,25 Md€ à 2,32 Mds€ entre 2015 et 2016, les recettes issues des redevances ont augmenté de 67 M€ (+3 %). Le tableau 4 (page suivante) présente le déroulement des recettes liées aux redevances entre 2008 et 2016.

Ce solde d'évolution est du notamment :

- aux produits supplémentaires provenant de la redevance pour pollutions diffuses (+14,5 M€) mais également à la hausse des recettes de la redevance pour irrigation agricole (+10,71 M€),
- à une baisse des recettes issues des redevances pour pollution et collecte dues par les industriels (-9 M€).

La redevance pour pollution d'origine domestique constitue la principale ressource des agences (47,3 %), la recette réalisée en 2016 s'élève à 1,09 Md€ et reste relativement stable par rapport à 2015 (+2,9 %). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique a très légèrement augmenté (+1,2 %) dans un volume de 7,6 M€, pour un montant total collecté de 626 M€ en 2016 contre 619 M€ en 2015.

Le montant total de redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, s'élevant pour sa part à 385,9 M€, est en augmentation de 25 M€ (+6,9 %), particulièrement en raison de la hausse de 10,7 M€ sur les recettes de la redevance irrigation (+75 %) ainsi que de la hausse de 12 M€ de recettes de redevances pour l'alimentation en eau potable (+4,8 % avec 264,9 M€ en 2016 contre 252,8 M€ de recettes en 2015). La stabilité des recettes de redevances pour prélèvement pour l'industrie s'explique par un contexte de pluviométrie équivalente entre 2015 et 2016.

La redevance pour pollutions diffuses voit ses recettes augmenter de 14,5 M€ (+14 % passant de 88,7 M€ en 2015 à 103,2 M€ en 2016, hors part de 41 M€ reversée à l'Agence française pour la biodiversité).

Les redevances « stockage en période d'étiage » ; « obstacles sur les cours d'eau » et « protection du milieu aquatique », bien que d'un montant modeste (les recettes s'élevant respectivement à 0,2 M€, 0,23 M€ et 8 M€), demeurent des leviers significatifs dans l'incitation à la recherche du maintien et de l'amélioration des mesures à engager pour protéger et aménager la continuité écologique du patrimoine commun des cours d'eau, et pour permettre d'assurer, entre autres, la protection des poissons migrateurs.

Avec une lecture cette fois-ci par agence, la variation des recettes 2016 de redevances se répartit ainsi :

- +23 M€, soit +9 % par rapport à 2015, pour Adour-Garonne (taux de réalisation de 98,1 %), du fait d'une importante augmentation de la redevance prélèvement sur la ressource en eau due notamment par les collectivités au titre de l'alimentation en eau potable et les irrigants ;
- -243 K€ pour Artois-Picardie (taux de réalisation de 93,5 %), du fait d'une part, d'une reprogrammation des émissions de redevances en fin d'exercice afin d'optimiser le niveau de trésorerie de l'Agence, et d'autre part, à la stabilisation des taux des redevances en vigueur jusqu'à la fin du X^e programme d'intervention. Enfin, il est à souligner que la part de la redevance pour pollution diffuses est dorénavant comptabilisée en opération au nom et pour le compte de tiers et n'émerge plus au budget de l'Agence mais fait l'objet d'une information dans le tableau d'équilibre financier ;
- + 20,12 M€ pour Loire-Bretagne (taux d'exécution de 101,4 %), une légère augmentation de l'ordre de 5,7 % des émissions de redevances 2016 sur la base des déclarations concernant l'activité 2015 étant observée. Le montant des émissions se situe globalement à un niveau supérieur de 4,8 % aux prévisions du budget initial. Cet écart total est supérieur à ceux constatés en 2014 et en 2015. Il s'explique par des assiettes de redevances supérieures aux prévisions pour les redevances domestiques et les prélèvements irrigation notamment en raison des conditions climatiques de l'été 2015 ainsi qu'une hausse importante des ventes de pesticides pour la redevance pour pollutions diffuses.
- Pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les recettes de redevances 2016 s'avèrent inférieures à celles de 2015 (-6 %), et ont été réalisées à hauteur de 103,3 %. Le mouvement de rééquilibrage entre contribuables pourra mieux s'apprécier dès l'instruction de l'année d'activité 2016 qui aura lieu en 2017. En effet, les profils des redevances ont été réajustés lors de la révision du 10^e programme par la baisse des taux de redevances de pollutions domestiques. Le montant net émis est de 165,76 M€ enregistre une diminution de 12 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique en partie par l'anticipation de la baisse des taux de redevance, aux acomptes payés mensuellement ou trimestriellement par les redevables ayant une convention avec l'agence. Le changement de méthode comptable relatif à la redevance revenant à l'AFB affecte aussi le montant des émissions à hauteur de 1.6M€.
- Enfin, les recettes de redevances 2016 de l'agence Rhône-Méditerranée et Corse sont en légère augmentation par rapport à 2015 (+7,2 %) et sont de l'ordre de 562 M€. Le taux d'exécution est de 105 %

Agences de l'eau – PLF 2018

TABLEAU 5 – Réalisations des émissions de recettes de redevances (en droits constatés) des six agences de l'eau entre 2008 et 2016

en millions d'euros	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Redevances pour prélèvement	266,144	329,505	305,109	346,371	355,728	340,785	379,723	360,911	385,867
<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	<i>198,337</i>	<i>251,311</i>	<i>230,206</i>	<i>258,61</i>	<i>273,639</i>	<i>251,399</i>	<i>265,133</i>	<i>252,822</i>	<i>264,892</i>
<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	<i>9,101</i>	<i>12,669</i>	<i>16,825</i>	<i>19,487</i>	<i>18,89</i>	<i>18,720</i>	<i>18,022</i>	<i>14,291</i>	<i>25,006</i>
<i>dont prélèvement industries</i>	<i>58,706</i>	<i>65,525</i>	<i>58,078</i>	<i>68,274</i>	<i>63,199</i>	<i>70,666</i>	<i>96,568</i>	<i>93,798</i>	<i>95,969</i>
Redevances pour autres usages	1,364	9,965	12,277	8,577	10,1	9,070	8,933	9,058	8,712
<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	<i>0</i>	<i>0,226</i>	<i>0,206</i>	<i>0,19</i>	<i>0,282</i>	<i>0,216</i>	<i>0,254</i>	<i>0,246</i>	<i>0,229</i>
<i>dont protection milieu aquatique</i>	<i>1,017</i>	<i>9,558</i>	<i>8,961</i>	<i>7,868</i>	<i>8,56</i>	<i>8,421</i>	<i>8,099</i>	<i>8,230</i>	<i>8,268</i>
<i>dont stockage en période d'étiage</i>	<i>0,037</i>	<i>0,138</i>	<i>0,32</i>	<i>0,519</i>	<i>1,258</i>	<i>0,433</i>	<i>0,580</i>	<i>0,582</i>	<i>0,215</i>
<i>dont contributions volontaires</i>	<i>0,31</i>	<i>0,043</i>	<i>2,79</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,000</i>
Redevances pour pollution et collecte	1 609,187	1 567,859	1 428,241	1 650,739	1 837,019	1 801,733	1 889,337	1876,875	1920,303
dont collectivités	1 492,614	1 432,708	1 315,811	1 526,556	1 642,745	1 644,280	1 704,510	1684,149	1722,214
<i>Collectivités – Pollution</i>	<i>n.d.</i>	<i>832,537</i>	<i>826,155</i>	<i>938,25</i>	<i>1 012,316</i>	<i>1 040,399</i>	<i>1 078,254</i>	<i>1065,010</i>	<i>1095,624</i>
<i>Collectivités – Collecte</i>	<i>n.d.</i>	<i>579,118</i>	<i>469,766</i>	<i>571,03</i>	<i>616,846</i>	<i>598,354</i>	<i>623,732</i>	<i>618,870</i>	<i>626,505</i>
<i>Collectivités – Contre valeur</i>	<i>n.d.</i>	<i>21,052</i>	<i>19,89</i>	<i>17,276</i>	<i>13,583</i>	<i>5,527</i>	<i>2,525</i>	<i>0,268</i>	<i>0,085</i>
dont agriculture – élevage + pollution diffuse	5,565	41,372	49,321	59,218	62,689	65,445	72,844	92,247	106,743
<i>Agriculture – Elevage</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>2,183</i>	<i>4,007</i>	<i>3,459</i>	<i>3,245</i>	<i>3,363</i>	<i>3,540</i>	<i>3,532</i>
<i>Agriculture - Pollutions diffuses (hors part ONEMA soit 41 M€)</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>46,771</i>	<i>55,196</i>	<i>59,23</i>	<i>62,200</i>	<i>69,481</i>	<i>88,706</i>	<i>103,21</i>
dont industries	111,008	93,779	63,109	64,965	131,585	92,008	111,983	100,279	91,347
<i>Industries – Pollution</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>54,129</i>	<i>58,856</i>	<i>107,311</i>	<i>77,079</i>	<i>94,712</i>	<i>81,420</i>	<i>73,315</i>
<i>Industries – Collecte</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>8,126</i>	<i>6,003</i>	<i>24,17</i>	<i>14,929</i>	<i>17,271</i>	<i>18,859</i>	<i>18,032</i>
TOTAL	1 876,695	1 907,329	1 745,627	2 005,687	2 206,682(*)	2 156,144(*)	2 281,736(*)	2 250,429(*)	2317,512(*)

Commentaires :

(*) Réalisé 2016 :

2 317,512 M€ de recettes, dont 2 314,882 M€ de recettes de redevances et 2,630 € de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,117 M€, AELB : 0,9 M€, AESN : 1,657 M€)

(*) Réalisé 2015 :

2 250,429 M€ de recettes, dont 2 246,519 M€ de recettes de redevances et 3,785 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,145 M€, AELB : 1,337 M€ et AESN : 2,302 M€)

(*) Réalisé 2014 :

2 281,736 M€ de recettes, dont 2 277,993 M€ de recettes de redevances et 3,743 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,365 M€, AELB : 0,937 M€ et AESN : 2,440 M€)

(*) Réalisé 2013 :

2 156,144 M€ de recettes, dont 2 151,588 M€ de recettes de redevances et 4,556 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AESN : 4,376 M€ et AEAP : 0,180 M€).

NB : Les totaux des Réalisés annuels sont minorés de la fraction de la redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA, puis à l'AFB à partir de 2017..

(Source : MEDDE/DGALN/DEB/ATAP2)

2. LE BILAN 2016 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les agences de l'eau couvrent la période 2013-2018, de manière à être synchrones avec les X^{es} programmes de ces agences. Le document de performance, joint au budget initial, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Les enjeux auxquels répondent les agences de l'eau ont été redéfinis dans leurs X^{es} programmes d'intervention et traduits dans des orientations stratégiques communes aux six agences. Ils sont présentés en début du contrat d'objectifs, puis développés et déclinés dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. La présentation de ces activités n'a, pour des raisons de continuité et de lisibilité, pas connu d'évolutions significatives entre le contrat d'objectifs 2007-2012 et le nouveau contrat. Elle se décline ainsi :

- Gouvernance, planification et international : 1 indicateur ;
- Connaissance (milieux, pressions) : 4 indicateurs (dont 1 de contexte) ;
- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 15 indicateurs (dont 2 de contexte) ;
- Redevances : 4 indicateurs ;
- Pilotage de l'établissement et fonctions transverses : 7 indicateurs.

Le présent contrat d'objectif dénombre ainsi 31 indicateurs nationaux (dont 3 indicateurs de contexte), contre 46 indicateurs pour le précédent. Ont notamment été abandonnés ou modifiés, en tant qu'indicateurs de performance, certains indicateurs de moyens (ex : « Montants annuels consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses ») ou ratios techniques (ex : « Surface de bassin couvert par un SAGE ») qui ne reflètent qu'imparfaitement le résultat de l'action conduite par les agences, ou ne sont tout simplement plus aussi prépondérants au sein des X^{es} programmes. Aussi, la comparaison des résultats 2013-2016 avec ceux des années antérieures ne peut être systématique dans le présent document. Rappelons que ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018, et également préciser la définition de certains indicateurs le cas échéant.

Le bilan 2016 de chacune des agences a été réalisé en février 2017 selon les grands domaines d'intervention des agences de l'eau mentionnés à l'article L. 213-9-1 du code de l'environnement.

Gouvernance et planification

À titre liminaire, il convient de rappeler que 2010 a été la première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en tant que « plan de gestion » au sens de la directive cadre sur l'eau. La mise en place des programmes de mesures (PDM) dans chaque département s'est poursuivie, en les déclinant par le biais de plans d'actions opérationnels et territoriaux (PAOT) réalisés à l'échelle départementale.

Les agences de l'eau ont ainsi été impliquées aux côtés des services de l'État et des autres établissements publics, et ont accompagné le dispositif de mise en œuvre de la politique de l'eau en apportant des financements permettant la mise en œuvre des SDAGE et la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Cette rubrique ne comprend aujourd'hui plus qu'un seul objectif, qui porte sur le respect des échéances d'actualisation du SDAGE et des PDM.

Fin 2015, après consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre, chacun des sept nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021 avait été adopté par son comité de bassin respectif puis approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin, et, en Corse, par l'Assemblée de Corse. Le programme de mesure accompagnant le SDAGE avait fait, lui, l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et avait été arrêté par le Préfet de manière concomitante.

Les indicateurs liés aux SAGE ont été abandonnés en tant qu'indicateur national, leur mise en œuvre ne reflétant pas de manière satisfaisante l'ensemble des efforts de territorialisations consentis par les agences, qui peuvent se transcrire également au travers de contrats territoriaux ou de rivière. Ils restent cependant suivis au sein de chaque bassin.

Connaissance (milieux, pressions)

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi liés à la mise à disposition du public des données environnementales, la mise en œuvre d'une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins des nouveaux SDAGE, ou encore la bonne connaissance des prélèvements d'eau ou des rejets au milieu naturel.

En progression par rapport à 2015, quatre agences sur six (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse) ont respecté l'objectif national relatif à la date de mise en ligne des données sur le portail de bassin, qui doit être inférieure au 30/09 de l'année suivant celle des données mesurées.

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-2, reste un indicateur de contexte qui ne peut pas être agrégé et sans cible prédéfinie. Certaines agences peuvent atteindre jusqu'à 63 % (Seine-Normandie pour la troisième année consécutive et en progression), tandis que Loire-Bretagne affiche un résultat de 22 %. Il convient de souligner qu'en la matière les valeurs sont difficilement comparables.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi des plans d'action nationaux dans le domaine de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans le domaine de la solidarité urbain-rural.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions

En ce qui concerne la protection de la ressource, les SDAGE listent les captages dont la qualité de l'eau doit être reconquise. Au sein de ces listes, ont été identifiés en 2009 les 500 captages prioritaires les plus menacés par les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle »). Cette priorité a été réaffirmée et étendue lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, qui vise ainsi la protection de 1000 captages prioritaires par des plans d'actions visant à garantir la qualité de l'eau et sur lesquels doit être mis en place un programme de restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage.

Dans le cadre de l'adoption des nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021, les listes de captages prioritaires sur chaque bassin versant ont été révisées. Fin 2016, 821 captages prioritaires au titre des SDAGE ont été aidés par les agences pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un « programme d'actions » validé ou non par un arrêté préfectoral pour un objectif de 720 captages aidés sur l'année. Cet objectif a été revu à la baisse, notamment du fait de la diminution du nombre de captages prioritaires recensés pour le bassin Seine-Normandie.

En ce qui concerne la lutte contre les pollutions agricoles, les données de réalisation sur les mesures agro-environnementales sont indisponibles pour cinq agences sur six compte tenu de l'impossibilité pour l'Agence de Service de Paiement de produire les données dont elle est en charge, du fait des difficultés liées à la mise en place de la chaîne d'instruction et de paiement des aides consécutive à la décentralisation aux régions de la gestion des fonds européens de développement rural.

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

S'agissant des aides au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques (cours d'eau et zones humides), le ralentissement observé en 2015 se confirme. Plus précisément :

- 4 474 km de linéaires de berges ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration grâce à des aides des agences, ce qui est en dessous de la cible révisée à mi-programme (5 540 km). Plusieurs agences expliquent ce résultat par une réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts ;
- en revanche, 797 ouvrages faisant obstacle à la continuité des cours d'eau (contre 637 en 2015, 662 en 2014, 377 en 2013) ont été aménagés avec une aide des agences de l'eau en 2016, soit un résultat supérieur à la cible révisée qui s'élevait à 612 ouvrages. Les bassins Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée Corse et Rhin-Meuse ont largement dépassé leurs objectifs en la matière ;
- 15 315 ha de zones humides ont été aidés en 2016 pour des opérations d'entretien, de restauration ou d'acquisition, résultat proche de celui de 2015 qui permet de dépasser la cible fixée à 13 610 ha. Ce chiffre global reste relativement stable entre 2015 et 2016, masquant toutefois une diminution des surfaces aidées au titre de l'entretien/restauration et une progression des surfaces aidées pour l'acquisition, tendance positive. Il masque également des dynamiques variées entre agences : progression dans certaines (Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie) et recul dans les autres.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions

Au 31 décembre 2016, des mesures restaient à prendre pour la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) de 16 stations d'épurations (24 en 2015), dont 7 figurant sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (15 en 2014). L'objectif de 21 stations restant à mettre en conformité a donc été atteint. Pour rappel, toutes les stations de la liste des 74 stations non conforme prioritaires ont désormais fait l'objet de mesures de mise en conformité.

L'objectif fixé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, de 1 Md€ d'aides supplémentaires en faveur de travaux d'assainissement et d'eau potable des communes rurales, dispositif appelé « solidarité urbain rural » ou « SUR », a été reconduit pour les X^{es} programmes. Ce dispositif, mis en œuvre en étroite collaboration avec les Conseils départementaux, permet d'accorder aux collectivités rurales des aides complémentaires à celles relevant du dispositif général dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, pour porter ces aides à un taux maximum de 80 %. Eu égard aux fortes sollicitations qui ont été constatées au cours du IX^e programme sur cette ligne, les X^{es} programmes renforcent les critères de sélectivité des projets, notamment au regard de leur impact sur l'amélioration de l'état des masses d'eau. En 2016, le montant des aides des agences au titre de la SUR s'élève à 279,3 M€, au-delà des prévisions (221,8 M€). Ce montant a augmenté de 46 % depuis le début du programme (191 M€ en 2013) représentant un total cumulé de 881 M€.

La réhabilitation de 17 402 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2016, dépassant ainsi la cible de 13 510 installations aidées. Cet indicateur en progression constante depuis 2013 reflète le dynamisme observé dans toutes les agences à l'exception de l'agence Artois-Picardie.

En ce qui concerne les substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aides, 20 580 kg ont pu être éliminés en 2016 pour un objectif de 13 510 kg. La révision du mode de calcul de cet indicateur n'autorise pas de comparaison avec l'année précédente. Une part notable de ce résultat est à attribuer à l'agence Rhône-Méditerranée Corse (14 713 kg) grâce à une aide attribuée sur la centrale nucléaire de Cruas.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte, donnée N-2 commentée en N), 45 973 443 kg ont été vendus en 2015 contre 52 796 508 kg l'année précédente (2014). Il convient de rappeler que l'année 2014 avait été marquée par un sur-achat de produits phytosanitaires en vue du stockage, en anticipation d'un élargissement des assiettes et de hausses de taux à compter de 2015. L'année 2016 marque un retour à des volumes similaires à ceux observés les années antérieures.

Enfin, en 2016, les agences ont aidé 31 contrats visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux (contrats de baies, de plages, de ports, de bassins versants littoraux...), pour une cible de 23. On observe toutefois un épuisement du « gisement » de contrats potentiels en fin de programme (56 contrats avaient été signés par an en 2014 et en 2015). Ces 31 contrats correspondent à un total de 83 M€ d'aides apportées.

Pilotage des établissements et fonctions transverses

En 2016, les agences de l'eau ont contrôlé sur pièces et sur place en moyenne 4,36 % de leur redevables, par année d'activité (4,32 % en 2015) : la stabilité de ce taux, qui avait augmenté les années précédentes dans le cadre d'un renforcement de leur politique de contrôle fiscal faisant suite à une recommandation de la Cour des comptes, témoigne d'une forme de maturité de ce processus.

Comme depuis 2013, les agences de l'eau disposent toutes :

- au plan des ressources humaines, d'un volet consacré aux risques psychosociaux dans leur document unique « hygiène et sécurité » ;
- au plan de leur contrôle interne comptable et financier, d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions actualisés ;
- d'une démarche « qualité » en cours de suivi ou de renouvellement de certification.

Le taux de télédéclaration des redevances, hors redevance pour pollution diffuse, est 43,70 %, confirmant une bonne progression d'année en année (34,37 % en 2015 et 29,03 % en 2014), du fait d'une forte incitation de la part des établissements. Cette donnée moyenne masque toutefois de forts écarts entre agences, les taux variant de 22 % (Seine-Normandie) à 63 % (Artois-Picardie).

Le tableau ci-après présente la réalisation des objectifs contractualisés en matière de pilotage et de mise en œuvre des politiques d'intervention, pour une sélection d'indicateurs. En vert figurent les indicateurs de contexte.

Agences de l'eau – PLF 2018

Tableau 6 - BILAN DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2016 DES AGENCES DE L'EAU

(source : MEDDE/DGALN/DEB/AT4)

Tableau synthétique des indicateurs de suivi du Xème programme

SIX AGENCES DE L'EAU

Les prévisions 2013-2015 sont celles du contrat d'objectif initial. Les prévisions 2016-2018 sont celles du contrat d'objectifs révisé.				Les réalisations seront celles des bilans annuels du contrat d'objectifs.												
Activités	Objectifs	Sous-objectifs	Indicateur n°	Libellé de l'indicateur	Unité	Prévisions 2013	Réalisation 2013	Prévisions 2014	Réalisation 2014	Prévisions 2015	Réalisation 2015	Prévisions 2016	Réalisation 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	
Connaissance	C-3 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3-1	Ratio du nombre de points de prélèvement équipés d'instruments de mesures (directe ou indirecte) / nombre total des points de prélèvement connus	Ratio		89,72%		90,57%		92,23%		94,72%			
		C-3-2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-2	Ratio du nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle	Ratio		13,69%		17,85%		19,21%		19,51%			
Pilotage et mise en oeuvre des politiques d'intervention	P-1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 : Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1-a	Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'agence pour l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un "programme d'actions" valide ou non par un arrêté préfectoral (par an)	Cumul pluriann	762	781	856	859	951	1 006	720	821	805	906	
			P-1.1-b	Nombre de captages SDAGE pour lesquels au moins une demande de MAE ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée (par an)	Cumul pluriann	418	471	493	545	573	n.d.	501	n.d.	560	638	
		P-1.2 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2	Surfaces agricoles utiles (nouvelles) faisant l'objet de MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence (données année N-1 : source ASP) = surfaces relatives aux nouveaux contrats engagés dans l'année	ha/an	31 300	39 555	24 400	n.d.	31 000	n.d.	41 600	n.d.	49 200	58 700	
				dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique (nouvelles) ayant bénéficié d'une aide de l'agence	ha/an	1 450	1 633	1 450	n.d.	1 450	n.d.	10 850	n.d.	10 950	11 150	
	P-2 : Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 : Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1-a	Habitat : linéaire de cours d'eau restauré chaque année avec l'aide de l'agence	km	5 536	5 424	5 896	5 989	6 306	4 390	5 540	4 474	5 725	5 860	
			P-2.1-b	Continuité écologique totale : nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année pour être rendus franchissables	Nb ouvrages	420	377	502	662	807	637	612	797	692	757	
		P-2.2 : Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	Total ha/an	10 020	14 445	10 715	17 317	13 450	15 712	13 610	15 315	13 880	14 260	
				dont entretien et restauration	ha/an	8 504	12 548	9 139	15 212	11 764	13 133	11 580	12 274	11 790	12 110	
	P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1-a	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nb total	75	54	48	33	28	24	21	16	7	2
					Liste des "74 stations non conformes prioritaires"	Nb	7	4	2	0	0	0	0	0	0	0
					Liste des "123 stations, nouvellement non conformes"	Nb	42	29	27	18	14	15	10	7	5	1
					Liste des stations à échéance 2013	Nb	15	13	10	8	6	2	4	0	2	1
					Liste des stations à échéance 2017	Nb	8	8	7	7	7	7	7	7	0	0
		P-3.1-b	Solidarité urbain/rural	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (AP)	M€	194,69	191,038	194,47	195,68	194,56	215,3	221,81	279,287	221,29	220,47	
		P-3.1-c	Assainissement non collectif	Nombre d'installations d'ANC réhabilitées et aidées par l'agence dans l'année	Nb	10 900	12 269	11 730	12 410	13 090	14 999	13 510	17 402	14 680	15 690	
		P-3.2	Demande chimique en oxygène	Rapport entre la quantité annuelle (kg/an) de DCO rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-2 et la quantité rejetée l'année N-3	Taux		92,19%		81,19%		87,35%		94,15%			
		P-3.3-a	Substances dangereuses prioritaires	Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrite dans les dossiers d'aides	kg/an	2 616	6 539	4 626	15 887	6 336	8 979	3 700	20 580	2 550	2 650	
		P-3.3-b	Ventes totales de produits phytosanitaires	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substances servant de base de calcul de la redevance	Total kg		44 780 037		46 214 137		52 796 508		45 973 443			
	P-4 : Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux	P-4.1 : Contrat Littoral	P-4.1	Nombre total de contrats aidés (BV littoraux, contrats de baies, contrats de plages, ...) visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux	Nb/an	36	31	40	56	43	56	23	31	18	18	
					M€ aides	0	15	0	81	0	35	42	83	36	41	
P-5 : Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau	P-5.1 : Prélèvements	P-5.1	Volume annuel prélevé dans le bassin par secteur d'activité (collectivités, industrie, agriculture, EDF)	Total	Mm3		34 183		32 581		32 564		32 766			
				Collectivités	Mm3		5 402		5 306		5 242		5 178			
				Industries hors EDF	Mm3		3 267		3 312		3 212		3 194			
				EDF	Mm3		22 568		21 242		21 816		21 344			
				Agriculture	Mm3		2 947		2 721		2 294		3 049			
Redevances	R-2 : Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables	R-2.2 : Taux de redevables contrôlés (en nombre)	R-2.2	Nombre de redevables contrôlés sur place par année d'activité / Nombre de redevables par année d'activité	Taux		2,95%		3,09%		4,32%		4,36%			

3. LA SITUATION FINANCIERE DES AGENCES DE L'EAU

En préambule, compte tenu des évolutions en matière de gestion budgétaire et comptable publique (GBCP, décret du 7 novembre 2012), il est précisé qu'afin de comparer des données homogènes tout au long du 10^e programme, il a été décidé de conserver une analyse en comptabilité générale comme celle réalisée sur la période 2013-2016. Toutefois, certains éléments de comptabilité budgétaire seront intégrés petit à petit afin d'adopter un raisonnement en encaissements et en décaissements dès le 11^e programme, dans la mesure où désormais l'exécution des budgets est établie en flux de trésorerie et non plus en droits constatés. D'autre part, notons que certaines normes et règles comptables ainsi que le plan de comptes ont évolué au 1^{er} janvier 2016, aussi :

- les comptes de charges rattachées à chacune des enveloppes « fonctionnement », « personnel » et « interventions » du compte de résultat en droits constatés ont été modifiés, les écarts entre budget initial et compte financier de ces enveloppes seront donc difficilement appréciables ainsi que les comparaisons avec les années antérieures ;
- les dotations aux provisions / reprises sur provisions pour charges d'intervention, calculées jusqu'alors annuellement en fonction des restes à payer sur les engagements pluriannuels des agences de l'eau sous forme de subventions et intégrées dans l'enveloppe « intervention » du compte de résultat, ne sont plus comptabilisées dans le cadre des dispositifs d'intervention des agences de l'eau ; le suivi de ces engagements se fait désormais « hors bilan » ;
- la part de la redevance pour pollutions diffuses reversée par chaque agence à l'ONEMA (devenu AFB) dans le cadre du plan Ecophyto, auparavant comptabilisée à la fois en charges et en produits, est désormais comptabilisée en compte de tiers et n'apparaît donc plus dans le compte de résultat ;
- le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, jusqu'alors comptabilisé en charges dans le compte de résultat, ne l'est plus et est directement déduit du niveau du fonds de roulement de fin d'année.

Notons que jusque fin 2015, les provisions ou reprises sur provisions pour charges d'intervention et la comptabilisation du prélèvement sur le fonds de roulement en charges ont eu un impact considérable sur le résultat de l'exercice ; ainsi, ces changements de méthodes comptables biaisent la comparaison des résultats des années précédentes avec celui de 2016, en l'absence de corrections.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que les agences de l'eau accordent des aides sous forme d'avances qui ne consomment pas d'autorisations d'engagement en comptabilité budgétaire au titre de la GBCP, alors qu'elles constituent des aides à part entière dans le cadre du suivi extrabudgétaire des interventions du 10^e programme.

L'équilibre financier se confirme en 2016 avec un niveau global de dépenses (2 307,3 M€, hors amortissements et provisions, contre 2 507,3 M€ en 2015) inférieur au niveau global des recettes (2 620,8 M€, hors reprises sur amortissements et provisions, contre 2 580,9 M€ en 2015).

Le résultat comptable 2016 cumulé des six agences est excédentaire de 310,8 M€ pour la sixième année consécutive, à comparer au résultat 2015 de 245,2 M€, après retraitement (résultat de 101,3 M€ en 2015, soit 70,2 M€ corrigé de l'impact des provisions pour charges d'intervention comptabilisées jusque fin 2015 dans le compte de résultat, soit 245,2 M€ une fois déduit le prélèvement de 175 M€ sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, comptabilisé jusqu'alors en charges).

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice 2015, les restes à payer sur les engagements pluriannuels (sous forme de subventions, après application d'un taux de chute variant suivant les agences) faisaient l'objet de provisions pour charges d'interventions, inscrites au bilan pour un montant de 2 221,1 M€.

Toutes les agences présentent un résultat excédentaire (hors prise en compte du prélèvement de 175 M€ sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État) à fin 2016, comme le montre le détail des résultats de chacune des agences ci-après :

- Adour-Garonne : +41,3 M€, hors prélèvement État de 22 M€ (-1,3 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 20,8 M€) ;
- Artois-Picardie : +36,9 M€, hors prélèvement État de 11,9 M€ (+5,1 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 11,2 M€) ;
- Loire-Bretagne : +81,3 M€, hors prélèvement État de 28,4 M€ (+26,7 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 28 M€) ;
- Rhin-Meuse : +15,9 M€, hors prélèvement État de 13,2 M€ (+22,1 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 14,1 M€) ;
- Rhône-Méditerranée Corse : +53 M€, hors prélèvement État de 41,3 M€ (-5,2 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 42,2 M€) ;
- Seine-Normandie : +82,4 M€, hors prélèvement État de 58,2 M€ (+22,8 M€ en 2015, corrigé des provisions pour charges d'intervention et dont prélèvement État de 58,7 M€).

Par ailleurs, avec des retours d'avances (281,6 M€) supérieurs aux attributions (273,3 M€), un remboursement de capital d'emprunt total à hauteur de 20 M€ (spécifique aux agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie) et des investissements d'un montant de 11,4 M€, l'exercice 2016 se solde par un apport au fonds de roulement de 312,7 M€ (contre

73,6 M€ en 2015). Toutefois, si l'on compare l'apport de 2015 à celui de 2016 à périmètre équivalent, il est nécessaire de déduire le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État de 175 M€, ainsi l'apport au fonds de roulement 2016 s'élève effectivement à 137,7 M€ (comparé aux 73,6 M€ en 2015). Au 31 décembre 2016, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau atteint ainsi 769 M€ (contre 631,3 M€ fin 2015), soit environ 3,7 mois de dépenses (contre 2,5 prévu). La trésorerie, quant à elle, s'établit à 546 M€ fin 2016, soit environ 2,6 mois de dépenses.

En effet, comme cela a d'ores et déjà été évoqué, la trajectoire envisagée lors de la construction des 10^{es} programmes est quelque peu modifiée depuis le début de leur mise en œuvre, du fait notamment des produits de redevances supérieurs aux prévisions, d'engagements moindres sur la période 2013-2015, d'un ralentissement des paiements des aides, et de la contribution des agences de l'eau à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement. Rappelons que l'année 2016 est de nouveau marquée par un prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, à hauteur de 175 M€ pour les six agences (175 M€ en 2015 et 210 M€ en 2014), prévu chaque année sur la période 2015-2017, par la loi n° 2014-1654 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (article 32). Pour mémoire, il est réparti entre agences au prorata de leurs prévisions de produits de redevances 2016, soit respectivement :

- 22 M€ pour Adour-Garonne ;
- 11,9 M€ pour Artois-Picardie ;
- 28,4 M€ pour Loire-Bretagne ;
- 13,2 M€ pour Rhin-Meuse ;
- 41,3 M€ pour Rhône-Méditerranée Corse ;
- 58,2 M€ pour Seine-Normandie.

Dépenses

Le niveau global des dépenses décaissables 2016 (2,3 Mds€) apparaît en légère baisse par rapport à celui de l'année 2015 (2,5 Mds€). Toutefois, le montant de 2015 doit être ramené à 2,29 Mds€, car doivent être déduits à la fois les 175 M€ de prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État et les 41 M€ de reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses à l'ONEMA, comptabilisés dans les charges en 2015 et non en 2016, comme suite au changement de méthodes comptables évoquées plus haut. Globalement les dépenses demeurent donc relativement stables.

Pour les raisons évoquées précédemment, les évolutions des dépenses par enveloppe ne peuvent être comparées ni aux prévisions initiales de l'année ni aux réalisations de l'année précédente compte tenu des changements de périmètre.

Aussi, les dépenses de personnel et de fonctionnement seront plus particulièrement abordées dans le cadre de l'analyse de la situation de chacune des agences. Concernant les interventions, seront uniquement évoquées ci-après les évolutions remarquables selon les principaux domaines.

Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, les paiements sont en baisse de 29,9 M€ par rapport à ceux de 2015, essentiellement du fait des versements des primes pour la performance épuratoire en diminution de 27 M€. Cependant, les aides versées pour les opérations relatives aux installations de traitement des eaux usées domestiques progressent de 32,7 M€ alors que celles relatives à la lutte contre la pollution agricole chutent de 33,7 M€.

Par ailleurs, les versements des aides en faveur de la gestion des milieux augmentent de 26,5 M€ de 2015 à 2016, notamment du fait de la progression, d'une part, des paiements des aides relatives à la restauration des milieux aquatiques de 12,5 M€ et, d'autre part, des dépenses liées aux opérations de gestion quantitative de la ressource et de protection de la ressources, respectivement de 5,5 M€ et de 6,4 M€.

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses d'intervention sont variables suivant les bassins concernés, en fonction notamment des modalités de versement des aides des agences et de leur niveau d'engagements dans les différents domaines depuis le début de la mise en œuvre des 10^{es} programmes. Précisons simplement que les aides versées sous forme d'avances ont augmenté de 20,6 M€ en 2016.

Les dépenses d'**investissement** propres aux agences de l'eau (hors avances remboursables au titre des interventions), d'un montant de 11,4 M€ (11,3 M€ en 2015) sont relativement stables, mais nettement en-dessous de la prévision de 27,3 M€. Cet écart est dû notamment au glissement calendaire de la programmation de travaux concernant les bâtiments des agences de l'eau Adour-Garonne, Rhin-Meuse et Seine-Normandie et de développements ou acquisitions informatiques reportés en 2017. En effet, le système d'information financière lié à la mise en œuvre du décret Gestion budgétaire et comptable publique fait désormais l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage inter-agences et le choix du progiciel, acté fin 2015, a fait l'objet d'une commande groupée d'achat de licences mais pour trois des six agences, les développements nécessaires dès 2016 n'ont pas pu être réalisés comme prévu.

Enfin, **les dépenses relatives au remboursement du capital** (d'un montant total de 20 M€), incluses dans la masse investissement, **sont proches de celles de 2015 (19,5 M€), et conformes à la prévision.**

Recettes

Les recettes globales des agences de l'eau présentent une hausse de 39,9 M€ de 2015 à 2016, hors reprises sur amortissements et provisions, et un écart positif de 80,6 M€ par rapport à la prévision. Leur évolution provient principalement de la hausse des recettes de redevances, supérieures aux prévisions, de 2015 à 2016, et des retours d'avances en augmentation.

Les recettes issues des redevances émises ont progressé de 26,2 M€ (contre une baisse de 31,3 M€ de 2014 à 2015), et sont supérieures de 44 M€ à la prévision. En effet, les redevances ont augmenté dans 3 agences de l'eau (Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse).

Par ailleurs, comme prévu, la tendance relative à l'évolution des remboursements d'avances s'est inversée depuis 2015, du fait de l'accroissement des avances consenties de 2010 à 2012. Ainsi, les retours d'avances progressent de 11,5 M€ de 2015 à 2016, et sont supérieurs de 24,2 M€ à la prévision.

Effectifs

S'agissant des effectifs, les opérateurs doivent se conformer à un effort de maîtrise des emplois publics comparable à celui fourni par l'État. Les plafonds d'emplois annuels des agences de l'eau sont ainsi en baisse constante depuis l'année 2010.

La note du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2011-2013 du ministère en charge de l'Environnement, en date du 11 mai 2010, avait ainsi imposé aux opérateurs une diminution en moyenne de 1,5 % chaque année de leurs emplois. La lettre de cadrage du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2013-2015, en date du 28 juin 2012, a imposé un taux d'effort de -2,5 % en moyenne par an sur les plafonds d'emplois pour la période 2013-2015. Les lois de finances successives ont réduit en conséquence le plafond d'autorisations d'emplois des agences de l'eau.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2016 a été établi à 1 706 ETPT + 3,3 ETPT (correctif pour agents mis à disposition de l'ONEMA), et le schéma d'emplois a été fixé à -36 ETP.

Évolution des effectifs entre 2010 et 2016

Agences de l'eau	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Plafond en ETP (*)	1 890	1 868	1 851	1 791	1 747	1 708,3	1 671,9
Exécution	1 853,7	1 834,2	1 829,9	1 782,4	1 745,3	1 707,9	1 670,4
Plafond en ETPT (**)						1 747	1 709,3
Exécution						1 740,6	1 706,1

(*) Pour mémoire, depuis 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État était fixé en ETP chaque année au sein des lois de finances (Cf. Article 64 de la loi de finances pour 2008). La recommandation n°3 du rapport de l'IGF sur « l'État et ses agences » a fixé comme objectif principal d'harmoniser le mode de décompte des emplois entre l'État et ses opérateurs en déclinant pour chacun d'eux un plafond d'emplois en ETPT et un schéma d'emplois en ETP.

(**) Ainsi, à compter du PLF 2015, la fixation du plafond d'emplois des opérateurs de l'État en ETPT est rendue obligatoire (Cf. Circulaire 1BPB-14-3358 du 15 janvier 2014 relative au lancement de la procédure budgétaire 2014), l'année 2014 ayant servi de point de référence pour établir une correspondance entre les ETP et les ETPT. Le schéma d'emplois reste en ETP.

Le plafond d'emploi désormais exprimé en ETPT depuis 2015 tient compte d'agents mis à disposition de l'ONEMA par les agences de l'eau. Comme précisé en complément du tableau (*) et (**), il n'y a plus de plafond d'emploi en ETP à compter de 2015. Seul un schéma d'emploi est appliqué à l'atterrissage en ETP de fin 2014.

Le tableau ci-après présente l'équilibre financier des six agences de l'eau à fin 2016, à partir de la somme des comptes financiers de 2008 à 2016 approuvés par leurs conseils d'administration.

TABLEAU 7 – Équilibre financier en droits constatés des 6 agences de l'eau à fin 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	1 661 682	1 648 365	1 809 914	1 870 328	2 029 699	1 941 025	1 909 631	1 899 408	1 731 604
	dont subventions versées	1 501 025	1 471 843	1 606 779	1 581 489	1 713 172	1 639 509	1 650 154	1 624 392	0
	dont contribution à l'ONEMA	108 032	108 000	108 000	108 000	108 000	145 001	130 500	137 000	139 000
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	0	15 852	33 405	26 653	36 605	40 079	40 000	40 075	0
	dont provisions pour charges (68158)	0	0	0	64 029	102 783	44 621	21 572	28 483	0
	2- Personnel	112 657	118 761	122 653	126 333	127 506	125 394	123 120	124 019	115 167
	dont personnel en fonction à l'agence	106 693	112 020	119 694	112 043	112 639	112 020	110 069	111 914	104 261
	3- Fonctionnement courant	119 588	92 736	94 028	120 683	95 878	82 201	299 213	251 850	179 884
	Dont fonctionnement encadré	36 368	35 362	35 551	30 926	30 162	27 143	25 374	25 293	24 886
	dont amortissements et provisions (60)	13 739	20 262	20 060	24 639	22 930	20 409	22 224	22 901	24 115
TOTAL CHARGES	1 893 924	1 869 862	2 026 595	2 117 344	2 253 083	2 148 620	2 331 964	2 275 273	2 026 655	
Produits	1- Redevances	1 876 696	1 923 181	1 775 084	2 044 436	2 243 367	2 197 023	2 322 616	2 291 304	2 317 513
	Redevances pour prélèvement	266 144	329 505	305 100	346 371	355 728	340 785	379 723	360 911	385 867
	dont prélèvement collectivités - ACP	190 337	251 311	230 206	250 610	273 639	251 399	265 133	252 022	264 092
	dont prélèvement agriculture - irrigation	9 101	12 669	16 625	19 487	18 890	18 645	18 022	14 291	25 006
	dont prélèvement industries	58 706	65 525	58 078	68 274	63 199	70 666	96 568	93 798	95 969
	Industries - Alimentation d'un canal	0	245	282	727	2 479	1 250	1 637	1 419	1 927
	Industries - Refrondissement industriel	0	6 000	6 226	6 751	5 632	10 103	7 663	9 371	12 607
	Industries - Hydroélectricité	3 063	9 007	7 822	13 395	7 526	15 879	35 071	31 272	27 330
	Industries - Autres usages économiques	3 940	47 501	43 575	47 962	47 530	43 432	52 195	51 737	54 105
	Redevances pour autres usages	1 364	9 965	12 277	8 577	10 100	9 070	8 933	9 058	8 712
	dont obstacle sur cours d'eau	0	226	206	190	282	216	254	246	229
	dont protection milieu aquatique	1 017	9 558	8 961	7 868	8 500	8 421	8 099	8 230	8 268
	dont stockage en période d'étiage	37	138	320	519	1 258	433	580	582	215
	dont contributions volontaires	310	43	2 790	0	0	0	0	0	0
	Redevances pour pollution et collecte	1 609 187	1 583 711	1 457 698	1 677 391	1 873 704	1 842 612	1 930 217	1 917 550	1 920 303
	dont collectivités	1 492 614	1 432 708	1 315 611	1 526 556	1 642 745	1 644 280	1 704 510	1 684 149	1 722 214
	Collectivités - Pollution	90 436	832 537	826 155	938 250	1 012 316	1 040 399	1 078 254	1 065 010	1 095 624
	Collectivités - Collecte	69 294	579 110	469 766	571 030	616 046	590 354	623 732	610 070	626 305
	Collectivités - Contrevaloir	171 124	21 052	19 890	17 276	13 583	5 527	2 525	268	83
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	5 565	57 224	78 778	85 870	99 374	106 324	113 724	133 122	106 743
	Agriculture - Elevage	661	3 679	2 183	4 007	3 439	3 245	3 363	3 540	3 332
	Agriculture - Pollutions diffuses	128	53 130	76 228	81 849	90 915	103 079	110 361	129 581	103 211
	dont industries	111 008	93 779	63 109	64 965	131 585	92 006	111 983	100 279	91 347
	Industries - Pollution	19 823	71 238	54 129	58 656	107 311	77 079	94 712	81 420	73 315
	Industries - Collecte	8	15 928	8 126	6 003	24 170	14 929	17 271	18 859	18 032
	2- Gestion courante	61 320	32 416	26 604	90 417	113 707	337 463	163 693	86 254	19 993
	Autres produits	51 320	32 416	26 604	90 417	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993
	dont personnel MAD	5 064	6 741	2 959	1 092	3 306	1 617	695	330	245
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	4 473	3 349	4 432	3 211	2 374	14 406	7 470	6 390	109
	dont reprises sur provisions (78)	8 646	9 422	5 531	5 325	6 539	5 987	7 298	7 068	7 047
dont reprises sur provisions pr charges (78158)				64 369	82 274	298 420	125 935	59 569	0	
TOTAL PRODUITS	1 928 016	1 955 597	1 801 688	2 164 169	2 357 074	2 534 486	2 476 209	2 376 558	2 337 506	
Résultat	= Produits - charges	34 091	95 735	-224 907	46 825	103 991	386 866	144 245	101 285	310 851
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	120 735	209 473	36 413	109 468	213 418	172 793	61 723	87 303	327 105
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	82 158	102 917	246 062	44 426	72 760	25 099	7 112	1 239	0
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	207 823	220 001	289 796	302 340	416 620	334 472	312 408	252 709	273 336
	Autres dépenses d'investissement	18 912	17 565	11 550	12 601	13 655	8 907	9 191	11 264	11 471
	Remboursement Capital	5 000	17 767	41 526	41 596	48 164	11 691	22 003	19 519	20 035
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	313 893	358 250	588 943	401 053	551 199	380 169	350 716	284 731	304 842	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	329 583	304 907	297 495	293 761	279 188	273 289	268 011	270 051	281 598
	Cessions d'immobilisations / /5	1 046	112	95	1 029	1 411	143	553	89	934
	Autres ressources en capital	3 933	23 730	17 245	2 176	116 173	9 688	785	937	7 906
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	455 297	538 222	351 248	406 435	610 190	455 913	331 072	358 381	617 543	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	141 404	179 972	-237 695	5 382	58 991	75 744	-19 642	73 650	312 701
Pour mémoire	FDR au 31/12	488 057	675 102	437 409	443 448	501 588	577 332	557 601	631 342	769 040
	Besoin en FDR au 31/12	350 506	510 050	261 929	277 730	257 400	227 446	226 214	219 141	222 952
	Trésorerie au 31/12	129 551	156 244	175 480	165 710	244 100	349 886	331 477	412 200	546 088

NB : Les recettes de redevances figurant dans ce tableau représentent la totalité des titres émis chaque année par les 6 agences de l'eau, y compris les majorations pour paiements tardifs. Or, le plafond de redevances fixé à 2,3 Md€ annuels est fixé en encaissements et calculé après déduction du montant de la contribution annuelle des agences de l'eau à l'ONEMA (ainsi que du reversement de la part de la redevance pollutions diffuses à l'ONEMA) et des majorations pour paiements tardifs. En 2016, le montant total des redevances encaissées s'élève à 2 326,904 M€ auxquels doivent être déduits 139 M€ et les majorations pour paiements tardifs + contrevaloir à hauteur de 5,64 M€ et le reversement Ecophyto décaissé par AEAP de 3,182 M€, soit montant des redevances sous plafond = 2 326,904-139-5,64 M€ = 2 179,08 M€

Données propres à chaque agence de l'eau

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne est le 3^e bassin par la superficie et le 4^e par la population (7 millions d'habitants). Il est le 3^e bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ). Il compte 33 000 km de linéaire de cours d'eau et 450 km de littoral. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 2,5 milliards de m³, dont 40 % pour l'irrigation et le reste à parts égales pour l'industrie et l'eau potable.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 62 % des masses d'eau des rivières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, bien que 94 % d'entre elles devraient atteindre le bon état chimique. Actuellement, 43 % des masses d'eau de rivière sont en bon état écologique, 94 % sont en bon état chimique, et 61 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif, en amélioration).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 4 orientations prioritaires : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 69 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 62 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 90 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 68 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 3,37 Md€, dont notamment 32 % pour l'assainissement collectif et 32 % pour la restauration des milieux aquatiques.

Le siège de l'agence de l'eau Adour Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

La réalisation du programme d'intervention en 2016 s'élève à 390,28 M€ au total, soit 368,3 M€ hors reversement au bénéfice du budget général de l'État à hauteur de 21,98 M€. Le niveau d'engagement est largement supérieur à celui de 2015 (239,31 M€ hors prélèvement État), à périmètre constant, notamment du fait d'appels à projets relatifs à certaines thématiques. De plus, la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous exécution des deux premières années du programme en totalité sur l'année suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes de programme permettant des ajustements. Notons que le taux d'exécution global du 10^e programme à fin 2016 atteint 61 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés.

Aussi, globalement les taux de réalisation du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention ; 61,67 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 55 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 61,2 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

En matière de lutte contre la pollution industrielle, après une baisse des aides accordées en 2015, l'année 2016 est marquée par un niveau d'engagement de 21,82 M€ (contre 11,93 M€ en 2015), soit un taux d'exécution de 68 % des prévisions du 10^e programme. Par ailleurs, l'agence a consacré d'importants moyens aux investissements de dépollution domestique, dont près de 80 % des aides ont porté sur les masses d'eau en mauvais état et se sont traduites par la mise en fonctionnement de 72 stations d'épuration. De plus, un appel à projet pour la réduction de la pollution domestique a été lancé pour soutenir un nombre conséquent de projets contribuant à la reconquête du bon état des eaux. Ainsi, les aides consenties pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration atteignent un total de 54,37 M€ (contre 29,51 M€ en 2015) et sont réalisées à hauteur de 58,7 % en cette fin de quatrième année de mise en œuvre du 10^e programme. Celles engagées pour les travaux sur les réseaux s'élèvent à 31,6 M€ (contre 17,11 M€ en 2015), leur taux d'exécution est alors de 48,7 % (30,9 % fin 2015) du total des prévisions du programme à fin 2016. Cette dynamique de la politique d'assainissement se confirme également en matière d'assainissement non collectif avec 3 343 installations financées. Les aides allouées pour la lutte contre la pollution agricole poursuivent, quant à elles, leur progression avec 16,48 M€, contre 10,11 M€ en 2015, consacrés notamment aux investissements matériels de 716 exploitations dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et à la gestion des effluents de 138 élevages situés en zone vulnérable. Elles représentent à fin 2016, un taux de réalisation de 36 % du programme 2013-2018.

Dans le domaine de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques, priorité du 10^e programme, l'année 2016 est marquée par une mobilisation exceptionnellement importante des moyens financiers, grâce notamment à un appel à

projets de lutte contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable d'une enveloppe totale de 60 M€. Ainsi, en matière de gestion quantitative de la ressource, les engagements atteignent 72,75 M€ (contre 8,27 M€ en 2015). L'année 2016, en dehors de l'appel à projet cité précédemment, est caractérisée par le lancement des premiers projets territoriaux en application de l'instruction du 4 juin 2015 relative au financement des retenues de substitution et par une étude et un appel à projets relatifs aux économies d'eau en agriculture. Le taux d'exécution des prévisions sur 6 ans est de 64,8 % à fin 2016.

Enfin, les aides attribuées pour la restauration et la gestion des milieux maintiennent une dynamique soutenue avec 850 dossiers validés et 39 M€ d'aides accordées en 2016 (36,35 M€ en 2015). Elles atteignent ainsi 73 % de la prévision sur la durée totale du programme. Notons le lancement d'un appel à projets sur la continuité écologique en juin 2016 avec 63 opérations d'effacement d'ouvrages validées dans ce cadre. Concernant les interventions pour les travaux en matière d'eau potable, elles sont en légère baisse avec 14,6 M€ (19,6 M€ en 2015) et demeurent en deçà des prévisions avec un taux de réalisation de 52,9 % fin 2016.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2016 de l'agence s'élevait en dépenses à 290 M€ (dont 8 M€ de reversement Ecophyto et 1,5 M€ de dotations aux amortissements). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs portant le montant total des dépenses à 289,7 M€ (dont 1,5 M€ de dotations aux amortissements). Les dépenses réelles ont atteint 249,4 M€ (dont 1,57 M€ de dotations aux amortissements), auxquels s'ajoutent les 21,98 M€ de prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État. Ainsi, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 88,5 % des prévisions initiales en droits constatés (déduction faite de la contribution à l'ONEMA qui était comptabilisée en charges dans le BI), soit un taux d'exécution inférieur à celui de 2015 qui atteignait 96 %.

S'agissant plus particulièrement des aides versées, le taux d'exécution des dépenses d'intervention s'élève à environ 88,2 % (contre 99,8 % en 2015), dont 82 % dans le domaine de la lutte contre la pollution et 98,9 % dans le domaine de la gestion des milieux. En effet, l'année 2016 a été marquée par des attributions d'aides concentrées sur les deux dernières commissions d'interventions de l'année et un niveau de demandes de paiement plus faible au dernier trimestre. Toutefois, la tendance à la baisse des moyens dédiés à la lutte contre la pollution par rapport à ceux de 2015, environ -9 M€, principalement sur l'assainissement, devrait s'inverser dans l'avenir au vu de la réalisation de l'appel à projets pour la lutte contre les pollutions domestiques. De plus, compte tenu du niveau des engagements, les dépenses d'intervention continuent de progresser depuis la première année de mise en œuvre du 10^e programme (210 M€ environ en 2016, 207 M€ en 2015, 200 M€ en 2014, 189 M€ en 2013), hausse provenant principalement des subventions versées, les avances étant en nette régression en 2016, de l'ordre de 8 M€, contre 17,6 M€ en 2015.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprises sur provisions) ont été réalisées à hauteur de 98,4 %. Ce taux d'exécution satisfaisant s'explique principalement par des émissions de redevances proches des prévisions (98,1 %), traduisant notamment la performance des services redevanciers et de la chaîne comptable, marquée en 2016 par une amélioration encourageante du recouvrement amiable, conséquence de relances mensuelles et de la mise en place ciblée du prélèvement automatique. De plus, les remboursements d'avances sont conformes aux prévisions (102,5 %). Toutefois, comme cela était prévu, la tendance s'est inversée en 2016 avec un écart négatif entre les retours d'avances et les versements d'avances.

Ainsi, pour la sixième année consécutive, le résultat est largement bénéficiaire (41,3 M€, contre 18,8 M€ en 2015, corrigé cependant du montant de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 20,2 M€, enregistré fin 2015, et donc ramené à -1,3 M€). Les provisions pour charges d'interventions ne sont plus comptabilisées depuis 2016 et font l'objet d'un retraitement en engagements hors bilan. Rappelons que cette provision s'élevait à 255,06 M€ fin 2015, et que le montant total des restes à payer sur subventions et avances remboursables atteignait 333 M€ au 31 décembre 2015. Le niveau des restes à payer sur les engagements pris par l'agence a significativement augmenté en 2016, du fait des décisions prises en fin d'exercice et s'élève à 401,9 M€.

Rappelons également que l'agence est aujourd'hui triplement certifiée pour l'ensemble de ses activités et de ses sites, qu'elle a poursuivi, dans le cadre de son système de management de la qualité, sa politique de simplification interne dans les domaines des redevances, des modalités d'instruction des règles du programme et de la gestion documentaire, et que les commissaires aux comptes ont conclu à une certification des comptes 2016 sans réserve.

La stratégie financière menée au sein de l'agence s'est traduite depuis 2011 par un haut de bilan structuré et le dégageant d'une capacité d'autofinancement, à hauteur de 42,8 M€ en 2016 (contre une IAF de l'ordre de 0,3 M€ fin 2015). Le niveau de fonds de roulement de 169,6 M€ fin 2016 (contre 142,7 M€ fin 2015), équivalent à plus de 7 mois de dépenses décaissables, permet de couvrir les restes à payer et laisse une certaine latitude à l'agence dans la seconde partie du 10^e programme compte tenu des enjeux dans un contexte contraint, sans nécessiter un recours à une augmentation des redevances pour assurer la soutenabilité des dépenses futures. Le fonds de roulement couvre ainsi 39 % des restes à payer (contre 43 % fin 2015) et demeure nécessaire pour faire face à la poursuite de la montée en puissance des paiements à venir sur les engagements de l'agence dans les années ultérieures.

Notons enfin que l'agence a contribué au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau de 175 M€ en 2016 au bénéfice du budget général de l'État à hauteur de 21,982 M€.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Adour-Garonne et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1^{er} décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet le même jour.

En 2016, le nombre de SAGE en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le bassin reste inchangé par rapport à l'année précédente : 26. 14 SAGE sont en cours de mise en œuvre soit deux de plus que l'année précédente (objectif 2016 atteint), grâce à l'approbation du SAGE Boutonne révisé et du SAGE Étangs littoraux Born et Buch.

Pour la quatrième année consécutive, l'objectif de publication des données du programme de surveillance produites par l'agence de l'année n-1 sur le portail avant le 30 septembre de l'année n a été atteint.

Environ 10 000 demandes d'informations environnementales sont parvenues à l'agence de l'eau en 2016 (soit 1 000 de plus que l'année précédente). La majorité (données environnementales) est traitée via le portail de bassin, environ 1250 par an restent à traiter hors portail. Pour ces dernières, en 2016, plus de 90 % (selon les trimestres et la complexité des questions) ont été traités dans un délai inférieur à un mois : ces résultats étant comparables à ceux de 2014. Il est à noter que le portail de bassin a totalisé en 2016 environ 82 500 visites et 79 000 téléchargements de données archivées ; par rapport à l'année précédente, le nombre de téléchargements est en hausse.

L'indicateur de contexte indique que 30 % des stations du réseau de contrôle de surveillance en 2016 pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est le plus bas depuis le début du X^e programme (32 % en 2015).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 95,5 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte : ce résultat est le meilleur depuis le début du X^e programme et dépasse légèrement la cible annuelle.

Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'élève à 18 % en 2016, ce qui est, pour la troisième année consécutive, supérieur à la prévision. Tous les établissements ayant une obligation réglementaire de mise en place du suivi régulier des rejets l'ayant déployé en 2013, ce résultat s'explique par l'agrément de nouveaux sites industriels volontaires et par la réduction du nombre de sites redevables.

Enfin, 0,62 % des ressources de l'établissement ont été consacrés à des actions de solidarité internationale, en recul par rapport à 2015 (0,81 %). Ce recul s'explique par la moindre mobilisation des collectivités locales et la diminution du taux d'aide maximum de 80 % à 50 % pour les aides à certains projets dans le cadre d'une harmonisation de l'action internationale des agences.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 91 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021 dont 57 dit « Grenelle ». En 2016, le nombre cumulé de captages qui fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) s'est maintenu à 54 comme en 2014 et 2015 conformément à la cible de 54 ajustée afin de tenir compte de l'abandon prévu de 3 captages dans les Deux-Sèvres.

Par ailleurs, 53 captages (en cumul pluriannuel) répertoriés au SDAGE bénéficient d'au moins une demande de MAE aidée ou programme spécifique, ce qui est conforme à la cible pour la troisième année consécutive. Cette cible a été ajustée à la baisse pour les années 2017 et 2018 afin de prendre en compte les délais des procédures de financement des MAE (cible 2018 ajustée de 58 captages).

Après une année 2014 conjoncturellement très faible (339 ha de MAET aidés pour un objectif de 1500 ha) en raison de la nouvelle programmation agricole et de la mise en place de la décentralisation de cette politique aux régions, la dynamique de contractualisation a repris. Toutefois, du fait d'un retard de paramétrage de l'outil national dédié, les services instructeurs n'ont pu commencer à traiter qu'au début de l'année 2017 les dossiers reçus en 2015 et 2016. Les données de synthèse correspondantes n'ont donc pas pu être communiquées. Cette difficulté est commune à l'ensemble des agences. En termes de volumes financiers, les estimations permettent d'anticiper une participation de l'Agence à hauteur de 30 M€ pour 2015 et 25 M€ pour 2016.

S'agissant de l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, 1 509 km de linéaire de ripisylve ont été restaurés avec une aide de l'agence. Comme en 2015, ce résultat reste inférieur à la cible de 2000 km. Toutefois, cet indicateur ne traduit pas la dynamique de diversification des travaux mis en œuvre pour répondre aux enjeux de la DCE.

En matière de restauration de la continuité écologique, 90 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2016 dont 65 ouvrages en liste 2 (79 en 2014 et 43 en 2015 - liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). Sur ces 90 ouvrages, 29 ont été effacés. On revient donc en 2016 à un taux d'exécution satisfaisant proche du résultat de l'année 2014 (92).

En 2016, ce sont 910 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 300 ha pour de l'acquisition. Le résultat global est supérieur aux prévisions (300 ha dont 100 ha en acquisition). On note un recul assez net de superficies aidées au titre de leur entretien et restauration, partiellement compensé par une opération d'acquisition de 200 ha de marais charentais par le Conservatoire du littoral.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU (Eaux Résiduaire Urbaines), fin 2016 comme fin 2015, il reste à aider la mise en conformité de 2 stations sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (Saint-Flour et Aurillac, pour une cible fixée à 1) et une station à échéance 2017 (Lavaur, qui sera financée en 2017).

L'agence a accordé 49,7 M€ d'aides au titre du programme solidarité urbain rural (contre 33,7 M€ en 2015 et 22,8 M€ en 2014), en deçà de son objectif de 54 M€ pour 2016. On remarque toutefois la forte progression des aides accordées suite aux mesures de simplification des principes d'attribution adoptées fin 2015. Comme en 2015, la majorité de ce montant a été consacré à l'assainissement (27,4 M€) mais cette proportion poursuit son recul au profit des opérations concernant l'eau potable (78 % en 2014, 64 % en 2015, 55 % en 2016).

Pour la quatrième année consécutive, les objectifs (2 500) sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence : 3 343 réhabilitations. Ce résultat confirme l'intérêt des collectivités rurales pour ce type de solution.

Concernant les substances dangereuses prioritaires, l'indicateur a été modifié en 2016 pour se focaliser désormais sur la somme annuelle en kg des réductions / éliminations des flux rejetés de micropolluants issus des activités économiques industrielles et artisanales. Sur l'objectif de 100 kg, la réduction n'a été que de 21 kg en 2016. L'Agence de l'eau, en lien avec la DREAL, a établi une stratégie pour inciter les entreprises à entreprendre un programme d'action et améliorer le résultat dans ce domaine.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 8 193 231 kg ont été vendus en 2015 contre 9 953 277 kg en 2014 et 8 922 104 kg en 2013. L'année 2015 marque donc une année de relatif sous-achat succédant à une période de sur-achat fin 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances.

3 contrats aidés visant à la limitation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux ont été signés en 2016 dans le cadre de la politique portuaire de l'agence pour un montant global de 0,53 M€. La cible de 2 a donc été dépassée.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. Ce volume prélevé stagne entre 2014 (6 419 Mm3) et 2015 (6 392 Mm3). L'agence reste fortement engagée sur la thématique des fuites sur les réseaux d'eaux potables : après le succès de l'appel à projet lancé en 2015 dans ce domaine, pour lequel l'enveloppe initiale de 20 M€ avait été portée à 60 M€, un appel à projet sur une nouvelle enveloppe de 20 M€ a été lancé en octobre 2016.

Enfin, 14 organismes uniques de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié en 2016 des aides de l'agence de l'eau, ce qui est conforme à la cible et identique à 2014 et 2015.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2016 a été marquée par la mise en place de revues d'effectifs avec les directeurs de département afin d'assurer la cohérence globales des recrutements, mobilités internes et formations ainsi que par le déploiement de la première phase de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec l'élaboration d'une cartographie des métiers de l'Agence.

La déclinaison du plan local de prévention des risques psycho-sociaux s'est par ailleurs traduite par la participation de 78 agents à des ateliers de formation sur le sujet.

Par ailleurs, 75 % du personnel a bénéficié d'une formation avec une moyenne de 4 jours par agent. Le dispositif global de formation a été structuré dans un document général sur la politique de la formation couvrant la période 2015-2018 et décliné en plans de formation annuels.

À noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Sécurité et Environnement de son organisation ont été renouvelées, aucune non-conformité n'ayant été relevée lors de l'audit annuel.

Les emplois au 31 décembre 2016 s'élèvent à 249,74 ETP (contre 252,74 ETP fin 2015) soit une diminution de 3 ETP, respectant strictement le schéma d'emploi. Le nombre d'ETPT est en légère baisse avec 251,6 ETPT en réalisation 2016 (contre 252,5 ETPT en réalisation en 2015), sachant que le plafond d'emplois 2016 était fixé à 253 ETPT. Les dépenses de personnel de l'ordre de 17,4 M€ sont en légère hausse par rapport aux trois années antérieures, malgré la légère baisse d'ETPT du fait d'une hausse de certaines charges et contributions sociales.

Démarrés début 2010, les efforts engagés par l'agence en matière de réduction des dépenses de fonctionnement se sont poursuivis à un rythme soutenu. En 2016, ces dépenses font apparaître une baisse à hauteur de -18,3 % par rapport au budget 2014, alors que l'objectif fixé était une réduction de -10 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2016. Ainsi, elles s'élèvent à 2,15 M€ (contre 2,29 M€ en 2015). L'objectif est donc largement dépassé du fait d'une baisse à la fois des

postes en énergie et fournitures d'entretien, grâce aux efforts de rationalisation des achats effectués dans ce domaine, et des postes de prestations relatives au fonctionnement informatique.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

En 2016, avec 279,8 M€, les redevances représentent 99,8 % des recettes de l'agence, chiffre plus élevé qu'en 2014 et 2015. Elles sont en augmentation par rapport à 2015 (+9 %). En 2015, la liquidation de la redevance prélèvement sur la ressource en eau des collectivités a été simplifiée en procédant à la suppression totale de l'acompte. L'année 2016 retrouve donc son cycle normal d'émission des recettes expliquant majoritairement l'augmentation du produit des redevances de 23 M€. 78,5 % des recettes (contre 84 % en 2015) proviennent des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte et 20,8 % (contre 15 % en 2015) des redevances pour prélèvement.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances pour pollution et collecte connaissent une légère augmentation (+2,4 %) passant de 214,56 M€ en 2015 à 219,77 M€ en 2016. Cette faible évolution confirme les prévisions de stabilisation de ces recettes conformément aux prévisions envisagées lors de l'élaboration du 10^e programme. Ainsi, la redevance pour pollution d'origine domestique est passée de 125,67 M€ en 2015 à 128,53 M€ en 2016 (+2,25 %). La redevance pour pollution d'origine non domestique (industrie) reste stable et s'élève à 7,63 M€ (-0,12 %).

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement ont fortement augmenté, passant de 40,23 M€ en 2015 à 58,10 M€ en 2016 (+44,4 %). Cette évolution s'illustre notamment par une importante évolution des recettes au titre de la redevance prélèvement pour « alimentation en eau potable » (+74,6 %) et pour irrigation (+63 %). Plus sensiblement, une diminution de recette pour les prélèvements de l'industrie est observée (-8,7 %). Il est à noter également une baisse de 1,422 M€ (-19 %) de la redevance pour prélèvement due au titre des activités hydroélectriques.

Recettes des autres redevances

La redevance pour pollutions diffuses de l'agence, assise sur les ventes de l'année précédente, a augmenté de 5,6 % entre 2015 et 2016 passant de 16,02 M€ à 16,92 M€. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait de ces hausses. Par ailleurs, la recette de la redevance pour protection du milieu aquatique demeure en 2016 stable à 1,72 M€ au regard de 2015.

La recette pour stockage d'eau en période d'étiage, passe de 353 K€ en 2015 à 202 K€ (-42,8 %) en raison principalement de la climatologie.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	42 919 781	0	44 706 225	0	49 952 747	0	51 458 659	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 722 277	0	3 211 795	0	3 168 969	0	3 647 534	0
31- Etudes générales	2 215 860	0	4 490 976	0	4 204 366	0	6 153 615	0
32- Connaissance environnementale	9 404 629	0	10 009 148	0	13 745 256	0	13 795 664	0
33- Action internationale	2 811 652	0	1 563 780	0	2 684 171	0	1 743 269	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 416 849	0	1 804 088	0	1 864 992	0	1 817 694	0
Dépenses courantes et autres dépenses								
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 326 525	0	2 639 182	0	2 700 358	0	1 898 035	0
42- Immobilisations	1 169 330	0	898 066	0	1 328 863	0	2 185 855	0
43- Gestion du personnel	17 329 019	0	17 258 887	0	17 230 143	0	17 463 272	0
44- Charges de régularisation	560 000	0	560 000	0	550 000	0	1 000 000	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	1 920 000	0	2 187 902	0	2 181 779	0	1 651 241	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	43 640	0	82 401	0	293 850	0	102 479	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	85 400 106	12 208 845	56 332 047	6 699 152	64 569 653	3 262 936	98 391 307	944 904
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	38 397 230	6 787 043	27 041 963	781 326	27 698 905	1 388 944	53 272 617	-178 568
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	20 860 330	1 720 952	17 666 397	1 053 028	16 256 228	-385 246	27 192 562	1 123 472
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 795 330	0	2 885 986	0	3 282 309	0	3 286 312	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	23 347 216	3 700 850	8 737 701	4 864 798	17 332 211	2 259 238	14 639 817	0
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	80 816 065	8 180 246	78 195 065	13 965 801	70 001 167	2 163 692	168 407 823	249 481
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	536 607	0	405 125	0	425 653	0	1 106 954	0
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	669 190	0	831 359	0	1 243 993	0	3 329 931	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	8 526 068	8 156 270	14 939 193	13 665 801	9 876 667	2 055 724	21 576 593	249 481
14- Elimination des déchets	2 864 819	0	2 676 846	0	819 531	0	2 150 412	0
18- Lutte contre la pollution agricole	9 497 275	0	6 414 251	300 000	10 111 359	0	16 480 755	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	19 856 522	0	16 534 224	0	8 163 362	108 065	72 750 875	0
23- Protection de la ressource	3 608 588	0	2 509 987	0	3 008 306	0	11 996 583	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	35 256 996	23 976	33 884 080	0	36 352 296	-97	39 015 720	0
Hors plafond de dépenses	47 289 630	0	75 744 860	0	70 176 722	0	70 828 841	0
17- Primes de performance épuration	27 206 730	0	29 863 287	0	30 314 626	0	30 314 626	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	20 082 900	0	18 314 050	0	19 044 400	0	18 531 632	0
dont contribution ONEMA / AFB	12 194 500	0	10 975 050	0	11 754 600	0	11 926 200	0
dont reversement Ecophyto	7 888 400	0	7 339 000	0	7 289 800	0	6 605 432	0
Prélèvement Etat	0	0	27 567 523	0	20 817 696	0	21 982 583	0
TOTAL	256 425 582	20 389 091	254 978 197	20 664 953	254 700 289	5 426 628	389 086 631	1 194 385

Agences de l'eau – PLF 2018

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	52 280 217	0	65 234 610	0	306 552 240	0	306 552 240
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	3 570 000	0	3 652 465	0	19 973 040	0	19 973 040
31- Etudes générales	2 810 000	0	4 796 384	0	24 671 201	0	24 671 201
32- Connaissance environnementale	15 361 350	0	17 904 336	0	80 220 382	0	80 220 382
33- Action internationale	2 567 000	0	3 606 730	0	14 976 602	0	14 976 602
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 837 338	0	2 582 305	0	11 323 266	0	11 323 266
Dépenses courantes et autres dépenses							
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 615 949	0	3 031 965	0	16 212 014	0	16 212 014
42- Immobilisations	2 117 580	0	5 814 145	0	13 513 839	0	13 513 839
43- Gestion du personnel	17 787 000	0	18 500 000	0	105 568 322	0	105 568 322
44- Charges de régularisation	1 000 000	0	1 000 000	0	4 670 000	0	4 670 000
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 428 000	0	3 348 759	0	13 717 682	0	13 717 682
49- Dépenses courantes liées aux interventions	186 000	0	997 521	0	1 705 891	0	1 705 891
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	162 802 000	20 000 000	72 308 691	13 148 324	539 803 804	56 264 161	596 067 965
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	64 900 000	10 000 000	27 427 383	4 921 797	238 738 098	23 700 542	262 438 640
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	56 500 000	7 500 000	20 407 438	3 226 527	158 882 954	14 238 733	173 121 687
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 200 000		3 413 687		18 863 624	0	18 863 624
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	38 202 000	2 500 000	21 060 183	5 000 000	123 319 128	18 324 886	141 644 014
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	167 620 000	12 200 000	73 635 280	14 100 519	638 675 400	50 859 739	689 535 139
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	400 000	0	2 593 046	500 000	5 467 385	500 000	5 967 385
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	5 700 000	2 200 000	570 068	500 000	12 344 541	2 700 000	15 044 541
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	20 000 000	2 000 000	10 023 407	5 250 519	84 941 928	31 377 795	116 319 723
14- Elimination des déchets	2 900 000	0	2 909 587	0	14 321 195	0	14 321 195
18- Lutte contre la pollution agricole	65 000 000	0	11 219 244	0	118 722 884	300 000	119 022 884
21- Gestion quantitative de la Ressource	27 000 000	8 000 000	20 849 124	7 850 000	165 154 107	15 958 065	181 112 172
23- Protection de la ressource	8 500 000	0	10 103 417	0	39 726 881	0	39 726 881
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	38 120 000	0	15 367 387	0	197 996 479	23 879	198 020 358
Hors plafond de dépenses	72 478 785	0	49 452 021	0	385 970 859	0	385 970 859
17- Primes de performance épuratoire	30 300 000	0	29 082 021	0	177 081 290	0	177 081 290
50 - Contribution ONEMA / AFB	19 941 000	0	20 370 000	0	116 283 982	0	116 283 982
	<i>12 441 000</i>	<i>0</i>	<i>12 870 000</i>	<i>0</i>	<i>72 161 350</i>	<i>0</i>	<i>72 161 350</i>
	<i>7 500 000</i>	<i>0</i>	<i>7 500 000</i>	<i>0</i>	<i>44 122 632</i>	<i>0</i>	<i>44 122 632</i>
Prélèvement Etat	22 237 785	0	0	0	92 605 587	0	92 605 587
TOTAL	455 181 002	32 200 000	260 630 602	27 248 843	1 871 002 303	107 123 900	1 978 126 202

**Paiements de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

		en EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		51 509 878	48 414 820	41 144 348	40 394 976	52 556 369	72 870 000	306 890 390	17,35%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		29 131 548	27 516 618	25 886 647	20 340 027	37 674 833	44 200 000	184 749 672	10,44%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		10 449 335	14 360 539	14 769 412	13 069 865	18 106 000	16 530 000	87 285 150	4,93%
	14 Elimination des déchets		1 828 052	1 807 712	2 126 910	2 037 500	2 300 000	3 530 000	13 630 175	0,77%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		1 537 691	3 024 472	3 132 096	3 020 021	3 100 000	4 630 000	18 444 281	1,04%
	17 Primes de performance épuratoire		27 204 662	29 865 355	30 355 598	30 646 992	30 300 000	31 380 000	179 752 607	10,16%
	18 Lutte contre la pollution agricole		7 132 637	6 790 596	7 246 840	6 456 781	17 398 000	22 430 000	67 454 854	3,81%
	19 Divers pollution		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Total Lutte contre la pollution			128 793 803	131 780 112	124 661 851	115 966 162	161 435 202	195 570 000	858 207 130
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		4 487 622	8 982 056	10 061 113	9 733 736	19 380 349	25 320 000	77 964 877	4,41%
	23 Protection de la ressource		3 341 153	3 030 623	2 233 882	4 262 098	6 949 713	5 880 000	25 697 469	1,45%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		18 084 400	25 624 555	35 210 094	32 935 903	30 729 218	30 020 000	172 604 171	9,76%
	25 Eau potable		21 958 287	19 717 915	22 312 910	24 728 144	19 881 116	26 650 000	135 248 371	7,64%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		1 944 044	2 983 994	3 025 217	2 537 557	3 204 000	2 620 000	16 314 813	0,92%
Total Gestion des milieux			49 815 506	60 339 144	72 843 216	74 197 439	80 144 396	90 490 000	427 829 701	24,18%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		3 546 382	2 993 813	3 785 920	3 748 329	4 311 000	4 810 000	23 195 443	1,31%
	32 Connaissance environnementale		9 109 795	9 176 380	12 946 964	10 754 749	10 811 850	9 100 000	61 899 738	3,50%
	33 Action internationale		2 190 808	1 633 140	2 021 729	2 071 500	2 007 000	3 310 000	13 234 177	0,75%
	34 Information, communication, etc		1 549 050	2 490 239	3 178 394	2 825 623	1 909 188	2 100 000	14 052 493	0,79%
Total Conduite et développement des politiques			16 396 035	16 293 571	21 933 006	19 400 200	19 039 038	19 320 000	112 381 851	6,35%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2 949 066	2 650 984	2 700 358	2 353 188	2 615 949	3 910 000	17 179 545	0,97%
	42 Immobilisations		1 169 330	898 066	1 328 862	2 377 406	3 505 630	3 040 000	12 319 295	0,70%
	43 Gestion du personnel		17 329 019	17 247 085	17 230 143	17 496 930	17 787 000	18 200 000	105 290 177	5,95%
	44 Charges de régularisation		3 213 922	3 936 703	1 521 317	1 527 238	1 400 000	580 000	12 179 180	0,69%
	45 Charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2 048 580	2 020 017	2 181 779	2 285 634	2 428 000	1 790 000	12 754 009	0,72%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		292 519	250 286	293 849	335 367	186 000	870 000	2 228 021	0,13%
Total Dépenses courantes et autres dépenses			27 002 436	27 003 142	25 256 308	26 375 763	27 922 579	28 390 000	161 950 228	9,15%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB		20 082 900	18 314 050	19 044 400	18 531 632	19 941 000	20 370 000	116 283 982	6,57%
	dont contribution ONEMA / AFB		12 194 500	10 975 050	11 754 600	11 926 200	12 441 000	12 870 000	72 161 350	4,08%
	dont reversement Ecophyto		7 888 400	7 339 000	7 289 800	6 605 432	7 500 000	7 500 000	44 122 632	2,49%
Reversement Budget de l'Etat			0	27 567 523	20 817 696	21 982 583	22 237 785	0	92 605 587	5,23%
Total Contributions et Reversement Budget Etat			20 082 900	45 881 573	39 862 096	40 514 215	42 178 785	20 370 000	208 889 569	11,81%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés			242 090 680	281 297 543	284 556 477	276 453 779	330 720 000	354 140 000	1 769 258 479	100,00%

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5-9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	332 900 000	303 302 696	56 131 010	1 930 008	157 663 798	51,98%	54 134 077	31 898 413	86 032 491	54,57%	71 631 308
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	229 700 000	194 022 258	32 496 719	850 754	91 562 196	47,19%	30 324 124	16 787 689	47 111 813	51,46%	44 450 383
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	99 200 000	106 097 333	22 191 123	365 050	79 045 797	74,50%	21 317 853	10 953 932	32 271 785	40,83%	46 774 012
	14 Elimination des déchets	21 800 000	17 291 665	2 859 257	708 845	8 511 608	49,22%	5 016 490	2 037 500	7 053 991	0,00%	1 457 617
	15 Assistance technique a la dépollution	27 400 000	17 681 316	3 392 762	106 450	12 249 937	69,28%	5 748 877	3 090 890	8 839 767	72,16%	3 410 170
	17 Prime de performance épuratoire	185 000 000	178 070 017	30 647 786	333 160	117 699 269	66,10%	86 449 440	30 942 149	117 391 589	99,74%	307 680
	18 Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	117 761 526	17 124 382	643 626	42 803 640	36,36%	9 560 776	6 146 977	15 707 753	36,70%	27 095 888
	19 Divers pollution	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	0,00%	0
Total I. Lutte contre la pollution		986 000 000	934 226 810	164 843 038	4 937 892	509 536 246	54,54%	212 551 636	101 857 551	314 409 187	61,70%	195 127 058
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	105 100 000	118 011 245	75 815 470	3 064 594	117 413 048	99,49%	21 441 566	14 630 481	36 272 037	30,89%	81 141 011
	23 Protection de la ressource	30 300 000	28 768 575	12 066 959	70 376	21 123 464	73,43%	3 817 386	2 819 431	6 636 817	31,42%	14 486 647
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	179 900 000	202 952 552	41 356 195	2 340 476	144 532 971	71,22%	58 304 633	34 047 035	92 351 668	63,90%	52 181 302
	25 Eau potable	209 800 000	164 505 566	15 166 320	526 503	74 881 831	45,52%	23 218 797	14 333 694	37 552 491	50,15%	37 329 339
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	16 900 000	19 250 000	3 909 020	261 486	12 750 575	66,24%	5 925 673	2 637 634	8 563 307	67,16%	4 187 268
Total II. Gestion des milieux		542 000 000	533 487 938	148 313 965	6 263 436	370 701 888	69,49%	112 708 045	68 668 275	181 376 320	48,93%	189 325 568
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	25 000 000	34 400 000	6 973 587	819 972	17 064 817	49,61%	5 620 193	1 818 846	7 439 039	43,59%	9 625 778
	32 Connaissance environnementale	58 000 000	74 100 000	17 209 322	3 413 659	46 954 696	63,37%	27 735 501	3 111 335	30 846 836	65,69%	16 107 861
	33 Action internationale	18 000 000	14 475 432	1 747 637	4 368	8 802 872	60,81%	3 846 566	2 103 823	5 950 390	67,60%	2 852 483
	34 Information, communication, etc	12 000 000	11 520 937	2 018 680	200 986	6 903 623	59,92%	4 540 724	551 198	5 091 921	73,76%	1 811 702
Total III. Conduite et développement des politiques		113 000 000	134 496 369	27 949 227	4 438 905	79 726 009	59,28%	41 742 984	7 585 202	49 328 185	61,87%	30 397 824
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	20 590 000	18 256 365	1 898 035	0	10 198 444	55,87%	8 300 408	2 353 188	10 653 596	104,46%	-455 152
	42 Immobilisations	16 210 000	16 088 396	2 185 855	0	5 582 114	34,70%	3 396 259	2 377 406	5 773 665	103,43%	-191 552
	43 Gestion du personnel	122 810 000	108 610 106	17 463 272	0	69 289 519	63,78%	51 806 247	17 496 930	69 303 177	100,06%	-33 658
	44 Charges de régularisation	3 410 000	4 670 000	1 000 000	0	2 670 000	57,17%	5 880 785	1 527 238	7 408 023	277,45%	-4 738 023
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	11 960 000	13 772 902	1 651 241	0	8 069 502	58,59%	6 250 376	2 285 634	8 536 009	105,78%	-466 507
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	3 330 000	3 713 041	102 479	0	771 249	20,77%	836 654	335 367	1 172 021	151,96%	-400 773
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		178 300 000	165 109 810	24 300 883	0	96 560 828	58,48%	76 470 729	26 375 763	102 846 492	106,51%	-6 285 664
V. Contribution ONEMA	50 Contribution ONEMA	112 800 000	119 628 688	18 531 632	0	75 972 982	63,51%	57 441 350	18 531 632	75 972 982	100,00%	0
	dont contribution ONEMA	74 004 500	71 601 288	11 926 200	0	46 850 350	65,43%	34 924 150	11 926 200	46 850 350	100,00%	0
	dont reversement Ecophyto	38 795 500	48 027 400	6 605 432	0	29 122 632	60,64%	22 517 200	6 605 432	29 122 632	100,00%	0
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	92 350 385	21 982 583	0	70 367 802	76,20%	48 385 219	21 982 583	70 367 802	100,00%	0
TOTAL		1 932 100 000	1 979 300 000	405 921 328	15 640 312	1 202 865 755	60,77%	549 299 963	245 001 005	794 300 969	66,03%	408 564 786

NB : Les restes à mandater négatifs à fin 2016 sur les lignes "fonctionnement" proviennent du changement de méthode comptable du fait de la GBCP : les AP ne sont que "budgétaires" mais les CP sont "budgétaires et non budgétaires" donc supérieurs aux AP.

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemets réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemets au 31/12/2016	
en Euros	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	482 300 661	482 300 661	0	482 300 661	0
Subventions	282 384 125	282 384 125	0	282 384 125	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	199 916 537	199 916 537	0	199 916 537	0
7^{ème} Programme	719 451 767	719 451 767	0	719 451 767	0
Subventions	565 168 567	565 168 567	0	565 168 567	0
Prêts			0	0	0
Avances	154 283 200	154 283 200	0	154 283 200	0
8^{ème} Programme	600 954 315	600 954 315	0	600 954 315	0
Subventions	510 646 111	510 646 111	0	510 646 111	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	90 308 204	90 308 204	0	90 308 204	0
9^{ème} Programme	1 215 173 028	1 150 675 405	20 607 428	1 171 282 833	43 890 195
Subventions	1 082 256 200	1 034 710 711	18 910 608	1 053 621 319	28 634 881
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	132 916 828	115 964 694	1 696 820	117 661 514	15 255 314
TOTAL Programmes antérieurs	3 017 879 772	2 953 382 148	20 607 428	2 973 989 577	43 890 195
Subventions	2 440 455 003	2 392 909 513	18 910 608	2 411 820 122	28 634 881
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	577 424 769	560 472 635	1 696 820	562 169 455	15 255 314

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Adour-Garonne en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	153 818	180 344	209 861	203 099	227 886	225 933	212 403	223 965	191 113
	dont subventions versées	138 700	160 635	189 658	172 952	153 754	165 552	183 024	189 679	-
	dont contribution à l'ONEMA	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	12 195	10 975	11 755	11 926
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 468	4 054	9 871	7 060	7 888	7 339	7 290	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	44 412	29 751	-	-	-
	2- Personnel	15 430	16 508	17 055	17 602	17 865	17 329	17 247	17 230	15 970
	dont personnel en fonction à l'agence	14 856	16 064	16 503	17 125	17 404	17 230	17 246	17 230	15 970
	3- Fonctionnement courant	7 082	15 726	10 039	7 519	6 296	6 036	35 498	25 894	31 880
	Dont fonctionnement encadré	2 853	3 171	3 582	2 754	2 002	2 437	2 394	2 292	2 151
	dont amortissements et provisions (68)	1 630	1 620	3 974	2 277	1 482	1 554	1 604	1 473	1 572
TOTAL CHARGES	176 300	212 578	236 955	228 220	252 047	249 298	265 148	267 089	238 964	
Produits	1- Redevances	159 989	181 629	200 209	231 096	259 713	265 963	277 577	264 182	279 819
	Redevances pour prélèvement	37 322	51 984	52 419	56 419	51 961	48 408	57 108	40 236	58 102
	dont prélèvement collectivités – AEP	25 174	35 152	35 053	34 749	35 047	31 938	35 275	21 737	37 964
	dont prélèvement agriculture – irrigation	3 242	4 920	6 772	6 769	6 922	9 061	6 819	4 538	7 398
	dont prélèvement industries	8 906	11 912	10 594	14 901	9 992	7 409	15 014	13 960	12 740
	Industries - Alimentation d'un canal	-	-	56	28	27	20	23	36	41
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	3 063	4 833	4 162	8 628	3 401	3 565	7 895	7 458	6 036
	Industries - Autres usages économiques	3 940	7 057	6 376	6 245	6 564	3 824	7 096	6 467	6 663
	Redevances pour autres usages	1 015	2 109	2 206	1 154	2 598	2 218	2 317	2 094	1 947
	dont obstacle sur cours d'eau	-	19	19	19	19	19	24	22	22
	dont protection milieu aquatique	978	1 994	1 989	884	1 821	1 792	1 746	1 719	1 723
	dont stockage en période d'étiage	37	96	198	251	758	407	547	353	202
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	121 652	127 536	145 584	173 523	205 154	215 337	218 152	221 853	219 769
	dont collectivités	109 128	107 708	125 264	147 137	178 464	189 798	188 996	189 984	194 260
	Collectivités - Pollution	32 292	67 272	81 701	95 934	118 186	127 050	125 859	125 661	128 532
	Collectivités - Collecte	22 124	39 781	43 378	51 176	60 278	62 748	63 137	64 323	65 728
	Collectivités - Contrevalleur	54 536	654	185	97	-	-	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	659	12 829	14 181	18 999	19 012	19 839	20 110	23 494	17 078
	Agriculture - Cleavage	659	190	177	63	286	161	173	184	158
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	12 627	14 004	18 936	18 726	19 678	19 937	23 311	16 920
	dont industries	11 805	6 999	6 139	7 387	7 678	5 700	9 046	8 374	8 431
	Industries - Pollution	87	6 305	5 509	6 710	6 974	4 905	8 209	7 643	7 634
	Industries - Collecte	5	666	630	677	704	793	837	731	797
	2- Gestion courante	4 129	2 459	3 752	13 066	1 999	1 108	20 992	21 733	466
	Autres produits	4 129	2 459	3 752	13 066	1 999	1 108	20 992	21 733	466
	dont personnel MAD	574	444	462	477	461	99	1	-	-
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	634	320	852	522	151	-	408	487	-
	dont reprises sur provisions (78)	1 918	816	1 311	1 467	411	97	3 348	471	30
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	9 536	-	-	16 612	20 159	-
	TOTAL PRODUITS	164 118	184 088	203 961	244 162	261 712	267 071	298 569	285 915	280 285
	Résultat	= Produits - charges	- 12 182	- 28 490	- 32 994	15 942	9 665	17 773	33 421	18 826
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	-	-	7 223	55 120	49 135	15 042	-	42 863
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	12 493	27 625	30 358	-	-	-	-	298	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	22 140	23 141	15 685	15 278	24 306	23 125	16 856	17 648	8 098
	Autres dépenses d'investissement	1 664	1 304	703	992	2 431	1 168	898	1 329	2 376
	Remboursement Capital	-	-	1 137	12 752	23 164	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	36 297	52 070	47 883	29 022	49 901	24 293	17 754	19 275	10 474	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 344	26 646	27 993	29 109	22 030	21 756	18 281	18 333	16 481
	Cessions d'immobilisations 775	26	13	43	-	28	41	23	4	-
	Autres ressources en capital	1 957	22 105	15 000	124	86	102	59	63	9
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	30 327	48 764	43 036	36 456	77 264	71 034	33 405	18 399	59 353	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 5 970	- 3 306	- 4 847	7 434	27 363	46 741	15 651	- 876	48 878
Pour mémoire	FDR au 31/12	51 884	52 104	47 257	54 743	81 255	127 996	143 647	142 772	169 668
	Besoin en FDR au 31/12	29 152	22 486	15 133	12 885	19 213	18 847	11 700	15 217	13 723
	Trésorerie au 31/12	22 732	29 638	32 124	41 878	62 042	109 149	131 947	127 556	155 945

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie (19 700 km²) et également par le linéaire de cours d'eau (6 700 km). Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Ce bassin présente une forte densité d'habitants (4,7 millions d'habitants soit près de 240 hab / km²), qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 21 % des masses d'eau des rivières et 33 % des masses d'eaux côtières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021 (sans les molécules ubiquistes). Actuellement, 19 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) sont en bon état ou potentiel écologique, 81 % sont en bon état chimique (sans molécules ubiquistes), et 34 % des nappes souterraines en bon état chimique (94 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 5 grandes orientations : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques, garantir une eau potable en qualité et quantité suffisante, s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations, protéger le milieu marin, mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 33 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) en bon état écologique et 81 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 34 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le SDAGE vise également, d'ici 2027, un objectif de 100 % des masses d'eau souterraines en bon état, 82 % des masses d'eau superficielles en bon état ou potentiel écologique et 100 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,2 Md€. Ce coût se répartit à 55 % pour l'assainissement, 26 % pour l'agriculture, 5 % pour la pollution industrielle, 7 % M€ pour les milieux aquatiques et 17 % pour la protection de la ressource en eau potable (aires d'alimentation de captages).

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le montant des engagements de l'année 2016 s'élève à 198,58 M€ (contre 186,02 M€ en 2015), soit, hors reversement au budget général de l'État, un total de 186,63 M€ (contre 174,85 M€ en 2015), ce qui correspond à un niveau légèrement supérieur à celui de 2015. Rappelons que la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous-exécutions des années passées sur l'année suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes-programme permettant des ajustements en fonction des sollicitations des maîtres d'ouvrages tout en respectant le plafond de dépenses des domaines encadrées. Le taux d'exécution global du 10^e programme à fin 2016 atteint pratiquement 64 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés.

Aussi, globalement les taux de réalisation du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention ; 63,42 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 63,19 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 62,1 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Les engagements spécifiques aux aides attribuées, y compris les primes de performance épuratoire et la contribution à l'ONEMA ont atteint 160,69 M€, contre 149,39 M€ en 2015 et 129,15 M€ en 2014.

La mise en œuvre des priorités du programme est largement respectée, avec des engagements dans le domaine relatif aux mesures territoriales de gestion de l'eau à hauteur de 63,65 M€, contre 37,3 M€ en 2015.

En matière d'assainissement domestique, les aides consenties pour les travaux de mise aux normes des stations d'épuration retrouvent leur niveau de 2014 avec 26,31 M€ (contre 23,19 M€ en 2015) pour atteindre un taux d'exécution de 60,26 % du programme fin 2016. Les aides engagées pour les travaux sur les réseaux d'assainissement s'élèvent à 32,83 M€ (contre 40,46 M€ en 2015), soit en quatre ans, une réalisation à hauteur de 64,36 % du programme. Dans le secteur industriel, les interventions atteignent 12,9 M€ (contre 11,2 M€ en 2015), soit en hausse constante depuis 2014, et représentent ainsi fin 2016 un taux de 65,57 % d'exécution du programme. Les aides allouées dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine agricole s'élèvent à 11,9 M€ (contre 5,58 M€ en 2015), soit en nette progression par rapport aux montants annuels 2013-2015, pour atteindre 52,11 % de la totalité du programme en cette fin de quatrième année de mise en œuvre.

Dans le domaine de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques, priorité du 10^e programme, l'année 2016 est marquée par une mobilisation de moyens financiers conséquents. Ainsi, les aides en matière de restauration et gestion

des milieux aquatiques s'élèvent à 14,7 M€ (contre 10,37 M€ en 2015), soit une nette augmentation en 2016 traduisant la montée en puissance amorcée en début du programme. Elles atteignent ainsi 64,4 % des dotations totales de la période 2013-2016 à fin 2016. De plus, l'année 2016 est la première année où l'agence consacre un tel montant de dotations en matière de gestion quantitative de la ressource, soit au total 14,46 M€, qui porte le taux de réalisation à 98 % du total du programme à fin 2016. Des transferts de lignes-programme ont dû être effectués afin d'ajuster les moyens sur cette thématique pour répondre à l'appel à projet relatif à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable.

Enfin, les engagements en faveur de l'eau potable atteignent 7,27 M€ (contre 10,53 M€ en 2015), soit au total 59,23 % des prévisions sur 6 ans à fin 2016.

Situation financière de l'agence

Le budget 2016 de l'agence a été exécuté à 82,1 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 157,5 M€ (contre 191,3 M€ en 2015). Seul un budget rectificatif a été voté en 2016 pour prendre en compte le changement de méthode relatif à la comptabilisation du reversement de la part de redevances pour pollutions diffuses à l'ONEMA, figurant désormais en compte de tiers.

Notons que le taux d'exécution du budget doit être corrigé du fait de la provision pour charges d'intervention d'un montant de 13,4 M€ inscrite initialement et du reversement Ecophyto de 3,26 M€. En effet, conformément au changement de méthode expliquée précédemment, les restes à payer sur les engagements pluriannuels sont dorénavant inscrits « hors bilan » et n'ont plus d'impact sur le compte de résultat, comme la part de la redevance pour pollution diffuse est désormais inscrite en compte de tiers. Aussi, le montant initial des dépenses prévues doit être ramené à 175,06 M€ et le taux de réalisation du budget initial s'élève donc à près de 90 %.

Les aides versées (subventions et avances) ont globalement diminué de 9 % de 2015 à 2016, soit 123,38 M€ contre 135,5 M€ en 2015 et sont inférieures aux prévisions initiales (130,9 M€). Cette évolution traduit notamment des délais de réalisation de travaux plus élevés que prévus en matière d'installations de traitement des eaux usées, des retards de paiement liés à la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides de lutte contre la pollution agricole et des niveaux de réalisation inférieurs à ceux prévus au titre de la politique partenariale de l'agence dans le domaine de l'assainissement non collectif. En revanche, la tendance relative aux avances versées de 2013 à 2015 s'inverse en 2016 avec des avances en hausse de 7,1 % (soit 38,3 M€ contre 35,7 M€ en 2015), comme suite à la modification des modalités de paiement des aides relatives au financement des stations d'épuration, de la gestion des eaux pluviales, des réseaux d'assainissement, de la gestion quantitative et de l'eau potable.

Les recettes globales sont également en légère baisse de 2015 (195,6 M€) à 2016 (191,9 M€), leur taux d'exécution étant proche de 99 %, avec des recettes de redevances exécutées à hauteur de 95,5 %. Notons que comme en dépenses, le changement de méthode de comptabilisation de la part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA, désormais exclue du total des redevances, explique la baisse des produits de redevances de 2015 (150,3 M€) à 2016 (145 M€) à hauteur d'environ 5 M€. Les retours d'avances, quant à eux, demeurent relativement stables, soit 44,5 M€ contre 43 M€ en 2015.

Par ailleurs, dès 2014, l'agence a effectué un remboursement partiel anticipé de son emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (contracté en 2012 à hauteur de 40 M€ sur une durée de 8 ans) et renégocié ses annuités de remboursement avec une entrée en amortissement immédiate. Ainsi, elle peut le rembourser intégralement en décembre 2018 et dégager des marges de manœuvre sur la deuxième partie du 10^e programme. En 2016, elle a procédé au remboursement des troisième et quatrième échéances soit un total de 7,39 M€.

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 36,9 M€ (contre 5,2 M€ en 2015, corrigé à 5,1 M€ du fait de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 0,13 M€). Fin 2016, l'agence dispose donc d'une capacité d'autofinancement de 37,2 M€ (contre 6,4 M€ en 2015). Son fonds de roulement s'établit à 65,8 M€ (contre 42,3 M€ en 2015), soit environ 4,7 mois de dépenses, du fait principalement d'une sous-consommation des crédits d'intervention en 2016 comme évoqué supra. L'agence a ainsi pu contribuer à hauteur de 11,953 M€ au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État de 175 M€ en 2016. Son fonds de roulement devrait cependant diminuer en 2017 en raison du maintien de ce prélèvement et des versements des aides à venir.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 23 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

Depuis 2015, la totalité de la surface du bassin Artois-Picardie est couverte par une démarche de SAGE. Les 15 SAGE du territoire sont soit en phase d'élaboration (7), soit en phase de mise en œuvre (8) ; le nombre de SAGE mis en œuvre est inférieur à la cible (10). Ce dernier résultat s'explique par le contexte de la réforme des compétences des collectivités (GEMAPI) et la formation des exécutifs départementaux et régionaux suite aux élections tenues en 2015.

L'agence a mis en ligne sur le portail de bassin les données du programme de surveillance qu'elle produit le 28 juin 2016 soit trois mois plus tôt que l'échéance prévue. Pour la quatrième année consécutive, la totalité des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois (cible 90 %).

L'indicateur de contexte concernant les stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique est de 24,2 %, en progression de trois points sur un an et représentant le deuxième meilleur niveau depuis 2013.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99,71 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, dépassant la cible (94,95 %) pour la quatrième année consécutive et représentant ainsi le meilleur niveau depuis 2013.

En 2016, le taux d'établissements industriels ayant recours au Suivi Régulier des Rejets est de 20,36 % pour un objectif de 13,64 %. Ce résultat, le meilleur depuis le début du programme, s'explique notamment par la baisse du nombre d'établissements redevables et la hausse du nombre d'établissements redevables qui mesurent leurs rejets polluants.

En matière d'aide publique au développement, l'agence est en 2016 en deçà de son objectif de bassin qui était de 1,39 M€ dans le cadre de la coopération internationale, avec 1,352 M€ consacrés à cette politique, mais atteint toutefois le meilleur résultat depuis le début du programme. Cette somme a été principalement dédiée au financement de 31 dossiers de coopération décentralisée (1,175 M€). Parmi les 17 États bénéficiaires, les quatre premiers sont situés en Afrique subsaharienne. Ces montants ont bénéficié à plus de 172 000 personnes dans le domaine de l'assainissement et plus de 435 000 dans celui de l'accès à l'eau potable : ces résultats indiquent par rapport à l'année dernière une concentration de l'aide sur moins de bénéficiaires.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 60 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 109 au titre du SDAGE précédent. 53 de ces captages prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). L'objectif 2016, abaissé à 52 dans le cadre de la révision de mi-programme, a donc été atteint.

Pour 57 des captages répertoriés au SDAGE, sur une cible de 68, au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée. Pour ce deuxième indicateur, l'objectif n'a pas été révisé à mi-programme.

A ce jour, aucune donnée n'a pu être fournie par les services instructeurs et en charge du paiement concernant les surfaces agricoles utiles faisant l'objet à compter de 2016 de MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence. L'indicateur ne peut être renseigné ni pour 2015, ni pour 2016.

Concernant les milieux aquatiques, les aides à la restauration ont concerné 97 km de cours d'eau (contre 40 en 2015, 465 en 2014, 136 km en 2013 et 82 km en 2012), pour une cible 2016 de 110 km. Cet indicateur se caractérise par une forte variabilité due au caractère pluriannuel des programmations techniques. L'essentiel des actions ont ainsi été comptabilisées en 2013 et 2014 (notamment le dossier « Plan Somme »), permettant de dépasser nettement l'objectif cumulé sur les 4 dernières années (738 km de linéaire de cours d'eau restauré, pour un objectif cumulé de 350 km).

En matière de continuité écologique, 48 ouvrages ont été rendus franchissables en 2016 pour un objectif fixé à 17 ouvrages. Ce résultat est notamment dû à l'effacement de nombreux seuils agricoles (20) sur le ruisseau de l'Alquines.

Sur ces 48 ouvrages, 18 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (sur les 255 ouvrages « liste 2 » du bassin, liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2016 de 15 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été dépassé.

En matière de préservation des zones humides, 5 183 ha de zones humides ont bénéficié en 2016 d'un financement de l'agence (4 739 ha en 2015). 4 944 ha ont été l'objet d'entretien ou de restauration (4 612 ha en 2015) ; 239 ha ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition par une personne publique (127 ha en 2015). Ces résultats sont largement au-dessus des objectifs (4 200 ha dont 130 pour l'acquisition) qui ont pourtant été révisés à la hausse à mi-programme pour tenir compte du renforcement des aides de l'Agence dans ce domaine.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les données des services de police de l'eau ne sont pas disponibles à ce stade pour estimer le nombre de stations restant à mettre en conformité. L'agence indique cependant que sur les 5 stations encore recensées fin 2015, 4 ont été aidées et sont en attente d'être déclarées conformes. Seule la station de Bourbourg (59) nécessiterait encore une aide.

En matière de solidarité avec les communes rurales, 9,13 M€ d'aides (11,52 M€ en 2014) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 11 M€. La révision des modalités d'aides sur l'assainissement non collectif (ANC) et la focalisation des participations financières sur l'appel à projet « eau potable » non ciblé sur les communes rurales, sont à l'origine de la non atteinte de l'objectif.

Pour la première fois depuis quatre ans, l'objectif concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau dans l'année n'est pas atteint : 853 dispositifs réhabilités sur un objectif de 910 soit un taux de réalisation de 94 %. Toutefois, la forte dynamique de début de programme permet à ce jour à l'Agence de tenir ses objectifs en cumul pluriannuel : 2 994 dispositifs aidés depuis 2013 pour un objectif de 2 830.

Concernant la réduction des substances toxiques, 2 071 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2015 (3 264 kg en 2015). Pour la quatrième année consécutive, ce résultat est encore largement supérieur à l'objectif (1 000 kg). A noter que cet indicateur a fait l'objet d'une révision à mi-programme (*voir Agence de l'eau Adour-Garonne*) mais les nouvelles modalités de calcul n'ont pas encore été mises en application par l'agence Artois-Picardie pour son évaluation 2016.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 3 711 198 kg ont été vendus en 2015, contre 6 098 734 kg en 2014, 4 191 703 kg en 2013 et 3 429 662 kg en 2012. On observe donc un retour aux pratiques d'achat de 2013, après la période de sur-achat constatée fin 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances.

En matière de contrats aidés littoraux, le seul contrat prévu pour le Xe programme (contrat de baie de la Canche) a été signé en 2013. Aucun nouveau contrat n'a donc été signé en 2016, conformément à la prévision.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement, les données définitives de volumes d'eau prélevés sur le bassin par secteur d'activité ne sont pas disponibles pour l'année 2016.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Concernant la politique de ressources humaines, rappelons que l'agence dispose d'un plan d'actions opérationnel pour les risques psychosociaux depuis 2013. Elle a lancé une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) et a depuis mis en place des formations à la prévention des RPS afin de prévenir les risques dans les équipes, de les gérer et de mettre en œuvre des bonnes pratiques. Une enquête sur la qualité de vie au travail a été menée en 2015. Cette démarche a abouti à l'établissement d'un diagnostic présenté en CHSCT et dont les conclusions ont été partagées. L'agence a poursuivi les actions découlant de ce diagnostic en 2016.

Par ailleurs, l'agence s'était engagée à maintenir un effort dans la politique de mobilité interne, avec un taux de mobilité, hors réorganisation interne, décroissant progressivement, mais demeurant toutefois supérieur ou égal à 15 % fin 2018. Sur la période 2016-2018, l'indicateur a été élargi et les cibles revues afin d'intégrer les réorganisations internes désormais indispensables pour optimiser l'adéquation missions-moyens dans un contexte de réduction d'effectifs. Suite à ces réorganisations internes, on constate que 50 % des agents en CDI ont moins de 6 ans d'ancienneté sur leur poste à la fin 2016.

Les agents de l'établissement ont bénéficié de 694 jours de formation en 2016 (soit environ 4 jours de formation/ ETP en moyenne), résultat comparable à celui de 2015 et sur lequel l'agence confirme sa montée en puissance progressive depuis 2013.

A noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Santé/Sécurité et Environnement de son organisation ont été renouvelées, aucune non-conformité n'ayant été relevée lors de l'audit annuel.

En matière de contrôle interne comptable et financier (CICF), l'agent comptable et l'agence envisagent de signer une charte sur du contrôle allégé en partenariat, la dématérialisation interne des échanges sans signature électronique et les modalités de suivi de CICF. Cette charte est en attente de validation par la DRFiP. Par ailleurs, un audit s'est tenu fin 2016 visant à examiner la comptabilité, les processus de contrôles internes, et la sincérité de nos comptes.

En 2016, le plafond d'emploi fixé à 162,2 ETPT a été strictement respecté et consommé à 100 %. De plus, les effectifs à fin 2016 atteignent 157,70 ETP (contre 162,40 ETP fin 2015), soit un dépassement de 0,1 ETP compte tenu du schéma d'emploi de -4,8 ETP. Cet écart s'explique par la nécessité de remplacer un agent en congé maladie par un CDD pour ne pas pénaliser l'agence. La masse salariale s'élève à 11,56 M€, montant équivalent à celui de 2014, et baisse ainsi de 1,6 % par rapport à celle de 2015 (11,75 M€), la diminution des effectifs étant partiellement compensée par l'augmentation de la valeur du point d'indice et la hausse de certaines cotisations, des avancements du personnel ou du glissement vieillesse technicité positif.

Enfin, conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, l'agence réduit ses dépenses de fonctionnement dites « encadrées » depuis 2010. L'objectif de réduction de -10 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2016 (soit un montant limité à 2,44 M€ en 2016) est largement dépassé puisque ces dépenses s'établissent à 2,16 M€ (contre 2,14 M€ fin 2015), montant en légère hausse due à des décalages de paiements de factures du marché inter-agences de télécommunication, et au rattrapage des paiements des taxes d'habitation et foncières 2014 et 2015. Pour respecter ces objectifs, l'agence a poursuivi ses efforts, notamment par une baisse de la consommation de gaz et électricité, du poste « services extérieurs » liée à la gratuité de la location du matériel de reprographie, ainsi que des dépenses de conseils et assemblées. A périmètre constant, notons enfin que ces dépenses ont diminué de 25,7 % entre 2010 et 2016.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit total de recettes de redevances diminue légèrement et s'élève à 144,98 M€ en 2016 contre 145,22 M€ en 2015 (-0,17 %).

Il est à noter que l'agence de l'eau Artois-Picardie perçoit la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des cinq autres agences de l'eau et reverse sa part à chaque agence.

Les prévisions inscrites au budget initial 2016 ont été évaluées selon l'hypothèse d'une diminution importante d'achats de pesticides compte tenu du montant important des redevances perçues en 2015 (10,84M€). Pour l'exercice 2016, l'agence a constaté toutefois une baisse moins importante que prévue de ces achats.

Les autres diminutions sont essentiellement liées d'une part, à une reprogrammation des émissions de redevances en fin d'exercice afin d'optimiser le niveau de trésorerie de l'agence de l'eau et d'autre part, à la stabilisation des taux de redevances en vigueur jusqu'à la fin du X^e programme d'intervention.

Recettes des redevances pour pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte ont légèrement diminué, passant de 123,50 M€ en 2015 à 123,21 M€ en 2016. Cette baisse est notamment due à celle du montant de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, qui est passée de 10,84 M€ en 2015 à 8 M€ en 2016 (-26,4 %) (sur-achat fin 2014 constaté sur tous les bassins en anticipation d'une hausse des redevances) et moins sensiblement à une diminution de 15,9 % du produit issu de activités industrielles (-1,45 M€). La redevance pour pollution d'origine domestique connaît quant à elle une légère augmentation de 6,8 %, passant de 64,12 M€ en 2015 à 68,46 M€ en 2016.

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau restent stables et s'élèvent en 2016 à 21,24 M€ contre 21,15 M€ en 2015 (+0,47 %). Les redevances pour prélèvement à des fins d'alimentation en eau potable (17,54 M€) et industrielle (3,33 M€) sont quasiment égales à celles de l'année passée ; une légère augmentation des prélèvements à usage de l'irrigation agricole est constatée (+9,9 %).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour protection du milieu aquatique diminue de 3,1 % entre 2015 et 2016 et s'élève à 0,40 M€.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2016
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances						
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	23 142 684	0	34 761 802	0	28 911 409	0	31 016 264	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	729 706	0	575 568	0	622 560	0	1 286 679	0
31- Etudes générales	118 107	0	200 537	0	276 082	0	46 576	0
32- Connaissance environnementale	1 309 293	0	1 985 239	0	1 293 265	0	1 526 101	0
33- Action internationale	995 275	0	1 042 979	0	940 103	0	1 351 599	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	427 680	0	392 883	0	317 360	0	361 586	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 386 562	0	2 098 238	0	2 140 977	0	2 211 043	0
42- Immobilisations	451 324	0	397 648	0	810 388	0	511 213	0
43- Gestion du personnel	11 748 808	0	11 556 448	0	11 746 145	0	11 713 974	0
44- Charges de régularisation	1 163 331	0	1 288 913	0	554 994	0	1 776 725	0
45- Charges financières	1 065 538	0	12 915 700	0	7 965 951	0	7 971 642	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 037 927	0	2 180 072	0	2 076 681	0	2 128 973	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	709 133	0	127 575	0	166 903	0	130 153	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	41 070 854	23 357 218	42 245 398	24 513 709	39 707 388	26 619 674	36 666 838	22 323 811
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	8 078 907	7 468 047	10 080 080	9 482 708	9 414 192	9 089 605	10 360 120	8 250 173
HORS gestion et traitement des eaux pluviales								
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	21 394 617	15 558 421	19 382 034	14 971 511	18 733 769	17 530 069	17 988 957	14 180 617
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage								
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 082 342	0	960 630	0	1 025 715	0	934 631	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	10 514 988	330 750	11 822 655	59 490	10 533 711	0	7 383 131	-106 978
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	26 972 732	13 955 099	24 006 760	10 247 711	25 077 407	12 227 615	41 513 497	22 136 581
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	3 493 850	5 343 124	2 900 844	3 759 613	1 837 270	2 850 627	3 511 065	4 192 920
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales								
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	806 828	1 298 168	124 858	194 875	1 635 634	2 563 728	283 902	376 771
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage								
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	3 585 193	7 313 807	2 920 402	6 293 223	4 384 018	6 813 260	6 087 976	6 859 659
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	6 196 409	0	4 355 915	0	5 584 900	0	11 882 167	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 192 305	0	50 018	0	31 502	0	3 758 589	10 707 230
23- Protection de la ressource	1 118 498	0	1 653 847	0	1 238 100	0	1 218 505	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	10 579 648	0	12 000 876	0	10 365 982	0	14 771 293	0
Hors plafond de dépenses	31 293 592	0	36 983 630	0	53 479 611	0	44 925 878	0
17- Primes de performance épuratoire	17 985 992	0	10 722 563	0	27 150 873	0	19 518 440	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	13 307 600	0	13 213 400	0	15 159 100	0	13 453 700	0
dont contribution ONEMA / AFB	10 208 000	0	9 187 200	0	10 124 300	0	10 272 100	0
dont reversement Ecophyto	3 099 600	0	4 026 200	0	5 034 800	0	3 181 600	0
Prélèvement Etat	0	0	13 047 667	0	11 169 638	0	11 953 738	0
TOTAL	122 479 861	37 312 317	137 997 591	34 761 420	147 175 815	38 847 290	154 122 477	44 460 392

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	34 816 102	0	33 137 782	0	185 786 044	0	185 786 044
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	1 220 000	0	1 062 140	0	5 496 652	0	5 496 652
31- Etudes générales	190 000	0	190 000	0	1 021 302	0	1 021 302
32- Connaissance environnementale	2 815 000	0	2 222 000	0	11 150 898	0	11 150 898
33- Action internationale	1 530 000	0	1 510 000	0	7 369 956	0	7 369 956
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	900 000	0	800 000	0	3 199 509	0	3 199 509
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 317 700	0	2 300 000	0	13 454 520	0	13 454 520
42- Immobilisations	1 287 000	0	850 000	0	4 307 574	0	4 307 574
43- Gestion du personnel	12 191 400	0	12 000 000	0	70 956 776	0	70 956 776
44- Charges de régularisation	1 631 600	0	1 632 000	0	8 047 564	0	8 047 564
45- Charges financières	7 971 642	0	7 971 642	0	45 862 117	0	45 862 117
48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 426 260	0	2 300 000	0	13 149 913	0	13 149 913
49- Dépenses courantes liées aux interventions	335 500	0	300 000	0	1 769 264	0	1 769 264
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	49 433 089	24 716 911	50 092 955	25 157 045	259 216 521	146 688 368	405 904 890
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	11 791 789	7 208 211	11 791 655	7 208 345	61 516 742	48 707 089	110 223 831
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	25 590 000	14 410 000	26 150 000	14 850 000	129 239 376	91 500 618	220 739 994
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 250 000	0	1 250 000	0	6 503 318	0	6 503 318
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	10 801 300	3 098 700	10 901 300	3 098 700	61 957 085	6 480 662	68 437 747
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	37 812 000	14 898 000	39 819 000	14 991 000	195 201 396	88 456 007	283 657 403
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	5 371 000	8 569 000	5 428 000	8 662 000	22 542 029	33 377 285	55 919 314
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	65 000	135 000	65 000	135 000	2 981 222	4 703 542	7 684 765
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	5 426 000	6 194 000	5 426 000	6 194 000	27 829 589	39 667 950	67 497 539
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	12 000 000	0	13 750 000	0	53 769 391	0	53 769 391
21- Gestion quantitative de la Ressource	200 000	0	100 000	0	5 332 414	10 707 230	16 039 644
23- Protection de la ressource	1 700 000	0	1 700 000	0	8 628 950	0	8 628 950
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 050 000	0	13 350 000	0	74 117 799	0	74 117 799
Hors plafond de dépenses	45 862 204	0	34 275 000	0	246 819 915	0	246 819 915
17- Primes de performance épuratoire	19 500 000	0	19 500 000	0	114 377 868	0	114 377 868
50 - Contribution ONEMA / AFB	14 775 000	0	14 775 000	0	84 683 800	0	84 683 800
<i>dont contribution ONEMA / AFB</i>	<i>10 715 500</i>	<i>0</i>	<i>11 085 000</i>	<i>0</i>	<i>61 592 100</i>	<i>0</i>	<i>61 592 100</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>3 690 000</i>	<i>0</i>	<i>3 690 000</i>	<i>0</i>	<i>22 722 200</i>	<i>0</i>	<i>22 722 200</i>
Prélèvement Etat	11 587 204	0	0	0	47 758 247	0	47 758 247
TOTAL	167 923 395	39 614 911	157 324 737	40 148 045	887 023 877	235 144 375	1 122 168 252

Paiements de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2016
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018

		<i>en EUROS</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		48 841 489	30 431 835	30 546 727	23 322 718	33 116 000	40 587 000	206 845 769	18,16%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		35 878 864	42 755 548	43 753 283	35 683 158	47 284 000	41 306 000	246 660 852	21,65%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		12 360 301	11 659 979	7 251 960	16 369 805	15 489 000	11 427 000	74 558 044	6,55%
	14 Elimination des déchets		239 816	0	0	0	0	0	239 816	0,02%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		789 536	1 181 103	1 002 510	863 083	1 093 200	1 131 000	6 060 432	0,53%
	17 Primes de performance épuratoire		18 021 282	10 766 159	27 179 444	19 585 544	19 500 000	19 500 000	114 552 429	10,06%
	18 Lutte contre la pollution agricole		5 856 862	6 906 399	7 027 360	2 800 193	7 245 000	7 369 000	37 204 815	3,27%
	19 Divers pollution		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Total Lutte contre la pollution			121 988 150	103 701 024	116 761 284	98 624 500	123 727 200	121 320 000	686 122 157
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		0	68 097	246 133	433 186	6 079 000	4 643 000	11 469 416	1,01%
	23 Protection de la ressource		1 356 172	1 135 859	973 580	1 173 406	1 227 000	1 446 000	7 312 018	0,64%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		7 616 202	7 677 654	9 771 002	8 887 698	13 030 000	13 564 000	60 546 556	5,32%
	25 Eau potable		9 450 807	14 225 592	7 603 928	8 554 891	8 898 000	9 450 000	58 183 218	5,11%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		645 536	693 112	411 464	506 966	681 000	765 000	3 703 078	0,33%
Total Gestion des milieux			19 068 718	23 800 314	19 006 108	19 556 147	29 915 000	29 868 000	141 214 286	12,40%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		268 011	41 049	107 180	94 462	343 000	372 000	1 225 702	0,11%
	32 Connaissance environnementale		1 082 013	2 347 361	1 067 156	1 723 181	2 815 000	3 204 000	12 238 710	1,07%
	33 Action internationale		650 070	959 766	763 767	697 001	1 370 000	1 717 000	6 157 604	0,54%
	34 Information, communication, etc		438 818	443 819	311 546	307 042	861 000	1 057 000	3 419 225	0,30%
Total Conduite et développement des politiques			2 438 912	3 791 995	2 249 648	2 821 686	5 389 000	6 350 000	23 041 241	2,02%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2 386 562	2 098 238	2 140 977	2 211 043	2 340 700	2 300 000	13 477 520	1,18%
	42 Immobilisations		451 324	397 648	810 388	511 213	1 287 000	850 000	4 307 574	0,38%
	43 Gestion du personnel		11 748 808	11 556 448	11 746 145	11 713 974	12 049 400	12 000 000	70 814 776	6,22%
	44 Charges de régularisation		1 163 331	1 288 913	554 994	1 776 725	850 000	1 631 611	7 265 575	0,64%
	45 Charges financières		1 065 538	12 915 700	7 965 951	7 971 642	7 971 800	7 971 700	45 862 332	4,03%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2 037 927	2 180 072	2 076 681	2 128 973	2 426 260	2 300 000	13 149 913	1,15%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		709 133	127 575	166 903	130 153	335 500	300 000	1 769 264	0,16%
Total Dépenses courantes et autres dépenses			19 562 624	30 564 595	25 462 040	26 443 724	27 260 660	27 353 311	156 646 954	13,75%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB		13 307 600	13 213 400	15 159 100	13 453 700	14 405 500	14 775 000	84 314 300	7,40%
	<i>dont contribution ONEMA / AFB</i>		<i>10 208 000</i>	<i>9 187 200</i>	<i>10 124 300</i>	<i>10 272 100</i>	<i>10 715 500</i>	<i>11 085 000</i>	<i>61 592 100</i>	<i>5,41%</i>
	<i>dont reversement Ecophyto</i>		<i>3 099 600</i>	<i>4 026 200</i>	<i>5 034 800</i>	<i>3 181 600</i>	<i>3 690 000</i>	<i>3 690 000</i>	<i>22 722 200</i>	<i>1,99%</i>
Reversement Budget de l'Etat			0	13 047 667	11 169 638	11 953 738	11 587 204	0	47 758 247	4,19%
Total Contributions et Reversement Budget Etat			13 307 600	26 261 067	26 328 738	25 407 438	25 992 704	14 775 000	132 072 547	11,59%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés			176 366 004	188 118 995	189 807 817	172 853 495	212 284 564	199 666 311	1 139 097 186	100,00%

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^e programme	Total des dotations d'AP actualisées du X ^e programme au 21/11/2016	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5-9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	170 500 000	169 062 330	26 837 784	523 507	100 113 145	59,22%	23 705 290	18 594 836	42 300 126	42,25%	57 813 018
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	232 500 000	235 560 986	34 510 169	1 679 922	147 024 759	62,41%	44 805 568	26 506 330	71 311 898	48,50%	75 712 861
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	67 560 000	68 169 904	12 997 769	50 134	44 257 539	64,92%	11 283 955	7 804 902	19 088 857	43,13%	25 168 682
	14 Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0,00%			0	0,00%	0
	15 Assistance technique a la dépollution	7 500 000	6 554 252	1 016 480	81 849	4 003 318	61,08%	2 008 721	863 083	2 871 804	71,74%	1 131 514
	17 Prime de performance épuratoire	104 000 000	114 380 400	19 566 919	48 479	75 377 868	65,90%	55 858 428	19 511 158	75 370 586	99,99%	7 282
	18 Lutte contre la pollution agricole	41 350 000	54 032 908	12 093 013	210 846	28 019 391	51,86%	4 091 959	2 024 014	6 115 973	21,83%	21 903 419
	19 Divers pollution	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	0,00%	0
Total I. Lutte contre la pollution		623 410 000	647 760 779	107 022 134	2 594 736	398 796 020	61,57%	141 754 920	75 304 324	217 059 244	54,43%	181 736 776
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	0	16 223 825	14 499 790	33 971	15 739 644	97,02%	314 230	433 186	747 416	4,75%	14 992 228
	23 Protection de la ressource	9 550 000	8 820 446	1 283 895	65 390	5 228 950	59,28%	905 152	882 513	1 787 665	34,19%	3 441 285
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	70 000 000	74 189 581	15 301 045	529 752	47 717 799	64,32%	13 059 624	7 601 751	20 661 374	43,30%	27 056 425
	25 Eau potable	78 700 000	68 802 307	7 868 579	592 426	40 537 747	58,92%	16 115 067	7 220 363	23 335 429	57,56%	17 202 317
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	4 300 000	5 632 414	1 313 243	26 564	3 214 512	57,07%	700 927	401 003	1 101 930	34,28%	2 112 583
Total II. Gestion des milieux		162 550 000	173 668 572	40 266 552	1 248 104	112 438 653	64,74%	31 095 000	16 538 815	47 633 815	42,36%	64 804 838
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	1 180 000	1 525 000	46 576	0	641 302	42,05%	260 336	94 462	354 798	55,32%	286 504
	32 Connaissance environnementale	11 680 000	11 984 228	1 637 431	111 330	6 113 898	51,02%	3 458 196	1 699 874	5 158 070	84,37%	955 828
	33 Action internationale	7 650 000	8 010 000	1 373 891	22 293	4 329 956	54,06%	1 737 725	672 001	2 409 726	55,65%	1 920 229
	34 Information, communication, etc	4 800 000	3 877 680	390 411	28 825	1 499 509	38,67%	899 675	303 541	1 203 215	80,24%	296 294
Total III. Conduite et développement des politiques		25 310 000	25 396 908	3 448 309	162 448	12 584 665	49,55%	6 355 932	2 789 878	9 125 810	72,52%	3 458 855
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	15 934 000	13 697 742	2 211 043	0	8 836 820	64,51%	6 625 777	2 211 043	8 836 820	100,00%	0
	42 Immobilisations	3 500 000	5 148 861	511 213	0	2 170 574	42,16%	1 659 361	511 213	2 170 574	100,00%	0
	43 Gestion du personnel	69 533 000	71 369 002	11 713 974	0	46 765 376	65,53%	35 051 402	11 713 974	46 765 376	100,00%	0
	44 Charges de régularisation	9 775 000	9 790 000	1 776 725	0	4 783 964	48,87%	3 007 239	1 776 725	4 783 964	100,00%	0
	45 Charges financières	33 580 000	35 862 290	7 971 642	0	29 918 832	83,43%	21 947 190	7 971 642	29 918 832	100,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	18 270 000	13 175 539	2 128 973	0	8 423 653	63,93%	6 294 679	2 128 973	8 423 653	100,00%	0
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	5 996 000	1 888 611	130 153	0	1 133 764	60,03%	1 003 611	130 153	1 133 764	100,00%	0
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		156 588 000	150 932 045	26 443 724	0	102 032 983	67,60%	75 589 259	26 443 724	102 032 983	100,00%	0
V. Contribution ONEMA	50 Contribution ONEMA	62 142 000	84 762 200	13 453 700	0	55 133 800	65,05%	41 680 100	13 453 700	55 133 800	100,00%	0
	dont contribution ONEMA	40 216 200	61 961 600	10 272 100	0	39 791 600	64,22%	29 519 500	10 272 100	39 791 600	100,00%	0
	dont reversement Ecophyto	21 925 800	22 800 600	3 181 600	0	15 342 200	67,29%	12 160 600	3 181 600	15 342 200	100,00%	0
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	48 125 567	11 953 738	0	36 171 043	75,16%	24 217 305	11 953 738	36 171 043	100,00%	0
TOTAL		1 030 000 000	1 130 646 070	202 588 158	4 005 289	717 157 163	63,43%	320 692 515	146 464 179	467 156 694	65,14%	250 000 469

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemens des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemens réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemens au 31/12/2016	
en Euros	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	410 810 442	410 810 442	0	410 810 442	0
Subventions	295 921 694	295 921 694	0	295 921 694	0
Prêts	1 435 627	1 435 627	0	1 435 627	0
Avances	113 453 121	113 453 121	0	113 453 121	0
7^{ème} Programme	740 276 706	740 276 706	0	740 276 706	0
Subventions	541 240 197	541 240 197	0	541 240 197	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	199 036 509	199 036 509	0	199 036 509	0
8^{ème} Programme	446 734 652	446 719 037	0	446 719 037	15 615
Subventions	306 858 908	306 843 293	0	306 843 293	15 615
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	139 875 743	139 875 743	0	139 875 743	0
9^{ème} Programme	933 691 781	888 899 152	12 786 153	901 685 305	32 006 476
Subventions	693 926 307	663 800 339	8 892 967	663 800 339	30 125 968
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	239 765 474	225 098 813	3 893 185	225 098 813	14 666 661
TOTAL Programmes antérieurs	2 531 513 581	2 486 705 337	12 786 153	2 499 491 490	32 022 091
Subventions	1 837 947 107	1 807 805 524	8 892 967	1 816 698 491	21 248 616
Prêts	1 435 627	1 435 627	0	1 435 627	0
Avances	692 130 847	677 464 186	3 893 185	681 357 372	10 773 475

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Artois-Picardie en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	93 208	108 897	107 478	161 983	146 973	109 625	111 609	120 391	94 729
	dont subventions versées	79 805	94 293	89 215	95 496	131 388	91 786	90 599	99 722	
	dont contribution à l'ONEMA	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600	10 208	9 187	10 124	10 272
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	1 115	6 005	5 609	3 503	3 100	4 026	5 035	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	19 986	-	-	-	-	-
	2- Personnel	10 843	11 244	11 540	11 498	11 561	11 749	11 556	11 746	10 552
	dont personnel en fonction à l'agence	10 622	11 120	11 272						
	3- Fonctionnement courant	11 387	7 718	9 622	4 685	5 738	5 448	17 595	15 350	5 969
	Dont fonctionnement encadré	2 855	3 281	2 899	2 295	2 583	2 345	2 089	2 136	2 155
	dont amortissements et provisions (68)	1 055	2 011	1 012	777	1 353	1 316	1 160	1 485	1 074
TOTAL CHARGES	116 438	127 859	128 640	178 166	164 272	126 822	140 760	147 487	111 250	
Produits	1- Redevances	146 730	127 836	130 464	133 751	137 822	141 210	152 316	150 252	144 974
	Redevances pour prélèvement	19 025	20 358	18 922	19 523	19 136	20 659	20 676	21 146	21 245
	dont prélèvement collectivités – AEP	14 654	16 632	16 091	16 486	16 513	16 601	17 321	17 566	17 542
	dont prélèvement agriculture – irrigation	123	263	402	539	301	314	323	339	373
	dont prélèvement industries	4 248	3 463	2 429	2 498	2 322	3 744	3 032	3 242	3 330
	Industries - Alimentation d'un canal	-	19	19	19	17	17	20	20	22
	Industries - Refroidissement industriel	-	6	6	-	5	11	7	3	4
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Autres usages économiques	-	2 307	2 384	2 472	2 300	3 716	3 005	3 218	3 305
	Redevances pour autres usages	-	566	545	490	460	434	406	420	407
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	-	4	2	1	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	-	566	545	495	458	433	405	418	405
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	127 705	106 912	110 997	113 729	118 225	119 937	130 809	128 541	123 206
	dont collectivités	116 587	93 414	93 153	93 047	96 969	99 732	109 302	103 371	107 392
	Collectivités - Pollution	35 500	55 865	57 211	58 828	60 656	62 653	70 073	64 121	68 461
	Collectivités - Collecte	24 071	32 282	32 867	34 636	36 254	37 079	39 229	39 250	38 931
	Collectivités - Contrevalleur	57 016	5 267	3 075	383	60	-	-	-	-
	dont agriculture	242	4 220	9 421	8 587	9 324	8 105	10 957	16 077	8 167
	Agriculture - Elevage	-	130	137	129	178	151	170	197	181
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	3 933	9 271	8 458	9 146	7 954	10 787	15 880	7 986
	dont industries	10 876	9 278	8 423	11 295	11 932	12 100	10 610	9 092	7 647
	Industries - Pollution	-	3 154	6 235	9 432	10 087	10 439	9 100	7 529	5 966
	Industries - Collecte	-	1 129	1 488	1 863	1 779	1 661	1 510	1 564	1 681
	2- Gestion courante	4 221	3 595	3 798	2 849	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196
	Autres produits	4 221	3 595	3 798	2 849	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196
dont personnel MAD	221	124	268	-	-	-	-	-	-	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	237	182	41	-	-	-	100	216	-	
dont reprises sur provisions (78)	2 876	1 849	1 507	293	581	698	423	135	806	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	40 497	15 577	14 790	130	-	
TOTAL PRODUITS	150 951	131 431	134 262	165 916	181 878	159 658	169 579	152 717	148 170	
Résultat	= Produits - charges	35 513	3 572	5 622	-12 250	17 606	32 836	28 819	5 230	36 920
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	33 811	3 724	5 113	7 536		17 887	14 763	6 446	37 182
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement					22 454				-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	41 903	37 143	41 584	44 314	64 858	50 366	38 072	35 789	38 338
	Autres dépenses d'investissement	524	423	691	566	714	508	447	821	542
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	10 000	7 195	7 382
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	42 427	37 566	42 275	44 880	88 026	50 874	48 519	43 806	46 262	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 033	28 960	29 459	31 808	29 868	32 090	37 211	43 068	44 536
	Cessions d'immobilisations 775	11	16	14	944	400	4	4	3	27
	Autres ressources en capital	75	55	62	46	40 050	33	22	48	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	61 930	32 755	34 648	40 334	70 318	50 014	52 000	49 566	81 745	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	19 503	- 4 811	- 7 627	- 4 546	- 17 708	- 860	3 481	5 760	35 484
Pour mémoire	FDR au 31/12	68 592	63 782	56 155	51 609	33 901	33 041	36 522	42 282	65 812
	Besoin en FDR au 31/12	15 804	25 466	20 136	17 161	15 894	13 774	14 830	3 581	3 215
	Trésorerie au 31/12	52 788	38 316	36 019	34 448	18 007	19 267	21 692	38 701	62 598

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. En revanche, sa densité de population est faible (12 millions d'habitants, soit moins de 80 hab / km²).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 73 % des masses d'eau de rivières et 31 % des nappes du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 31 % des masses d'eau superficielles du bassin sont en bon état ou potentiel écologique, et 62 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif).

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 60 % des cours d'eau en bon état écologique, et 75 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif). À côté de la lutte contre les macropolluants, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sont identifiées par le SDAGE 2016-2021 comme les principaux leviers pour atteindre les objectifs.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,78 Md€, dont 22 % pour la réduction des pollutions agricoles, et 34 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 32 % pour l'assainissement, 7 % pour l'amélioration de la gestion quantitative, 3 % pour la réduction des pollutions industrielles.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans, et l'agence a cinq autres implantations au Mans, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Saint-Benoît (Poitiers) et à Ploufragan (Saint-Brieuc). Le comité de bassin a constitué six commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse).

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau total des aides engagées par l'agence en 2016 s'élève à 476,9 M€, contre 391,9 M€ en 2015. Plus précisément, hors reversement au budget général de l'État, il s'élève à 448,6 M€, contre 363,9 M€ en 2015, soit une nette progression (+23,3 %). Rappelons que la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous-exécutions d'une année sur la suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes programme permettant des ajustements en fonction des sollicitations des maîtres d'ouvrages tout en respectant le plafond de dépenses encadrées par domaine. Le taux global d'exécution du 10^e programme fin 2016 atteint pratiquement 61 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés. Après un ralentissement général de l'activité observé depuis le début de mise en œuvre du 10^e programme, l'année 2016 est marquée par une reprise des engagements, ayant conduit l'agence à consommer l'intégralité des autorisations d'engagement prévues en subventions.

Globalement les taux de réalisation du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 60,4 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 61,6 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 56,4 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Les aides attribuées relatives à la mise en conformité des stations d'épuration s'élèvent à 94,68 M€, contre 52,77 M€ en 2015, soit au total 58 % des dotations du 10^e programme consommées à fin 2016. Celles en faveur des réseaux d'assainissement des collectivités sont également en nette progression avec 88,71 M€, contre 49,56 M€ en 2015, soit 66,8 % réalisés en quatre ans sur le total des prévisions 2013-2018. Notons que ce fort dynamisme des engagements fait suite à la révision du 10^e programme en matière d'assainissement domestique, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires qui bénéficient de taux bonifiés ayant engendré une importante augmentation du nombre de projets accompagnés par l'agence.

Les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle apparaissent, quant à elles, en baisse en 2016, avec des engagements à hauteur de 20,69 M€, contre 27,39 M€ en 2015. Cette évolution s'explique par la diminution des taux d'aide lors de la révision du programme du fait de l'encadrement européen, en raison notamment de l'anticipation des normes européennes relatives à l'application des meilleures techniques disponibles dans certaines branches industrielles. Toutefois, le nombre de projets aidés s'est accru en 2016. Ainsi, les dotations prévues au 10^e programme sur cette thématique ont été consommées à hauteur de 71 % en quatre ans.

Par ailleurs, les aides octroyées en matière de lutte contre la pollution agricole, d'un total de 13,2 M€, contre 31,67 M€ en 2015, sont ici en forte diminution, contrairement à la hausse importante constatée l'an dernier. En effet, les dossiers « Mesures Agro Environnementales et Climatiques » de la campagne 2016 et « Ecophyto 2 » ont été reportés en 2017, du fait respectivement du retard pris dans l'élaboration des conventions-cadre 2014-2020 tripartite entre l'agence de l'eau, l'Agence de services et de paiement et chaque région, et de la communication tardive par les gouvernances régionales du plan Ecophyto de la répartition souhaitée entre investissements agro-environnementaux et conversion à l'agriculture biologique. Le taux de consommation à fin 2016 est de 37,5 % des dotations prévues sur 6 ans.

Les aides octroyées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques sont en revanche en nette progression en 2016 avec 53 M€ engagés, contre 32,82 M€ en 2015. Cette forte montée en puissance était prévue sur la période 2016-2018, sachant que cette dynamique a été favorisée par la hausse des taux d'aide. A fin 2016, les dotations consommées représentent ainsi 59 % des prévisions totales 2013-2018. De plus, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource demeurent à un niveau soutenu avec 24,5 M€ engagés (25,52 M€ en 2015), du fait de l'investissement des collectivités dans la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (dans un contexte particulier de doublement de la redevance en cas de connaissance insuffisante du réseau). Elles atteignent ainsi 48,5 % du total des 6 années du programme et devraient encore progresser sur les deux dernières années du 10^e programme.

Enfin, les engagements demeurent importants dans le domaine de l'eau potable, même s'il ne s'agit pas d'un axe prioritaire des interventions de l'agence qui opère une plus grande sélectivité dans ce domaine depuis le début du 10^e programme. Ils s'élèvent à 33,1 M€ (contre 28,35 M€ en 2015), soit, à fin 2016, 69 % des dotations prévues sur la durée du programme.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2016 de l'agence, voté à hauteur de 351,1 M€ en dépenses, a été exécuté à 97,5 % (342,4 M€). Cette comparaison est toutefois à nuancer du fait des deux budgets rectificatifs votés en cours d'année, afin d'ajuster le montant de la contribution à l'ONEMA et de la masse salariale d'une part, et de corriger la comptabilisation du reversement Ecophyto, d'autre part. De plus, en application de la gestion budgétaire et comptable, le budget en autorisations d'engagement de l'enveloppe « interventions » a dû être augmenté à deux reprises compte tenu du niveau d'engagement particulièrement élevé en cette quatrième année de mise en œuvre du 10^e programme (Cf. supra).

Les aides versées (subventions et avances) sont légèrement en-deçà de celles de 2015, et s'élèvent à 273,5 M€ (contre 282 M€ en 2015, le niveau de 312 M€ en 2014 restant exceptionnel). Notons que le dynamisme des engagements réalisés en matière d'assainissement domestique (stations et réseaux), en 2016, n'a pas encore eu d'effet sur l'évolution des versements qui continuent leur déclin pour la quatrième année consécutive. De même, les versements d'aides en faveur de la lutte contre les pollutions agricoles connaissent un niveau particulièrement bas, en raison des difficultés rencontrées pour engager les campagnes 2015 et 2016 des Mesures agro-environnementales et climatiques (Cf. supra). Les interventions en matière de gestion quantitative et de restauration des milieux demeurent stables, les gros projets n'ayant encore pas donné lieu à des paiements. Concernant l'eau potable, on observe une légère progression des versements, qui demeurent toutefois inférieurs au niveau des deux premières années du 10^e programme, qui restait fortement affecté par les engagements pris lors de la dernière année du 9^e programme.

Notons que les avances, en net retrait de 2014 à 2015, sont en légère baisse en 2016, à hauteur de 45 M€ contre 49 M€ en 2015. La révision du 10^e programme visait à rendre les taux d'intervention plus incitatifs, les effets attendus dès 2016 portent sur les engagements mais demeurent encore limités sur les paiements.

Globalement, les recettes dites « encaissables », d'un montant total de 399,8 M€ (hors reprises sur provisions), sont en légère augmentation (2,9 %) par rapport à celles de 2015 (388,5 M€). Elles sont supérieures aux prévisions (392,8 M€). Elles sont principalement constituées des produits de redevances d'un montant de 373,6 M€ (368,3 M€ prévus), contre 364,3 M€ en 2015. Ces recettes de redevances, en constante progression depuis 2009, après une légère baisse observée en 2015 (-1 %) et en 2014 (-2 %), retrouvent leur niveau de 2013 (Cf. commentaires infra). Rappelons que les prévisions de redevances tenant compte des évolutions d'assiettes (constatées les trois premières années de mise en œuvre du 10^e programme), parallèlement à la réduction de certains taux, ont été réajustées à l'occasion de la révision du 10^e programme à l'automne 2015, en fonction des émissions effectives des dernières années et des taux adoptés lors de cette révision. Par ailleurs, les retours d'avances passent de 20,6 M€ à 24,5 M€ de 2015 à 2016, et poursuivent leur progression, comme suite à l'importance des aides octroyées sous forme d'avances en fin de 9^e programme.

Le résultat 2016, excédentaire pour la septième année consécutive, s'élève à 81,3 M€, contre 26,6 M€ fin 2015 (après correction du montant de la dotation sur provisions pour charges d'interventions de 15,59 M€, soit 11 M€ hors correction). L'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 84,5 M€ (31 M€ fin 2015), qui, complétée des retours d'avances, permet de financer largement la totalité de ses interventions versées sous forme d'avances et de ses investissements propres. Aussi, l'exercice se solde par un apport au fonds de roulement de 61,3 M€, auquel il faut enlever le prélèvement au profit du budget général de l'État, d'un montant de 28,4 M€ en 2016. Le niveau du fonds de roulement atteint ainsi 116,8 M€ fin 2016 (contre 83,9 M€ fin 2015), soit 3,8 mois de dépenses.

Rappelons ici que le montant de la provision pour charges d'intervention inscrite au bilan fin 2015, correspondant aux restes à payer sur les engagements sous forme de subventions, après application d'un taux de chute de 10 %, s'élevait à 373,64 M€. A fin 2016, les aides engagées et non payées représentent 509 M€ sur les subventions, et 59 M€ sur les avances, à la fois sur les 9^e et 10^e programmes. Les restes à payer, désormais inscrits en engagements hors bilan, fin 2016 dépassent ceux de 2015 à hauteur de 56 M€, alors que les aides engagées en 2016 sont supérieures de 89 M€ à celles de 2015. Ainsi 54 % des restes à payer sont dus aux aides accordées en 2016 et 84 % de ceux-ci portent sur des aides de 2015 et 2016, sachant que 64 % des engagements du 10^e programme sont payés fin 2016. Compte tenu des règles de versement, ce niveau de restes à payer témoigne du dynamisme de l'exercice écoulé, du fort niveau d'engagement, notamment en fin d'année, et du volume de projets n'ayant pas encore pu donner lieu à des paiements. Aussi, le niveau du fonds de roulement permet de couvrir une partie de ces restes à payer et demeure nécessaire pour faire face à la poursuite de la montée en puissance des paiements à venir sur les engagements de l'agence dans les années ultérieures.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 18 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant avait fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

Avec plus de 82 % du territoire déjà couvert par un SAGE, en léger recul par rapport à l'année précédente, le bassin est parmi les plus avancés, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine. Le bassin est couvert par 55 démarches de SAGE ; 2 ayant été approuvés par arrêté préfectoral en 2016, 39 SAGE au total sont approuvés, soit légèrement au-dessous de l'objectif 2016 (41).

39 contrats territoriaux ont été validés en 2016, soit pratiquement la cible qui, pour la troisième année consécutive, avait été fixée à 40. Ainsi, 178 contrats ont été validés depuis le début du programme.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2015 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2016, en conformité avec les objectifs. Pour la deuxième année consécutive, 100 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales (1 130, en augmentation par rapport aux années précédentes) ont été traitées dans un délai d'un mois.

L'indicateur de contexte indique que 20 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Le léger recul par rapport au résultat de 2015 (22 %) s'explique par l'application de nouvelles règles d'évaluation de l'état des eaux qui incluent un paramètre biologique supplémentaire, à savoir les macrophytes en rivière.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 98,24 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est très légèrement supérieur au résultat de l'année précédente et surtout correspond au maximum que l'agence estime atteignable techniquement.

Le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets (SRR) polluants s'est stabilisé en 2016 : 19,37 % pour un objectif de 16 %.

En consacrant 0,86 % des redevances perçues à des actions de financement international, l'agence a atteint son taux maximum depuis le début du programme mais n'atteint pas son objectif annuel qui était fixé au maximum légal de 1 %. À côté de la coopération institutionnelle, l'agence a attribué plus de 2,5 M€ à la coopération décentralisée (contre 2 M€ en 2015). La population concernée par ces actions (plus 290 000 habitants) est la plus importante depuis 2016.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 210 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 137 au titre du SDAGE précédent. En 2016, 146 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Comme en 2015, ce résultat est supérieur à la prévision (135).

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée, ni de renseigner les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

Le montant alloué par l'agence au plan Algues Vertes pour les pollutions d'origine agricole s'est élevé en 2016 à 2,6 M€, ce qui est inférieur à la cible (3 M€). Au vu des résultats positifs constatés mi-2015, l'agence reste toutefois mobilisée sur ce dossier : un 2^e plan Algues vertes a débuté en 2017 pour 5 ans qui devrait permettre de mobiliser les crédits non engagés dans le cadre du 1^{er} plan.

En termes d'amélioration de l'hydromorphologie, 1 746 km de cours d'eau ont été restaurés en 2016 avec une aide de l'agence (1 880 km en 2015), en-dessous de la cible (2 400 km). L'année 2016 confirme donc la diminution régulière du linéaire de cours d'eau restauré annuellement, s'expliquant par la réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts.

En matière de restauration de la continuité écologique, 228 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2016 pour un objectif de 225. L'objectif sur cet indicateur a été révisé à mi-programme pour tenir compte des résultats obtenus entre 2013 et 2015. La tendance à la hausse observée les 3 années précédentes se confirme en 2016.

Sur ces 228 ouvrages, 101 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (sur les 6 500 ouvrages « liste 2 » du bassin soumis à obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires

d'ouvrages). L'objectif 2016 de 115 ouvrage « liste 2 » aidés dans l'année n'a donc été atteint qu'à 88 %.

En 2016, ce sont 4 565 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 3 710 ha pour de l'entretien ou de la restauration (objectif de 4 000 ha), et 855 ha pour de l'acquisition (objectif de 500 ha). Pour la deuxième année consécutive, c'est donc le volet « acquisition » qui permet l'atteinte globale de l'objectif du fait de modalités d'aides incitatives, d'une stratégie foncière, et d'une animation locale et foncière, via des partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels et du littoral.

Concernant la mise aux normes des stations d'épuration vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs sont pratiquement atteints : il ne reste fin 2016 plus que 6 stations dont il faut aider à la mise en conformité au-delà de l'échéance de 2017, pour une prévision de 6. Un mécanisme de dégressivité des aides a été adopté pour inciter les collectivités à engager les travaux et respecter leurs échéances.

Concernant la Solidarité Urbain Rural, 83 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales en 2016 : 78,9 M€ pour les travaux et équipements d'épuration, de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 4,1 M€ pour l'assistance technique par les SATESE, sur l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (ANC) et l'eau potable. Ce montant global est en augmentation de 67 % par rapport à l'année 2015 et permet de dépasser largement l'objectif fixé à 46,5 M€. Cette forte augmentation s'explique par la hausse du taux d'aide entérinée à la révision de mi-programme et ayant pris effet au 1^{er} janvier 2016, qui a permis des avancées rapides notamment sur les systèmes d'assainissement prioritaires.

S'agissant de la réhabilitation d'installations d'ANC, les aides de l'agence ont continué leur progression par rapport à 2014 avec 3 518 installations réhabilitées et aidées en 2016 (2 590 en 2015, 2 250 en 2014) permettant de dépasser l'objectif de 3000 installations. Là encore, les objectifs de fin de programme ont été ajustés aux dynamiques observées sur les 3 premières années.

S'agissant des substances dangereuses prioritaires, 1 234 kg ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2016, dont 8 kg de substances prioritaires et 1 226 kg de substances autres. Ce résultat est nettement supérieur à la cible de 600 kg/an fixée pour 2016. L'indicateur a été révisé à mi-programme pour homogénéiser les pratiques entre agences et prendre en compte les listes les plus à jour de polluants à considérer.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 12 635 202 kg ont été vendus en 2015, contre 13 927 993 kg en 2014, 12 249 805 kg en 2013 et 12 282 487 kg en 2012. Le bassin Loire-Bretagne a donc connu, comme les autres agences mais dans des proportions moindres, une période de sur-achat de produits phytosanitaires en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances. L'année 2015 marque le retour aux volumes d'achat antérieurs.

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 23 (objectif de 20 contrats) pour un montant total de 48,9 M€. La vigilance des professionnels de la conchyliculture sur les sujets en lien avec la qualité de l'eau contribue à la dynamique de contractualisation entre les collectivités et l'agence, même si un ralentissement est désormais logiquement observé, l'essentiel des contrats ayant été conclu en début de programme.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. Ce volume a augmenté de 7 % en 2015 avec 3 113 Mm³ prélevés au lieu de 2 901 Mm³ en 2014. La baisse des prélèvements industriels a été plus que compensée par la hausse des prélèvements des collectivités et surtout de la profession agricole pour faire face aux conditions climatiques sèches de l'été 2015.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de ressources humaines, l'agence continue à viser un taux de féminisation des emplois d'encadrement de 40 %. Malgré le recrutement d'une directrice générale adjointe en 2016, ce taux de féminisation des emplois d'encadrement stagne (39 % constatés en 2016 contre 40 % en 2015).

Rappelons que la prévention des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation importante de l'agence, qui a mis en place un baromètre social en 2007, qui fait l'objet d'une édition tous les deux ans, afin de vérifier le climat social au sein de l'établissement. Le 5e baromètre social interne réalisé au printemps 2016 a bénéficié d'une bonne participation des agents (68 %). Il a permis d'attirer l'attention sur l'appropriation du système de management par la qualité, sur les finalités de l'entretien professionnel ou encore sur la mobilité interne. Le plan de formation « prévention des risques psychosociaux (RPS) » initié en 2015 s'est poursuivi en 2016 avec l'organisation de formations dont 18 agents ont bénéficié. De plus, le groupe de travail permanent sur les RPS, créé dès 2010, a conçu un tableau de bord de suivi des RPS qui donne lieu à un volet spécifique dans le document unique.

L'agence poursuit sa démarche d'insertion des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, avec un taux de 4,5 % en 2016 contre 5,02 % en 2015. L'objectif reste fixé aux 6 % réglementaire mais le volontarisme de l'agence se heurte à ce jour à des difficultés pour trouver les qualifications recherchées chez des travailleurs en situation de handicap. L'agence a renouvelé en 2016 la campagne de sensibilisation sur ce sujet à l'initiative des membres du groupe handicap qui s'est réuni deux fois dans l'année.

L'agence se montre également volontariste en matière d'apprentissage de jeunes disposant de peu d'expérience : 8 apprentis ont été accueillis en 2016.

En matière de contrôle interne, le dispositif de contrôle interne comptable et financier mis en place depuis 2012 a été remplacé en 2016 par le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable. Dans ce domaine, le plan d'actions (68 actions sur 8 processus), s'appuyant sur les risques identifiés dans la cartographie des risques, est majoritairement réalisé malgré l'identification de nouveaux risques (18) : 54,4 % des actions sont menées à terme, 41,2 % sont en cours et 4,4 % restent à mener.

En 2016, le plafond d'emploi de 317,6 (contre 321 ETP en 2015) a été consommé à hauteur de 317,59 ETP. Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition auprès de l'ONEMA devenu AFB depuis 2014. L'effectif de l'agence s'élève à 313,4 ETP (contre 316,77 ETP fin 2015) et respecte ainsi le schéma d'emploi de -3,4 ETP. Toutefois, les dépenses de personnel, quant à elles, demeurent quasiment stables sur cette même période, bien que légèrement inférieures aux prévisions de 1,5 %. En effet, malgré la baisse des effectifs de 1 %, ce phénomène s'explique par des rappels de rémunérations importants liés à des reclassements, une indemnité de départ volontaire et des indemnités de chômage destinées au personnel non permanent plus importantes en 2016, ainsi qu'une augmentation des salaires et charges du personnel apprenti.

Enfin, l'agence de l'eau a réalisé son budget de fonctionnement contraint à hauteur de 93 %. Ces dépenses dites « encadrées » sont ainsi en diminution de 16,2 % (pour un objectif initial de -10 %) par rapport au budget 2014 (soit 3,42 M€ contre 4,08 M€). Elles sont par ailleurs en diminution de 10,2 % par rapport à celles de 2014. En effet, une démarche globale de maîtrise des frais de fonctionnement a été engagée par l'agence pour dégager des sources d'économie, notamment en matière d'assurance, résultant d'un marché mutualisé entre les agences et l'ONEMA, de fournitures administratives, d'impression, d'envois postaux rationalisés et de coûts liés à l'informatique. L'utilisation de la visioconférence a également permis de diminuer certains postes, tels que les carburants, les remboursements de frais de déplacement et l'entretien des véhicules. Cependant, certaines dépenses demeurent en hausse comme les locations immobilières et les frais de télécommunication. Notons toutefois que ces dépenses ont ainsi diminué globalement de plus de 27 % depuis 2010, malgré des coûts non maîtrisables comme l'énergie et les impôts locaux.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le montant des recettes des redevances au titre de l'année d'activité 2016 s'est élevé à près de 373,6M€, en hausse de 5,7 % par rapport à 2015. 46,7 % proviennent de la redevance pollution domestique, 23 % de la redevance collecte domestique, 9,6 % de la redevance sur les prélèvements des collectivités et 7,6 % sur les pollutions diffuses.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte, tant domestiques que non domestiques, s'élèvent à 304,86 M€ pour 2016 et sont en augmentation de 5,3 % par rapport à 2015 (289,47 M€).

Les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sont passées de 250,68 M€ en 2015 à 260,44 M€ (3,8 %). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique augmente légèrement de 3,8 % passant de 82,89 M€ à 86,04 M€.

Les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte d'origine industrielle augmentent de 4,6 % passant 12,68 M€ à 13,26 M€.

Recettes des redevances prélèvement

Concernant les prélèvements d'eau effectués en 2016 pour l'usage « alimentation en eau potable », les recettes perçues passent de 35,57 M€ en 2015 à 35,74 M€ (+0,5 %). Ce montant est globalement stable dans la durée.

La redevance pour prélèvement acquittée par les industriels est en légère augmentation en 2016, passant de 20,98 M€ à 21,90 M€ (4,4 %). La forte hausse des recettes de la redevance pour irrigation (+109 %) et de la redevance pour alimentation en eau d'un canal (+32 %) est liée aux conditions climatiques de l'année d'activité 2015 (pluviométrie plus faible en période sensible pour les cultures). Ces conditions expliquent par ailleurs la baisse de l'assiette de la redevance due au titre des activités hydroélectriques sur le bassin (-31,4 %).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en augmentation de 22,4 % passant de 23,33 M€ en 2015 à 28,55 M€ en 2016. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un léger effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait de ces hausses.

La redevance pour pollution des activités d'élevage connaît enfin une très légère hausse de 1,6 % par rapport à 2015

Les recettes des autres redevances demeurent stables.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances						
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	69 654 655	397 690	65 475 578	101 321	67 715 680	16 764	66 514 170	136 010
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	11 647 086	397 690	12 363 304	101 321	10 582 961	16 764	13 551 021	136 010
31- Etudes générales	1 898 383	0	1 216 190	0	2 242 509	0	897 511	0
32- Connaissance environnementale	12 055 351	0	11 678 160	0	11 029 604	0	11 825 318	0
33- Action internationale	1 990 192	0	1 996 019	0	2 094 877	0	2 444 832	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 116 022	0	2 727 612	0	2 398 820	0	2 096 839	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 951 405	0	3 823 701	0	3 676 740	0	3 516 360	0
42- Immobilisations	2 829 340	0	2 428 945	0	3 239 843	0	2 700 700	0
43- Gestion du personnel	22 958 842	0	23 045 506	0	23 431 068	0	23 542 295	0
44- Charges de régularisation	4 024 066	0	1 725 784	0	3 790 626	0	1 063 100	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 893 532	0	4 283 455	0	4 988 707	0	4 754 360	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	290 436	0	186 902	0	239 927	0	121 834	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	101 972 493	45 391 169	99 379 559	47 245 593	94 978 235	20 870 551	162 517 189	34 389 706
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	40 572 425	19 905 595	45 783 832	16 633 719	43 688 449	8 121 878	80 076 770	13 410 472
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	41 653 658	4 437 867	36 877 200	8 666 003	30 566 824	-76 310	59 357 771	3 501 112
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 420 543	0	4 167 398	0	3 591 872	0	4 726 038	0
19- Divers pollution	1 645 458	0	1 537 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0
25- Eau potable	12 680 409	21 047 706	11 013 212	21 945 871	15 522 274	12 824 983	15 635 889	17 478 122
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	124 897 933	3 343 009	109 253 104	2 152 555	142 270 577	3 439 309	146 754 144	3 244 289
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	550 919	0	746 915	0	955 197	0	1 198 301	0
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	10 778 906	3 343 009	10 910 086	2 152 555	15 625 515	3 439 309	22 755 026	3 094 289
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	32 609 788	0	17 994 606	0	27 388 485	0	20 541 214	150 000
14- Elimination des déchets	2 392 534	0	2 231 969	0	2 530 270	0	2 931 848	0
18- Lutte contre la pollution agricole	22 186 450	0	13 339 019	0	31 668 594	0	13 255 036	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	16 555 777	0	18 769 821	0	25 520 616	0	24 482 799	0
23- Protection de la ressource	7 155 692	0	7 067 763	0	5 763 511	0	8 503 355	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	32 667 867	0	38 192 925	0	32 818 389	0	53 086 566	0
Hors plafond de dépenses	33 920 806	0	64 694 381	0	59 142 748	0	60 362 756	0
17- Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	33 920 806	0	31 347 990	0	31 133 520	0	31 961 362	0
dont contribution ONEMA / AFB	21 924 000	0	19 731 600	0	19 632 100	0	19 918 700	0
dont reversement Ecophyto	11 307 800	0	10 877 300	0	10 778 900	0	11 373 400	0
dont EPWP	689 006	0	739 090	0	722 520	0	669 262	0
Prélèvement Etat	0	0	33 346 391	0	28 009 228	0	28 401 394	0
TOTAL	330 445 887	49 131 868	338 802 622	49 499 469	364 107 240	24 326 624	436 148 258	37 770 005

Agences de l'eau – PLF 2018

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	93 969 311	1 864 086	79 650 300	1 500 000	442 979 694	4 015 871	446 995 565
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	21 458 314	1 864 086	14 000 000	1 500 000	83 602 685	4 015 871	87 618 556
31- Etudes générales	6 773 629	0	4 500 000	0	17 528 222	0	17 528 222
32- Connaissance environnementale	19 663 813	0	15 700 000	0	81 952 245	0	81 952 245
33- Action internationale	3 000 895	0	3 500 000	0	15 026 815	0	15 026 815
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	5 082 661	0	3 830 300	0	19 252 254	0	19 252 254
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 923 000	0	3 913 000	0	22 804 205	0	22 804 205
42- Immobilisations	3 160 000	0	3 160 000	0	17 518 828	0	17 518 828
43- Gestion du personnel	23 060 000	0	23 200 000	0	139 237 711	0	139 237 711
44- Charges de régularisation	623 000	0	623 000	0	11 849 576	0	11 849 576
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	6 924 000	0	6 924 000	0	32 768 054	0	32 768 054
49- Dépenses courantes liées aux interventions	300 000	0	300 000	0	1 439 099	0	1 439 099
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	168 043 354	32 189 187	147 263 000	30 567 000	774 153 830	210 653 206	984 807 036
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	91 256 670	11 056 205	79 700 000	11 700 000	381 078 146	80 827 869	461 906 016
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	55 035 516	4 561 087	49 633 000	4 867 000	273 123 969	25 956 759	299 080 729
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 124 868	0	4 330 000	0	27 360 719	0	27 360 719
19- Divers pollution	1 759 463	0	1 600 000	0	10 872 375	0	10 872 375
25- Eau potable	14 866 837	16 571 895	12 000 000	14 000 000	81 718 621	103 868 577	185 587 199
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	234 201 854	3 442 624	169 865 000	2 333 000	927 242 612	17 954 787	945 197 399
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	502 058	955 556	500 000	500 000	4 453 390	1 455 556	5 908 946
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	5 693 904	2 487 069	3 665 000	1 833 000	69 428 436	16 349 231	85 777 667
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	21 270 301	0	19 000 000	0	138 804 394	150 000	138 954 394
14- Elimination des déchets	2 202 596	0	2 200 000	0	14 489 217	0	14 489 217
18- Lutte contre la pollution agricole	88 060 279	0	46 000 000	0	214 509 378	0	214 509 378
21- Gestion quantitative de la Ressource	55 496 585	0	35 000 000	0	175 825 598	0	175 825 598
23- Protection de la ressource	8 233 134	0	7 500 000	0	44 223 455	0	44 223 455
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	52 742 997	0	56 000 000	0	265 508 744	0	265 508 744
Hors plafond de dépenses	60 072 874	0	33 745 000	0	311 938 565	0	311 938 565
17- Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	33 028 500	0	33 745 000	0	195 137 178	0	195 137 178
dont contribution ONEMA / AFB	20 778 500	0	21 495 000	0	123 479 900	0	123 479 900
dont reversement Ecophyto	11 500 000	0	11 500 000	0	67 337 400	0	67 337 400
dont EPMP	750 000	0	750 000	0	4 319 878	0	4 319 878
Prélèvement Etat	27 044 374	0	0	0	116 801 387	0	116 801 387
TOTAL	556 287 394	37 495 897	430 523 300	34 400 000	2 456 314 701	232 623 864	2 688 938 565

Paievements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018

		<i>en EUROS</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		76 984 461	72 730 689	61 563 301	58 300 648	64 500 000	79 011 671	413 090 770	17,50%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		60 375 153	55 088 404	51 686 457	47 469 937	49 600 000	58 263 435	322 483 386	13,66%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		12 845 534	20 685 500	19 594 345	16 700 391	16 300 000	14 974 714	101 100 483	4,28%
	14 Elimination des déchets		2 392 534	2 231 969	2 530 270	2 931 847	2 500 000	2 200 000	14 786 621	0,63%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		4 414 285	4 112 200	4 353 715	4 437 958	4 500 000	4 902 789	26 720 948	1,13%
	17 Primes de performance épuratoire		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	18 Lutte contre la pollution agricole		9 800 646	23 553 069	20 996 147	8 498 956	42 949 000	36 456 898	142 254 716	6,03%
	19 Divers pollution		420 275	933 233	1 487 732	1 605 685	1 700 000	1 616 460	7 763 384	0,33%
	Total Lutte contre la pollution			167 232 887	179 335 064	162 211 967	139 945 422	182 049 000	197 425 968	1 028 200 307
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		3 992 172	9 567 075	15 111 189	16 442 287	20 700 000	24 996 429	90 809 152	3,85%
	23 Protection de la ressource		5 454 369	4 875 756	6 449 973	6 103 244	6 300 000	5 190 829	34 374 172	1,46%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		23 916 119	28 842 423	31 127 012	31 304 888	29 400 000	44 523 107	189 113 550	8,01%
	25 Eau potable		62 936 481	71 658 896	47 324 923	50 176 998	36 800 000	32 820 816	301 718 114	12,78%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		8 765 688	10 362 458	11 234 062	11 751 811	10 050 000	14 857 000	67 021 019	2,84%
Total Gestion des milieux			105 064 830	125 306 608	111 247 160	115 779 228	103 250 000	122 388 181	683 036 007	28,94%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		1 512 917	1 207 167	1 520 979	1 758 727	1 693 200	3 424 000	11 116 991	0,47%
	32 Connaissance environnementale		10 617 305	11 520 874	11 288 465	11 792 738	12 900 000	12 442 325	70 561 705	2,99%
	33 Action internationale		1 692 996	1 449 808	1 846 578	2 154 390	2 600 000	2 884 400	12 628 171	0,53%
	34 Information, communication, etc		2 868 973	2 497 748	2 566 304	2 180 603	2 389 000	3 730 300	16 232 928	0,69%
Total Conduite et développement des politiques			16 692 191	16 675 596	17 222 326	17 886 458	19 582 200	22 481 025	110 539 796	4,68%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		3 951 405	3 823 701	3 676 649	3 516 360	3 598 570	3 913 000	22 479 685	0,95%
	42 Immobilisations		2 829 340	2 428 945	3 239 843	2 700 700	3 768 000	3 160 000	18 126 828	0,77%
	43 Gestion du personnel		22 958 842	23 045 506	23 431 068	23 346 298	23 620 000	23 200 000	139 601 713	5,91%
	44 Charges de régularisation		4 024 066	1 725 784	3 790 715	2 263 456	1 656 500	623 000	14 083 521	0,60%
	45 Charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4 893 532	4 283 455	4 988 707	4 754 360	5 186 800	6 924 000	31 030 854	1,31%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		290 436	186 902	239 927	121 834	320 000	300 000	1 459 099	0,06%
Total Dépenses courantes et autres dépenses			38 947 621	35 494 293	39 366 909	36 703 007	38 149 870	38 120 000	226 781 700	9,61%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB		33 920 806	31 347 990	31 133 520	31 961 362	33 028 500	33 745 000	195 137 178	8,27%
	dont contribution ONEMA / AFB		21 924 000	19 731 600	19 632 100	19 918 700	20 778 500	21 495 000	123 479 900	5,23%
	dont reversement Ecophyto		11 307 800	10 877 300	10 778 900	11 373 400	11 500 000	11 500 000	67 337 400	2,85%
	dont contribution EPMP		689 006	739 090	722 520	669 262	750 000	750 000	4 319 878	0,18%
Reversement Budget de l'Etat			0	33 346 391	28 009 228	28 401 394	27 044 374	0	116 801 387	4,95%
Total Contributions et Reversement Budget Etat			33 920 806	64 694 381	59 142 748	60 362 756	60 072 874	33 745 000	311 938 565	13,21%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés			361 858 335	421 505 942	389 191 109	370 676 871	403 103 944	414 160 173	2 360 496 375	100,00%

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^e programme	Total des dotations d'AP prévisionnelles du X ^e programme au 31/12/2014	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5-9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	518 600 000	495 799 575	97 574 555	2 889 012	271 644 471	54,79%	86 833 419	52 805 347	139 638 766	51,40%	132 005 706
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	371 400 000	373 046 388	93 684 733	4 976 535	257 082 821	68,91%	76 529 017	44 621 634	121 150 650	47,13%	135 932 171
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	123 000 000	141 617 995	22 394 020	1 702 806	98 684 094	69,68%	36 337 064	16 062 194	52 399 258	53,10%	46 284 836
	14 Elimination des déchets	12 000 000	12 400 000	2 931 849	1	10 086 622	81,34%	7 154 774	2 931 847	10 086 621	100,00%	1
	15 Assistance technique a la dépollution	26 000 000	27 093 000	5 046 110	320 073	17 905 850	66,09%	9 973 110	4 437 958	14 411 068	80,48%	3 494 782
	17 Prime de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0
	18 Lutte contre la pollution agricole	222 500 000	223 701 504	15 738 559	2 483 523	80 449 099	35,96%	27 078 330	8 148 265	35 226 595	43,79%	45 222 504
	19 Divers pollution	1 000 000	2 483 000	2 945 398	224 678	7 512 911	302,57%	2 840 964	1 604 490	4 445 454	58,17%	3 067 457
Total I. Lutte contre la pollution		1 274 500 000	1 276 141 462	240 315 225	12 596 627	743 365 868	58,25%	246 746 678	130 611 734	377 358 412	50,76%	366 007 456
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	114 000 000	110 563 089	26 306 642	1 823 843	85 329 011	77,18%	22 834 309	16 369 651	39 193 960	45,93%	46 135 051
	23 Protection de la ressource	45 000 000	44 658 081	9 017 699	514 344	28 490 321	63,80%	7 200 724	5 585 557	12 786 281	44,88%	15 704 040
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	285 000 000	287 690 368	57 847 429	4 760 863	166 765 746	54,49%	54 441 096	30 036 109	84 477 205	53,89%	72 288 542
	25 Eau potable	167 400 000	167 347 000	33 720 790	606 779	128 148 468	76,58%	51 222 675	27 382 693	78 605 369	61,34%	49 543 100
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	75 500 000	75 188 906	15 620 123	1 933 093	48 796 156	64,90%	24 468 008	11 605 174	36 073 181	73,93%	12 722 975
Total II. Gestion des milieux		686 900 000	685 447 444	142 512 683	9 638 922	447 529 704	65,29%	160 166 812	90 969 184	251 135 996	56,12%	196 393 708
III. Conduite et developpement des politiques	31 Etudes générales	16 200 000	16 189 309	2 318 058	1 420 548	6 254 594	38,63%	2 584 633	955 614	3 540 247	56,60%	2 714 346
	32 Connaissance environnementale	74 400 000	71 817 986	14 042 144	2 216 826	46 588 433	64,87%	30 501 897	11 753 412	42 255 309	90,70%	4 333 124
	33 Action internationale	16 500 000	16 771 885	2 778 026	333 194	8 525 920	50,83%	3 648 265	2 080 952	5 729 217	67,20%	2 796 703
	34 Information, communication, etc.	19 000 000	19 221 775	2 887 309	790 470	10 339 293	53,79%	6 856 459	2 173 844	9 030 303	87,34%	1 308 990
Total III. Conduite et developpement des politiques		126 100 000	124 000 955	22 025 538	4 761 038	71 708 239	57,83%	43 591 254	16 963 822	60 555 077	84,45%	11 153 163
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	24 005 000	24 005 000	4 078 920	562 560	14 968 205	62,35%	11 451 845	3 516 360	14 968 205	100,00%	0
	42 Immobilisations	19 500 000	19 500 000	6 401 897	3 701 197	11 198 828	57,43%	8 498 128	2 700 700	11 198 828	100,00%	0
	43 Gestion du personnel	139 381 000	139 381 000	23 705 759	163 464	92 977 711	66,71%	69 435 415	23 542 295	92 977 711	100,00%	0
	44 Charges de régularisation	12 000 000	7 193 139	1 686 061	622 961	10 603 576	147,41%	9 540 476	2 263 456	11 803 932	111,32%	-1 200 356
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	33 282 000	39 964 000	6 734 993	1 980 633	18 920 054	47,34%	14 165 894	4 754 360	18 920 054	100,00%	0
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000	1 835 000	572 000	450 166	839 099	45,73%	717 265	121 834	839 099	100,00%	0	
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		229 968 000	231 878 139	43 179 629	7 480 981	149 507 472	64,48%	113 808 823	36 899 005	150 707 828	100,80%	-1 200 356
V. Contribution ONEMA et EPMP	50 Contribution ONEMA	138 312 000	210 312 000	35 028 606	0	134 971 402	64,18%	96 402 316	31 961 362	128 363 678	95,10%	6 607 724
	dont contribution ONEMA	66 312 000	138 312 000	21 928 606	0	85 508 206	61,82%	61 287 700	19 918 700	81 206 400	94,97%	4 301 806
	dont reversement Ecophyto	72 000 000	72 000 000	12 000 000	0	46 185 100	64,15%	32 964 000	11 373 400	44 337 400	96,00%	1 847 700
	dont versement EPMP	0	0	1 100 000	0	3 278 096	0,00%	2 150 616	669 262	2 819 878	86,02%	458 218
Prélèvement sur le FDR		0	33 300 000	28 401 394	0	89 757 785	0,00%	61 355 819	28 401 394	89 757 013	100,00%	772
TOTAL		2 455 780 000	2 561 080 000	511 463 075	34 477 568	1 636 840 470	63,91%	722 071 502	335 806 501	1 057 878 003	64,63%	578 962 466

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemts des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemts réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemts au 31/12/2016	
<i>en Euros</i>	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	870 569 296	870 569 296	0	870 569 296	0
Subventions	587 098 220	587 098 220	0	587 098 220	0
Prêts	22 437 009	22 437 009	0	22 437 009	0
Avances	261 034 067	261 034 067	0	261 034 067	0
7^{ème} Programme	1 493 777 219	1 493 777 219	0	1 493 777 219	0
Subventions	1 288 319 915	1 288 319 915	0	1 288 319 915	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	205 457 304	205 457 304	0	205 457 304	0
8^{ème} Programme	1 211 956 910	1 211 956 910	0	1 211 956 910	0
Subventions	1 144 168 609	1 144 168 609	0	1 144 168 609	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	67 788 301	67 788 301	0	67 788 301	0
9^{ème} Programme	1 636 056 297	1 572 427 350	34 583 353	1 607 010 703	29 045 593
Subventions	1 387 024 030	1 347 706 117	21 306 966	1 369 013 083	18 010 947
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	249 032 266	224 721 233	13 276 388	237 997 620	11 034 646
TOTAL Programmes antérieurs	5 212 359 721	5 148 730 775	34 583 353	5 183 314 128	29 045 593
Subventions	4 406 610 774	4 367 292 861	21 306 966	4 388 599 827	18 010 947
Prêts	22 437 009	22 437 009	0	22 437 009	0
Avances	783 311 939	759 000 905	13 276 388	772 277 292	11 034 646

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Loire-Bretagne en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	294 114	251 125	254 359	244 314	259 052	263 690	284 500	293 542	261 519
	<i>dont subventions versées</i>	264 725	215 436	212 660	207 963	226 038	199 534	239 587	232 937	
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	16 330	16 330	16 330	16 330	16 330	21 924	19 732	19 632	19 919
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA</i>	-	4 495	8 975	4 908	-	11 308	10 877	10 779	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	-	-	-	-	14 870	-	15 588	-
	2- Personnel	20 020	20 821	22 323	23 059	23 226	22 959	23 046	23 431	23 346
	<i>dont personnel en fonction à l'agence</i>	19 494	20 250	21 797	22 058	22 989	22 959	22 934	23 302	23 346
	3- Fonctionnement courant	13 307	11 614	21 866	15 528	14 849	13 582	43 785	39 908	9 714
	<i>Dont fonctionnement encadré</i>	5 349	4 921	4 696	4 078	4 164	3 924	3 806	3 533	3 417
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1 700	2 706	3 859	3 923	5 078	4 569	4 532	4 432	3 931
TOTAL CHARGES	327 441	283 580	298 548	282 901	297 127	300 231	351 331	356 882	294 579	
Produits	1- Redevances	304 392	294 341	320 997	339 502	353 248	375 066	367 871	364 257	373 599
	Redevances pour prélèvement	52 068	56 952	59 636	61 820	60 629	60 875	61 517	60 272	65 417
	<i>dont prélèvement collectivités – AFP</i>	31 954	33 058	34 529	36 217	35 358	36 244	35 925	35 573	35 744
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	2 793	4 211	7 273	6 958	6 536	4 862	5 961	3 723	7 773
	<i>dont prélèvement industries</i>	17 321	19 683	17 834	18 645	18 733	19 769	20 231	20 976	21 899
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>		-	41	17	18	18	16	20	26
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>		1 978	2 477	2 368	2 010	2 252	2 265	1 524	1 279
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>		344	229	378	228	417	623	682	454
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>		15 966	15 087	15 882	16 477	17 082	17 327	18 771	20 141
	Redevances pour autres usages	-	2 713	2 788	2 643	2 512	2 459	2 375	2 399	2 416
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>		-	33	34	32	33	32	31	33
	<i>dont protection milieu aquatique</i>		2 713	2 753	2 590	2 400	2 422	2 341	2 360	2 303
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>		-	2	19	-	4	2	-	-
	<i>dont contributions volontaires</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	252 324	234 676	258 573	275 039	290 107	311 732	303 047	300 249	304 857
	<i>dont collectivités</i>	223 556	205 873	218 918	238 494	255 393	266 695	266 974	250 907	260 443
	<i>Collectivités - Pollution</i>		132 518	142 261	161 311	171 201	179 061	173 170	167 086	174 313
	<i>Collectivités - Collecte</i>		63 439	69 905	76 536	83 425	87 290	83 565	82 895	86 042
	<i>Collectivités - Contrevalet</i>		9 856	6 452	587	417	344	239	226	85
	<i>dont agriculture - élevage + pollution diffuse</i>	3 670	18 605	24 898	19 736	20 441	30 925	31 555	36 665	31 149
	<i>Agriculture - Elevage</i>		2 270	2 487	2 473	2 391	2 423	2 427	2 333	2 394
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>		16 121	22 085	17 253	18 050	28 500	29 128	34 111	28 555
	<i>dont industries</i>	25 098	10 198	14 757	16 809	14 273	14 112	14 513	12 677	13 265
	<i>Industries - Pollution</i>		7 666	12 221	13 781	11 889	11 736	11 939	10 212	10 809
	<i>Industries - Collecte</i>		1 742	2 335	3 025	2 384	2 376	2 574	2 435	2 458
	2- Gestion courante	4 116	3 186	1 967	31 723	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322
	Autres produits	4 116	3 186	1 967	31 723	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322
<i>dont personnel MAD</i>	526	571	526	401	237	-	112	104	-	
<i>dont annulations de mandats sur exercices antérieurs</i>	1 007	1 509	030	605	473	700	1 737	3 033	-	
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	-	529	177	346	1 468	2 129	211	104	653	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	-	-	-	29 513	3 713	-	23 377	-	-	
TOTAL PRODUITS	308 508	297 527	322 964	371 225	360 935	378 656	394 425	367 954	375 921	
Résultat	= Produits - charges	- 18 933	13 967	24 416	88 324	63 808	78 425	43 094	11 073	81 342
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		16 133	28 091	62 365	63 977	96 760	23 946	30 975	84 575
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	18 107								
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	2 707	100	15 310	38 641	72 363	79 284	72 640	49 089	45 155
	Autres dépenses d'investissement	4 451	4 318	2 923	2 200	2 819	2 831	2 429	3 240	2 701
	Remboursement Capital	5 000	10 000	32 000	10 000	25 000	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	30 265	14 418	50 233	50 841	100 182	82 115	75 069	52 329	47 856	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	35 510	27 803	23 486	20 510	17 271	15 193	15 967	20 643	24 547
	Cessions d'immobilisations 775	35	14	8	20	840	12	449	14	49
	Autres ressources en capital	220	135	171	89	196	154	91	34	-
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	35 765	44 085	51 736	82 990	82 284	112 119	40 453	51 665	109 170	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	5 500	29 667	1 503	32 149	- 17 898	30 004	- 34 616	- 664	61 314
Pour mémoire	FDR au 31/12	43 808	73 475	74 979	107 128	80 230	119 234	84 619	83 055	116 866
	Besoin en FDR au 31/12	36 008	34 721	51 534	87 353	51 536	45 865	45 240	47 871	38 783
	Trésorerie au 31/12	7 800	38 754	23 445	19 775	37 694	73 369	39 379	36 084	78 083

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 300 km². Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 89 % des masses d'eau des rivières et 67 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 16 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 67 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 56 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

S'agissant du district Meuse, cet état des lieux diagnostique que 88 % des masses d'eau des rivières et 82 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 33 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 63 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 64 % des nappes souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 de chacun des districts Rhin et Meuse a identifié 6 thèmes prioritaires autour des questions de lutte contre la pollution, de santé, de biodiversité, de rareté de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, en termes de gouvernance.

Pour le district Rhin, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 41 % des cours d'eau en bon état écologique et 87 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 67 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Pour le district Meuse, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 54 % des cours d'eau en bon état écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 73 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Le coût prévisionnel global du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) pour la période 2016-2021 pour le district du Rhin est de l'ordre de 1.5 milliards d'euros dont 14 % pour les milieux aquatiques, 53 % pour l'assainissement, 9 % pour industrie et l'artisanat, 19 % pour l'agriculture, 1 % pour le domaine ressources, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance. Le coût des mesures pour le district de la Meuse sur la même période est quant à lui de 265 millions d'euros dont 19 % pour les milieux aquatiques, 39 % pour l'assainissement, 4 % pour les industries et l'artisanat, 31 % pour l'agriculture, 2 % pour le domaine ressource, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz. Le comité de bassin a créé trois commissions territoriales : Meuse Chiers, Moselle Sarre et Rhin supérieur.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

L'agence de l'eau a réalisé des engagements à hauteur de 190,8 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 13,2 M€) au cours de l'année 2016 (contre 190 M€ en 2015), soit un total de 761,2 M€ sur les quatre premières années du 10^e programme. Le taux de réalisation s'élève ainsi à 67 % sur la totalité des dotations prévues sur la période 2013-2018. Bien que le montant des engagements annuels soit relativement stable depuis 2013, leur niveau et leur évolution varient suivant les domaines concernés. Ainsi, les taux d'exécution du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 67 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 70 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 63,4 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau. Notons que l'exercice 2016 a été particulièrement marqué par des transferts du domaine 1 vers le domaine 2 ou 3, repris dans l'adaptation de programme, afin d'optimiser le taux d'exécution des engagements à 96 %. Aussi, la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu à la fois des reports des sous-exécutions d'une année sur la suivante, et de ces transferts de dotations entre lignes-programme dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine.

La dynamique des engagements de l'année 2016 montre l'impact favorable de la révision des dispositions du programme sur la mobilisation des maîtres d'ouvrage.

Les engagements relatifs à l'assainissement des collectivités se sont élevés à 56 M€ en 2016, contre 43,7 M€ en 2015. En effet, les aides octroyées pour les installations de traitement des eaux usées domestiques sont en nette progression, passant de 16,24 M€ en 2015 à 20,77 M€ en 2016, elles représentent ainsi 66 % du total du programme à fin 2016. Celles destinées aux travaux sur les réseaux d'assainissement augmentent également avec 35,22 M€ engagés, contre 27,43 M€ en 2015, soit un taux d'exécution de 69,5 % de la totalité des prévisions 2013-2018.

Les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle, relativement stables, s'élèvent à 5,86 M€ (contre 5,71 M€ en 2015), après avoir connu un niveau exceptionnel des engagements 2014 à hauteur de 24,29 M€, du fait de l'anticipation par les industriels de la baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles

européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Fin 2016, le taux de réalisation atteint 64 % des dotations prévues sur 6 ans. Les aides accordées pour les travaux de lutte contre la pollution agricole sont, quant à elles, cette année encore, en augmentation (21,65 M€ contre 18,58 M€ en 2015), et représentent 66,7 % du total des dotations du 10^e programme à fin 2016.

Dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, la progression annuelle des engagements prévue dans la construction du 10^e programme se poursuit, avec une réalisation de plus de 100 % des prévisions de 2016, à hauteur de 20,16 M€, malgré une baisse par rapport à 2015 (27,21 M€ engagés, pour mémoire, niveau exceptionnel dû à un important projet de passe à poissons sur le barrage rhénan de Gerstheim). Ainsi, fin 2016, le taux d'exécution des prévisions sur 6 ans atteint 60,8 %. Concernant la gestion quantitative de la ressource, les aides progressent depuis le début de la mise en œuvre du programme et leur taux de réalisation à fin 2016 est de 65,9 %.

Les interventions en matière d'eau potable, en baisse de 2011 à 2013, après une importante augmentation en 2015 (29,61 M€), sont de 16 M€ en 2016, soit un niveau supérieur à l'objectif de 12 M€ annuels prévus sur toute la période du 10^e programme ; elles atteignent ainsi d'ores et déjà 78 % du total prévu sur 2013-2018.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2016 de l'agence, établi à hauteur de 179,1 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions), soit 177,4 M€, corrigé de la part de la redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA, en dépenses, a été réalisé à 91,3 %, soit à hauteur de 162,07 M€. Il a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année pour tenir compte de petits ajustements des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

L'année 2016 est marquée par une forte augmentation des paiements au mois de décembre, comme suite à un travail approfondi de relance effectué dès le mois d'août, relayé auprès des collectivités par les présidents du conseil d'administration et du comité de bassin. Notons que des plans d'actions et une nouvelle organisation ont été mis en place pour éviter à l'avenir des flux de demandes de paiements en fin d'exercice.

Globalement, le niveau des dépenses de 2016 est proche de celui de 2015. Les aides versées, qui constituent la majorité des dépenses, sont en légère progression en 2016, malgré une baisse de près de 8 M€ des avances. Toutefois, les versements varient en fonction des domaines d'intervention concernés. Ainsi, les paiements en faveur de la lutte contre la pollution sont en augmentation de 7 M€. Cette progression concerne plus particulièrement l'assainissement collectif avec des versements d'aides en hausse de 11,2 M€, qui marquent une reprise de la dynamique d'investissement des collectivités locales, après un certain attentisme observé en 2015 dû à l'impact de la réorganisation de l'intercommunalité (loi NOTRe, GEMAPI, etc.). Les versements des aides agricoles demeurent encore limités, voire en baisse de 1,4 M€, notamment du fait des retards pris dans le domaine agricole pour la finalisation du dispositif administratif et informatique relatif à leur paiement par l'Agence de Service et de Paiement. Le ralentissement de l'activité économique constaté en 2015 se poursuit et se manifeste par une diminution des aides versées aux industriels de 3,6 M€, conséquence de la faiblesse des engagements de l'agence dans ce domaine en 2015 et en 2016. Les paiements liés aux opérations de gestion des milieux diminuent, quant à eux, de 2,7 M€, notamment ceux relatifs à la gestion et la restauration des milieux aquatiques (-6,5 M€) qui avaient atteint un niveau exceptionnel en 2015, en raison des aides à la création d'une passe à poisson sur le barrage rhénan de Gerstheim.

Comme l'an dernier, les dépenses d'investissement propres à l'agence n'ont été réalisées qu'en-dessous de 1 M€, contre 4,2 M€ prévus, sous-exécution expliquée par le glissement de l'opération de réaménagement des locaux de 2016 en 2017.

Les recettes, globalement stables de 2011 à 2013, en baisse en 2014, puis de nouveau en hausse en 2015, diminuent à hauteur de 176 M€ en 2016 (189,4 M€ en 2015) et ont été réalisées à 97 % des prévisions. Cette évolution provient d'une part des produits issus des redevances en baisse de 6,8 %, soit 165,8 M€ (contre 177,9 M€ en 2015), et d'autre part des retours d'avances qui baissent de 10,6 M€ en 2015 à 9,4 M€ en 2016, conformément à la tendance prévue durant les premières années du 10^e programme du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances de 2010 à 2012.

Les réalisations exposées ci-dessus conduisent à un résultat excédentaire de 15,9 M€ (contre 22,1 M€ corrigé du montant de la provision pour charges d'intervention, en 2015, sachant que le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État était intégré dans ce résultat). Rappelons ici que la provision pour charges d'intervention (correspondant aux aides sous forme de subventions restant à payer sur les engagements pris par l'agence, après application d'un taux de chute appliqué de 7 %), inscrite au bilan, s'élevait à 195 M€ fin 2015.

La situation financière de l'agence s'est rééquilibrée depuis fin 2015 avec une capacité d'autofinancement de 16,5 M€ en 2016 (22,5 M€ en 2015, qui intégrait le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État), permettant ainsi de couvrir non seulement les investissements propres de l'agence mais aussi les versements d'avances. L'équilibre financier de l'agence fin 2016 est marqué par un apport au fonds de roulement de 14 M€ (contre 14,1 M€ en 2015), duquel il faut déduire le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, d'un montant de 13,2 M€ pour Rhin-Meuse. Aussi, le niveau du fonds de roulement atteint 46,8 M€ (contre 46 M€ en 2015), soit 3,2 mois de dépenses. Cette stabilité du fonds de roulement de 2015 à 2016 traduit un niveau de recettes en 2016 équivalent au niveau de dépenses. Par ailleurs, le niveau du fonds de roulement doit être rapproché du montant des restes à payer sur les engagements inscrits hors bilan pris par l'agence, qui atteignent 230 M€ fin 2016, soit 223,8 M€ sous forme de subventions et 6,2 M€ sous forme d'avances.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Rhin-Meuse le 13 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 30 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant avait fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin à la même date.

De manière comparable avec celui couvrant la période précédente, le Programme de Mesures 2016-2021 prévoit l'investissement de 1,7 Md €, soit 68 € par habitant.

Il est à noter que l'agence Rhin-Meuse pilote le développement national de l'outil OSMOSE qui vise à suivre les Plans d'actions opérationnels territorialisés déclinant concrètement ces programmes de mesures.

Le bassin est couvert par 11 démarches de SAGE, dont 5 sont approuvées fin 2016, conformément à l'objectif ; ceux de Bassin Ferrière et de SAGE III-Nappe-Rhin révisé étant les derniers en date.

En matière de connaissance, les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2015 ont à nouveau été mises en ligne sur le portail de bassin au premier trimestre 2017 contrairement à un objectif au 30 septembre 2016. Ce résultat est dû à des difficultés imprévisibles génératrices d'un retard important (notamment déficiences de prestataires et déficience imprévue d'effectifs). Par ailleurs, 94,43 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois en 2016 : ce résultat est stable par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la surveillance de la qualité des eaux, l'indicateur de contexte relatif aux eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique n'était pas disponible au premier trimestre 2016 compte tenu de la validation encore inachevée des données relatives à certains paramètres « micropolluants ».

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 91 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est en forte progression par rapport à l'année précédente (78,86 %) et s'explique notamment par la fructueuse coopération avec la profession agricole.

En 2016, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets polluants est de 17 % (contre 18 % en 2015) pour un objectif de 24 %.

L'agence Rhin-Meuse s'est particulièrement impliquée en matière d'aide au développement en finançant 36 dossiers pour un montant de 1,54 M€, c'est-à-dire 0,96 % de ses redevances, soit un recul infime et toujours aussi proche du plafond légal de 1 %. Ses actions bénéficient notamment à des partenaires du Laos, du Cambodge et de la Commission du Congo.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 50 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est en-dessous de l'objectif de 71 fixé pour 2016.

58 des captages répertoriés au SDAGE ont fait l'objet d'une demande de Mesure Agri-Environnementale ayant donné lieu à une aide depuis 2013, niveau proche de la cible fixée à 60. La forte diminution de l'indicateur entre 2015 et 2016 (de 86 à 58) s'explique par l'arrivée à échéance de plusieurs programmes agri-environnementaux.

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 365 km de cours d'eau ont été restaurés en 2016 avec une aide de l'agence (contre 225 km en 2015) ce qui est supérieur à la cible (350 km) grâce à une année marquée par une augmentation du nombre d'opérations de restauration menées. Il est à souligner que l'agence, faisant le constat d'une réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts, a révisé les objectifs à la baisse à mi-programme.

En matière de restauration de la continuité écologique, 157 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2016 afin de devenir franchissables (dont 136 effacements ou abaissements et 21 équipements en ouvrage de franchissement), pour une cible fixée à 60. 3 opérations ont permis à elles seules 70 % des effacements de 2016. L'agence attribue ce résultat à une meilleure prise en compte de l'enjeu de continuité écologique dans les programmes globaux de reconquête des milieux aquatiques.

Sur ces 157 ouvrages, 77 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2016 de 30 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été largement dépassé, mais l'agence souligne qu'à l'échelle du bassin, plusieurs milliers d'ouvrages nécessitent encore un aménagement dans des délais courts.

En 2016, ce sont 175 hectares de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour être restaurées (contre 123 ha en 2015) et 245 hectares (256 ha en 2015) pour de l'acquisition, soit un total de 420 ha aidés. Malgré une augmentation des surfaces aidées, la cible globale de 650 ha n'est atteinte qu'à 65 %, principalement du fait de la faible dynamique des acquisitions suite au désengagement des co-financeurs historiques (conseils départementaux et régionaux).

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif et dans le cadre du plan d'action ERU, depuis fin 2013, il n'y a plus de station non conforme sur le bassin. Toutes les communes en non-conformité disposent d'un programme d'investissement visant à les mettre en conformité qui est établi ou en cours.

Concernant la Solidarité Urbain-Rural (SUR), 16,06 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, montant proche de celui de 2015 (14,68 M€). Comme les années précédentes, l'agence reste légèrement en deçà de son objectif en 2016 (17,31 M€) malgré la montée en puissance progressive de cet indicateur (+57 % en 4 ans). À noter qu'au total 56,1 M€ ont été attribués par l'agence en assainissement et eau potable à des communes rurales, dans le cadre du dispositif SUR ou en dehors de ce dernier.

En matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau, l'année 2016 est à nouveau marquée par une progression très notable de l'indicateur puisque 1 516 stations ont été réhabilitées contre 887 en 2015, soit un résultat nettement supérieur à la cible (1000). Les modalités d'aide du 10^e programme (taux incitatif de 60 %) expliquent en grande partie cette dynamique. L'agence indique que, face à cette dynamique, l'enjeu est désormais d'améliorer et homogénéiser les pratiques à l'échelle du bassin versant, notamment par un renforcement de l'information auprès des particuliers.

183 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2016 dont 33 kg de réduction par des entreprises industrielles et 150 kg par des entreprises artisanales. Ceci est inférieur à la cible (400 kg) du fait d'une relative frilosité des entreprises à investir sur ces thématiques.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 1 810 888 kg ont été vendus en 2015, contre 1 901 620 kg en 2014, 1 762 690 kg en 2013 et 1 861 706 kg en 2012. Le bassin Rhin-Meuse a donc connu une période de sur-achat de produits phytosanitaires en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances. L'année 2015 marque le retour aux volumes d'achat antérieurs.

En ce qui concerne la gestion quantitative de la ressource, l'augmentation de la quantité globale des prélèvements (4 267 Mm³ contre 4 001 en 2014) est due aux prélèvements pour le refroidissement (centrale de Fessenheim) et pour l'industrie. Il est en outre à mettre en perspective avec la valeur de 2013 (4 672).

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. Ce volume prélevé est relativement stable par rapport à 2014 et 2015 : 4 112 000 m³ contre 4 267 000 m³ en 2015 et 4 001 000 m³ en 2014.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, depuis 2007, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Un plan de prévention est entré en action en 2009. En 2016, l'agence de l'eau a continué de prendre en compte la problématique des RPS, d'une part en renouvelant le dispositif d'alerte confié à un prestataire extérieur, et d'autre part en s'inscrivant dans le dispositif mis en place au titre du nouveau régime de prévoyance. Une étude confiée à un cabinet d'étude spécialisé a permis de dégager certaines pistes de travail qui seront examinées, courant 2017, par le groupe de travail RPS constitué au sein de l'agence.

L'agence a par ailleurs assuré le suivi de sa certification qualité obtenu en 2015 par un audit réalisé en fin d'année qui n'a relevé aucune non-conformité, réserve ou recommandations.

En matière de contrôle interne, l'année 2016 a été marquée par la mutualisation des ressources allouées aux démarches de contrôle interne (y compris contrôle interne comptable et contrôle interne budgétaire) et de qualité (normes ISO).

Le plafond d'emploi fixé à 187,1 ETPT pour 2016 a été consommé à 99,5 %, avec une moyenne annuelle de 186,11 ETPT. Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition auprès de l'ONEMA devenu AFB depuis 2015. Le schéma d'emploi de -5,9 ETP a, quant à lui, été respecté, avec 180,6 ETP fin 2016, contre 187,47 ETP en 2015. Les dépenses de personnel, en diminution de 2013 à 2015, sont en légère hausse de 2015 à 2016 (13,7M€ contre 13,5 M€ en 2015, en droits constatés et à périmètre constant), malgré la baisse des effectifs, notamment du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de la hausse de certaines cotisations, des avancements du personnel et du glissement vieillesse technique positif.

Enfin, les dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de réduction de 10 % entre le budget initial 2014 (2,852 M€) et celui de 2016 (2,567 M€), s'élèvent à 2,621 fin 2016 (dont les charges informatiques mutualisées d'un montant total de 0,411 M€), soit un montant réel de 2,21 M€. Pour respecter l'objectif, l'agence a redéfini ses contrats de maintenance,

notamment celui des serveurs informatiques et du parc des licences logiciels et assure une maîtrise des déplacements professionnels par l'augmentation accrue du nombre de réunions en visioconférence.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Les recettes perçues en 2016 par l'AERM s'élèvent à 165,76 M€ contre 176,38 M€ en 2015 (-6 %). 82,7 % proviennent des redevances de pollution et de collecte et 17 % des redevances de prélèvement. Les redevances par catégorie de redevables font apparaître que l'année 2016 poursuit le rééquilibrage entre contribuables tel qu'initié en 2015 et qui devrait par ailleurs s'accroître sur les deux dernières années du programme.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte d'origine domestique ont diminué entre 2015 et 2016 (-8,2 %), les redevances de pollution passant de 79,90 M€ à 73,82 M€ et les redevances pour collecte passant de 53,43 M€ à 48,62 M€.

Les recettes de redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique ont également connu une baisse passant au global de 11,14 M€ à 10,49 M€ (-5,8 %). Cette situation s'explique en partie par une augmentation des investissements réalisés par les acteurs industriels pour réduire leurs effluents, et par le recours au suivi régulier des rejets.

Recettes des redevances prélèvement

Le montant perçu de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reste stable en passant de 27,79 M€ en 2015 à 28,03 M€ (+0,85 %).

Le montant des recettes de la redevance relative au prélèvement pour irrigation connaît une très forte augmentation de 75,5 % en 2016, passant de 0,31 M€ à 0,55 M€ tandis que la redevance prélèvement pour hydroélectricité diminue de 10,3 %. Ces produits sont la conséquence de conditions climatiques défavorables aux acteurs économiques en 2015 (fortes chaleurs et faible pluviométrie).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en augmentation de 22,4 % passant de 3,32 M€ en 2015 à 4,07 M€ en 2016. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait de ces hausses.

La redevance pour protection du milieu aquatique recouvre 99 % de ces autres redevances, et s'élève à 737 k€, stable par rapport à 2014. La redevance pour obstacles sur les cours d'eau représente seulement 1000 euros sur le bassin.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	31 616 439	0	36 004 586	0	26 251 381	0	29 465 190	1 626 250	
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	446 820	0	455 150	0	543 200	0	218 036	0	
31- Etudes générales	204 984	0	499 931	0	495 636	0	566 252	47 000	
32- Connaissance environnementale	6 234 849	0	12 310 560	0	1 491 005	0	694 660	0	
33- Action internationale	1 282 420	0	1 515 698	0	1 598 300	0	1 538 850	0	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 252 642	0	906 596	0	1 065 238	0	3 293 110	0	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 268 355	0	3 341 757	0	3 702 727	0	3 168 228	0
	42- Immobilisations	405 272	0	1 314 885	0	1 266 689	0	4 664 894	0
	43- Gestion du personnel	14 302 770	0	13 568 797	0	13 497 156	0	13 695 024	0
	44- Charges de régularisation	574 356	0	615 037	0	1 380 103	0	93 856	1 579 250
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	981 441	0	1 021 800	0	875 140	0	1 000 000	0
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	662 530	0	454 375	0	336 186	0	532 280	0
	Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	76 373 470	694 010	65 865 935	1 309 360	66 623 539	9 623 700	71 218 902	0
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	22 103 406	0	13 864 994	0	16 238 809	0	20 469 915	0	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage <i>Transformation des prêts en subventions</i>	42 969 578	694 010	31 555 112	1 309 360	27 427 545	0	32 235 929	0	
	505 113		633 467		43 461		0	0	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 908 942	0	3 235 813	0	2 924 901	0	2 474 695	0	
19- Divers pollution	599 380	0	2 152 000	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	7 287 051	0	14 424 549	0	19 988 822	9 623 700	16 038 363	0	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	42 631 451	6 349 210	47 115 184	13 503 940	46 539 132	12 519 095	57 989 713	1 019 668	
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	302 232	0	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	2 786 825	196 000	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 987 004	5 895 710	11 044 829	13 251 540	2 485 589	3 228 491	5 858 453	0	
14- Elimination des déchets	1 137 692	0	555 147	0	353 181	0	602 661	0	
18- Lutte contre la pollution agricole	16 432 847	0	15 575 782	0	18 579 041	0	21 652 148	0	
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 252 692	453 500	3 403 241	252 400	3 388 197	850 104	4 073 252	823 668	
23- Protection de la ressource	1 995 289	0	1 739 361	0	2 963 176	0	2 558 801	0	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 825 927	0	14 796 824	0	18 769 948	8 440 500	20 155 341	0	
Hors plafond de dépenses	31 412 835	0	44 022 537	0	42 492 969	0	42 605 371	0	
17- Primes de performance épuratoire	20 999 935	0	18 256 500	0	18 666 015	0	19 465 206	0	
50 - Contribution ONEMA / AFB	10 412 900	0	9 297 400	0	9 730 100	0	9 927 600	0	
	8 613 000	0	7 751 700	0	8 192 600	0	8 312 200	0	
	1 799 900	0	1 545 700	0	1 537 500	0	1 615 400	0	
Prélèvement Etat	0	0	16 468 637	0	14 096 854	0	13 212 565	0	
TOTAL	182 034 195	7 043 220	193 008 242	14 813 300	181 907 020	22 142 795	201 279 176	2 645 918	

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	32 354 000	0	29 199 300	0	184 890 896	1 626 250	186 517 146
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	480 000	0	480 000	0	2 623 206	0	2 623 206
31- Etudes générales	1 900 000	0	2 000 000	0	5 666 803	47 000	5 713 803
32- Connaissance environnementale	8 550 000	0	5 750 300	0	35 031 374	0	35 031 374
33- Action internationale	1 600 000	0	1 600 000	0	9 135 268	0	9 135 268
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 014 000	0	822 000	0	10 353 586	0	10 353 586
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 960 000	0	2 960 000	0	19 401 067	0	19 401 067
Dépenses courantes et autres dépenses	1 320 000	0	1 237 000	0	10 208 740	0	10 208 740
42- Immobilisations	13 830 000	0	13 650 000	0	82 543 747	0	82 543 747
43- Gestion du personnel	700 000	0	700 000	0	4 063 352	1 579 250	5 642 602
44- Charges de régularisation	0	0	0	0	0	0	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	0	0	0	0	3 878 380	0	3 878 380
49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	0	0	0	1 985 371	0	1 985 371
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	59 087 000	5 100 000	55 587 000	5 100 000	394 755 846	21 827 070	416 582 916
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	18 300 000	500 000	18 300 000	500 000	109 277 124	1 000 000	110 277 124
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	26 900 000	4 600 000	24 900 000	4 600 000	185 988 164	11 203 370	197 191 534
Transformation des prêts en subventions	0	0	0	0	1 182 041	0	1 182 041
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 187 000	0	3 187 000	0	17 918 351	0	17 918 351
19- Divers pollution	700 000	0	200 000	0	3 651 380	0	3 651 380
25- Eau potable	10 000 000	0	9 000 000	0	76 738 785	9 623 700	86 362 485
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	53 500 000	8 950 000	60 050 000	9 000 000	307 825 480	51 341 913	359 167 393
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	302 232	0	302 232
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	2 786 825	196 000	2 982 825
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	41 375 875	36 375 741	77 751 616
14- Elimination des déchets	1 750 000	550 000	1 800 000	600 000	6 198 681	1 150 000	7 348 681
18- Lutte contre la pollution agricole	17 300 000	0	18 800 000	0	108 339 818	0	108 339 818
21- Gestion quantitative de la Ressource	2 350 000	1 400 000	2 350 000	1 400 000	16 817 382	5 179 672	21 997 054
23- Protection de la ressource	3 100 000	0	3 100 000	0	15 456 627	0	15 456 627
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	22 000 000	0	27 000 000	0	116 548 040	8 440 500	124 988 540
Hors plafond de dépenses	41 873 614	0	29 670 000	0	232 077 326	0	232 077 326
17- Primes de performance épuratoire	18 800 000	0	19 000 000	0	115 187 656	0	115 187 656
50 - Contribution ONEMA / AFB	10 371 000	0	10 670 000	0	60 409 000	0	60 409 000
dont contribution ONEMA / AFB	8 671 000	0	8 970 000	0	50 510 500	0	50 510 500
dont reversement Ecophyto	1 700 000	0	1 700 000	0	9 898 500	0	9 898 500
Prélèvement Etat	12 702 614	0	0	0	56 480 670	0	56 480 670
TOTAL	186 814 614	14 050 000	174 506 300	14 100 000	1 119 549 547	74 795 233	1 194 344 780

**Paiements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

		en EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		16 423 606	21 861 250	12 073 746	18 673 484	18 010 000	17 745 000	104 787 086	9,56%	
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		47 067 653	41 002 561	29 243 355	33 834 875	30 315 000	29 040 000	210 503 444	19,20%	
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		19 575 732	18 320 427	12 596 115	8 956 506	12 783 860	11 941 860	84 174 500	7,68%	
	14 Elimination des déchets		1 617 352	714 590	518 376	611 705	2 085 000	2 262 500	7 809 523	0,71%	
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		2 251 966	3 186 766	2 381 670	2 432 803	3 200 000	3 200 000	16 653 205	1,52%	
	17 Primes de performance épuratoire		20 999 935	18 220 076	18 666 015	19 476 570	18 800 000	19 000 000	115 162 596	10,50%	
	18 Lutte contre la pollution agricole		10 486 746	9 723 462	8 285 319	6 890 430	11 364 000	13 339 000	60 088 957	5,48%	
	19 Divers pollution		599 380	602 059	567 062	538 705	700 000	700 000	3 707 206	0,34%	
	Total Lutte contre la pollution			119 022 370	113 631 190	84 331 657	91 415 078	97 257 860	97 228 360	602 886 516	54,99%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		1 538 269	2 069 905	1 360 096	3 404 872	3 659 500	3 532 000	15 564 643	1,42%	
	23 Protection de la ressource		3 097 222	1 658 765	2 025 061	2 025 875	2 230 000	2 524 380	13 561 303	1,24%	
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		13 848 255	15 623 425	19 547 194	13 013 566	17 155 000	20 240 000	99 427 439	9,07%	
	25 Eau potable		9 450 305	9 254 568	16 076 932	17 874 307	10 066 200	9 530 000	72 252 312	6,59%	
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		275 504	352 535	371 750	337 390	456 000	506 000	2 299 179	0,21%	
Total Gestion des milieux			28 209 555	28 959 198	39 381 034	36 656 010	33 566 700	36 332 380	203 104 877	18,53%	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		73 687	386 638	582 639	454 544	2 058 000	2 000 000	5 555 509	0,51%	
	32 Connaissance environnementale		5 927 114	2 795 039	3 892 440	3 208 037	7 231 400	5 100 000	28 154 030	2,57%	
	33 Action internationale		1 070 398	1 163 908	1 416 975	1 479 875	1 947 000	1 520 000	8 598 156	0,78%	
	34 Information, communication, etc		1 261 026	1 591 526	1 699 890	1 435 553	2 433 800	1 141 000	9 562 795	0,87%	
Total Conduite et développement des politiques			8 332 225	5 937 111	7 591 945	6 578 009	13 670 200	9 761 000	51 870 490	4,73%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2 781 974	2 503 247	2 964 356	2 926 465	2 983 054	2 960 000	17 119 096	1,56%	
	42 Immobilisations		1 155 955	838 799	1 044 548	977 908	4 318 000	1 470 000	9 805 210	0,89%	
	43 Gestion du personnel		14 302 747	13 568 797	13 497 156	13 721 340	13 830 000	13 650 000	82 570 039	7,53%	
	44 Charges de régularisation		469 986	615 037	1 380 103	1 673 106	700 000	700 000	5 538 232	0,51%	
	45 Charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		981 441	1 021 800	875 140	986 461				3 864 841	0,35%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		443 555	454 375	336 174	235 434				1 469 538	0,13%
Total Dépenses courantes et autres dépenses			20 135 658	19 002 054	20 097 476	20 520 714	21 831 054	18 780 000	120 366 957	10,98%	
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB		10 412 900	9 297 400	9 730 100	9 927 600	10 371 000	10 670 000	60 409 000	5,51%	
	dont contribution ONEMA / AFB		8 613 000	7 751 700	8 192 600	8 312 200	8 671 000	8 970 000	50 510 500	4,61%	
	dont reversement Ecophyto		1 799 900	1 545 700	1 537 500	1 615 400	1 700 000	1 700 000	9 898 500	0,90%	
Reversement Budget de l'Etat			0	16 468 637	14 096 854	13 212 565	12 702 614	0	56 480 670	5,15%	
Total Contributions et Reversement Budget Etat			10 412 900	25 766 037	23 826 954	23 140 165	23 073 614	10 670 000	116 889 670	10,66%	
55 Transformation des prêts en subventions			505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041	0,11%	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés			186 617 821	193 929 058	175 272 527	178 309 976	189 399 428	172 771 740	1 096 300 550	100,00%	

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme	Total des dotations d'AP prévisionnelles du X ^{ème} programme au 31/12/2013	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandats des années antérieures au 31/12/2015	Mandats de l'année 2016	Cumul des mandats au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
			0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	118 800 000	108 607 209	20 887 525	115 378	72 484 794	66,74%	25 385 670	16 497 265	41 882 935	57,78%	30 601 860
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	247 400 000	197 068 606	35 279 341	60 587	137 386 016	69,70%	57 842 003	28 278 745	86 120 748	62,69%	51 245 268
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	84 000 000	88 588 163	5 979 800	121 347	46 030 875	51,96%	29 155 094	8 421 296	37 576 390	81,63%	8 454 485
	14 Elimination des déchets	13 600 000	9 247 020	610 256	7 586	2 648 635	28,64%	2 117 803	611 705	2 729 508	103,05%	-80 873
	15 Assistance technique a la dépollution	20 000 000	19 195 656	2 795 238	320 543	11 308 538	58,91%	7 820 402	2 432 803	10 253 205	90,67%	1 055 334
	17 Prime de performance épuratoire	113 000 000	115 200 000	19 465 206		77 387 656	67,18%	57 922 515	19 476 570	77 399 085	100,01%	-11 429
	18 Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	104 972 670	21 675 311	23 163	71 385 275	68,00%	23 145 665	6 850 842	29 996 507	42,02%	41 388 767
	19 Divers pollution	2 750 000,00	3 851 380	0	0	2 751 380	71,44%	1 768 501	538 705	2 307 206	83,86%	444 174
Total I. Lutte contre la pollution		689 550 000	646 730 704	106 692 677	648 613	421 363 169	65,15%	205 157 653	83 107 930	288 265 583	68,41%	133 097 586
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	22 500 000	20 876 134	4 897 080	160	14 276 867	68,39%	1 935 806	2 730 621	4 666 427	32,69%	9 610 440
	23 Protection de la ressource	18 500 000	16 133 826	2 563 208	4 407	8 969 523	55,59%	2 444 383	1 669 529	4 113 912	45,87%	4 855 610
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	115 000 000	127 177 199	20 340 119	184 777	75 134 922	59,08%	25 851 209	11 224 422	37 075 631	49,36%	38 059 291
	25 Eau potable	71 000 000	83 889 823	16 043 578	5 216	67 037 244	79,91%	20 790 919	17 260 181	38 051 100	56,76%	28 986 144
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	2 880 000	2 889 970	218 036	0	1 623 920	56,19%	697 739	337 390	1 035 130	63,74%	588 790
Total II. Gestion des milieux		229 880 000	250 966 952	44 062 021	194 560	167 042 476	66,56%	51 720 057	33 222 143	84 942 201	50,85%	82 100 275
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	9 190 000	10 995 932	506 707	0	1 707 258	15,53%	953 190	1 378 247	2 331 437	136,56%	-624 178
	32 Connaissance environnementale	32 858 386	40 295 805	2 158 158	1 340 298	20 854 274	51,75%	12 584 787	3 443 471	16 028 258	76,86%	4 826 016
	33 Action internationale	9 289 000	9 198 118	1 538 850	0	5 922 953	64,39%	2 354 743	1 468 325	3 823 068	64,56%	2 099 885
	34 Information, communication, etc	10 764 000	10 669 476	3 400 871	107 761	8 488 867	79,56%	4 053 156	1 435 553	5 488 709	64,66%	3 000 158
Total III. Conduite et développement des politiques		62 101 386	71 159 331	7 604 586	1 448 059	36 973 352	51,96%	19 945 876	7 725 596	27 671 472	74,84%	9 301 881
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	18 454 240	19 760 339	3 479 156	310 928	13 481 067	68,22%	8 249 576	2 915 387	11 164 963	82,82%	2 316 104
	42 Immobilisations	9 338 000	10 935 846	4 664 894	0	7 651 740	69,97%	2 145 430	974 308	3 119 738	40,77%	4 532 002
	43 Gestion du personnel	89 912 200	82 682 223	13 695 024	0	55 063 748	66,00%	41 368 699	13 721 340	55 090 039	100,05%	-26 291
	44 Charges de régularisation	11 700 000	5 419 496	1 673 106	0	4 242 602	78,28%	2 465 126	1 673 106	4 138 232	97,54%	104 370
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	0	0	1 503 280	34 201	4 347 480	0,00%	2 878 380	986 461	3 864 841	88,90%	482 619
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0	0	46 654	108	1 499 637	0,00%	1 234 104	235 434	1 469 538	97,99%	30 099
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		129 404 440	118 797 904	25 062 114	345 237	86 286 254	72,63%	58 341 316	20 506 036	78 847 352	91,38%	7 438 902
V. Contribution ONEMA	50 Contribution ONEMA	54 000 000	61 612 900	10 012 200	0	39 452 600	64,03%	29 440 400	10 012 200	39 452 600	100,00%	0
	dont contribution ONEMA	54 000 000	54 000 000	8 312 200	0	32 869 500	60,87%	24 557 300	8 312 200	32 869 500	100,00%	0
	dont reversement Ecophyto		7 612 900	1 700 000	0	6 583 100	86,47%	4 883 100	1 700 000	6 583 100	100,00%	0
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	58 768 637	13 212 565	0	43 778 056	74,49%	30 565 491	13 212 565	43 778 056	100,00%	0
TOTAL		1 164 935 826	1 208 036 428	206 646 164	2 636 469	794 895 907	65,80%	395 170 793	167 786 471	562 957 264	70,82%	231 938 644

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemets réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemets au 31/12/2016	
<i>en Euros</i>					
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0	0
7^{ème} Programme	777 080 000	777 080 000	0	777 080 000	0
Subventions	545 720 000	545 720 000	0	545 720 000	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	231 360 000	231 360 000	0	231 360 000	0
8^{ème} Programme	511 650 000	511 650 000	0	511 650 000	0
Subventions	471 520 000	471 520 000	0	471 520 000	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	40 130 000	40 130 000	0	40 130 000	0
9^{ème} Programme	944 780 000	915 180 000	11 831 000	927 011 000	17 769 000
Subventions	887 820 000	858 620 000	11 480 000	870 100 000	17 720 000
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	56 960 000	56 560 000	351 000	56 911 000	49 000
TOTAL Programmes antérieurs	2 233 510 000	2 203 910 000	11 831 000	2 215 741 000	17 769 000
-Subventions	1 905 060 000	1 875 860 000	11 480 000	1 887 340 000	17 720 000
-Prêts	0	0	0	0	0
-Avances	328 450 000	328 050 000	351 000	328 401 000	49 000

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhin-Meuse en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	142 512	137 957	147 207	151 311	164 887	152 956	147 476	137 152	132 203
	dont subventions versées	129 080	125 453	133 927	127 007	152 033	134 951	133 305	108 506	
	dont contribution à l'ONEMA	6 420	6 420	6 420	6 420	6 420	6 613	7 752	8 193	8 312
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	560	1 030	765	1 578	1 800	1 546	1 538	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	11 374	-	-	-	12 895	-
	2- Personnel	12 968	13 425	13 775	14 253	14 446	14 303	13 555	13 493	12 448
	dont personnel en fonction à l'agence	12 697	13 142	13 775	14 253	13 818	13 833	13 128	13 493	12 339
	3- Fonctionnement courant	11 841	14 531	10 587	14 685	12 496	5 137	22 001	19 926	6 903
	Dont fonctionnement encadré	3 461	3 466	3 410	3 256	2 983	2 280	2 272	2 695	2 210
	dont amortissements et provisions (68)	2 638	2 219	1 750	2 341	1 802	1 886	2 400	1 480	1 431
TOTAL CHARGES	167 319	165 913	171 569	180 249	191 829	172 396	183 032	170 571	151 554	
Produits	1- Redevances	155 609	168 526	171 912	177 261	178 003	178 591	172 357	177 917	165 759
	Redevances pour prélèvement	21 073	21 367	20 324	27 868	25 735	26 863	27 601	27 790	28 027
	dont prélèvement collectivités – AFP	10 853	11 717	11 756	16 830	16 631	16 584	16 850	17 010	16 811
	dont prélèvement agriculture – irrigation	121	149	16	298	148	133	455	312	547
	dont prélèvement industries	10 099	9 506	0 552	10 740	0 956	10 146	10 296	10 469	10 670
	Industries - Alimentation d'un canal		98	-	204	86	239	309	329	300
	Industries - Refroidissement industriel		3 334	3 029	3 663	2 951	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité		974	877	1 025	1 025	1 383	1 073	1 515	1 360
	Industries - Autres usages économiques		5 042	4 633	5 317	4 890	8 521	8 115	8 621	9 010
	Redevances pour autres usages	349	813	818	758	752	739	700	733	737
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	-	-	-	3	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	39	770	818	758	752	736	690	732	737
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	310	43	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	134 187	146 346	150 770	148 635	151 516	150 980	144 057	140 395	137 053
	dont collectivités	114 316	129 003	132 608	129 160	133 109	136 936	129 386	133 333	122 440
	Collectivités - Pollution	31 644	73 801	75 197	77 876	80 169	84 227	78 514	79 901	73 819
	Collectivités - Collecte	23 099	52 972	55 241	49 614	52 108	52 572	50 872	53 432	48 622
	Collectivités - Conteneur	59 573	2 230	2 070	1 670	839	137	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	130	2 066	2 797	2 293	4 202	4 581	4 363	4 921	4 121
	Agriculture - Elevage	2	50	56	56	40	46	60	60	53
	Agriculture - Pollutions diffuses	128	2 008	2 741	2 237	4 154	4 535	4 303	4 861	4 069
	dont industries	19 741	15 277	15 365	17 182	14 205	9 472	10 307	11 140	10 491
	Industries - Pollution	19 738	13 314	13 492	13 412	12 331	7 989	8 545	8 333	8 373
	Industries - Collecte	3	1 611	1 830	1 733	1 659	1 483	1 763	2 607	2 118
	2- Gestion courante	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685
Autres produits	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	
dont personnel MAD	269	283			598	470	426			
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	707	240	309	121	305	312	694	293	109	
dont reprises sur provisions (78)	1 635	2 407	447	2 294	1 606	706	438	1 063	831	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	4 820	46 450	32 213	-	-	
TOTAL PRODUITS	158 721	171 973	173 482	181 067	185 510	226 708	206 190	179 779	167 444	
Résultat	= Produits - charges	- 8 598	6 060	1 913	818	- 6 319	54 312	23 159	9 208	15 890
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		5 873	3 209	12 220		9 011		22 514	16 478
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	7 614				11 048		7 112		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	12 179	12 650	9 949	9 712	6 214	14 952	12 459	18 033	10 975
	Autres dépenses d'investissement	3 315	1 522	1 215	1 071	1 075	1 156	809	1 045	970
	Remboursement Capital	-	7 767	8 389	18 844	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	23 108	21 939	19 553	29 627	18 337	16 108	20 410	19 077	11 945	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	24 063	21 018	15 999	15 110	14 235	13 533	11 700	10 591	9 407
	Cessions d'immobilisations 775	31	-	8	21	105	31	20	6	12
	Autres ressources en capital	89	85	91	46	339	245	119	122	55
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	24 183	28 976	19 307	27 397	14 679	22 820	11 899	33 234	25 952	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	1 075	5 037	- 246	- 2 230	- 3 658	6 712	- 8 510	14 157	14 007
Pour mémoire	FDR au 31/12	34 785	39 822	39 577	37 347	33 689	40 401	31 891	46 047	46 842
	Besoin en FDR au 31/12	34 451	6 387	4 167	5 417	6 089	11 362	8 777	9 150	9 093
	Trésorerie au 31/12	334	33 435	35 410	31 930	27 600	29 039	23 114	36 897	37 749

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à +50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 52 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 98 % sont en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des nappes souterraines en bon état chimique (91 % en bon état quantitatif).

Outre la question de la lutte contre les pollutions (classiques, substances dangereuses, diffuses agricoles), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 66 % des cours d'eau en bon état écologique et 98,5 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (98,7 % en bon état quantitatif).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin Rhône-Méditerranée est évalué à 2,6 Mds€ dont 53 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 18 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 8 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et 16 % pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2018, prévoit que certaines subventions de l'agence de l'eau soient complétées par une subvention de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (désormais Agence française pour la biodiversité) au titre de la solidarité inter-bassins.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 87 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 97 % sont en bon état chimique, et 100 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 97 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique, et 100 % des masses d'eau souterraines en bon global.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin de Corse est évalué à 79,3 M€ dont 69 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 13 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 6 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et autant pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose d'implantations également à Besançon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau des engagements annuels de l'agence, en cette quatrième année de mise en œuvre du 10^e programme d'intervention, demeure satisfaisant et en progression constante depuis 2013. Il atteint ainsi 644 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 41,3 M€) contre 585,22 M€ en 2015 et 563,68 M€ en 2014. Aussi, à l'issue des quatre premières années de sa mise en œuvre, le programme a globalement été réalisé à hauteur de 64,7 %, sachant que la construction du 10^e programme prévoyait une croissance régulière des dotations de certains domaines sur la période 2015-2018. Toutefois, les réalisations varient suivant les thématiques concernées et font suite à une révision de programme effectuée en juin 2016 afin de réajuster les prévisions en fonction des besoins sur certains domaines et des modalités d'intervention. Aussi, la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu à la fois des reports des sous-exécutions d'une année sur la suivante, et des transferts de dotations entre lignes-programme dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine.

Ainsi, les taux d'exécution du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 63,8 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 62,6 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 63,7 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau. Notons qu'en 2016, les interventions sous forme de subventions ont été consommées à 95 %.

Les aides allouées à l'assainissement domestique sont en nette progression. D'une part, après un déclin de 2010 à 2015, celles destinées aux installations de traitement des eaux usées atteignent 59,26 M€, contre 53,1 M€ en 2015 et représentent 57,6 % du total du 10^e programme sur 6 ans. Ces aides sont désormais majoritairement allouées aux petites collectivités, les efforts importants sur les grosses collectivités ayant été effectués. D'autre part, celles consacrées aux réseaux d'assainissement s'élèvent à 83,47 M€, contre 65,96 M€ en 2015. En effet, de nombreux projets de mise en conformité de réseaux de collecte au regard de la directive ERU ont été financés, et le taux de réalisation à fin 2016 atteint ainsi 67 % des prévisions 2013-2018.

Grâce, notamment, à l'appel à projet qui visait les sites de production présentant un niveau d'activité supérieur au seuil prévu par la directive 2010/75 CE relative aux émissions industrielles (IED) ainsi que les installations collectives de traitement des eaux usées issues de ces sites pour des projets de travaux ou de recherche sur la réduction des émissions de micropolluants dans l'eau, les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle sont de 19,76 M€, contre 12 M€ en 2015. Aussi, le taux de réalisation du programme sur 6 ans atteint 67,5 % à fin 2016. Cette tendance à la hausse s'observe également très nettement en matière de lutte contre la pollution agricole, avec des aides à hauteur de 41,82 M€, contre 20,93 M€ en 2015. Cette progression s'explique par le fort développement des aides aux mesures agro-environnementales, comme cela était prévu sur les trois dernières années du programme avec des engagements de l'ordre de 41 M€ en moyenne annuelle. Le taux de consommation des dotations du 10^e programme atteint ainsi 50 % fin 2016 (contre 27,6 % fin 2015).

Par ailleurs, le dynamisme des opérations de gestion et restauration des milieux se confirme et se poursuit depuis 2012, les aides attribuées atteignent ainsi 86,96 M€ (contre 63,12 M€ en 2015). Ce niveau est le plus important connu dans ce domaine et s'explique par des besoins importants, ayant notamment pour origine l'appel à projet GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) lancé en 2016 qui a connu un succès considérable auprès des collectivités. Les dotations du 10^e programme, prévues à la hausse chaque année sur la période 2013-2018, ont été consommées à fin 2016 à hauteur de 62 %. Les engagements relatifs à la gestion quantitative s'élèvent à 70,92 M€ (contre 80,4 M€ en 2015), et demeurent élevés du fait à la fois des aides aux économies d'eau attribuées dans le cadre de grosses opérations liées à des contrats d'agglomération et d'importants projets de substitution aux prélèvements d'eau. Le taux d'exécution des prévisions 2013-2018 atteint ainsi 67,7 % fin 2016.

Notons également une consommation soutenue dans le domaine de l'alimentation en eau potable depuis 2013, essentiellement due à des projets relevant de la solidarité urbain-rural, ou liés à l'appel à projet économie d'eau, qui se traduit par des aides attribuées à hauteur de 45 M€ porte le taux de réalisation du total de la ligne à 67,5 % fin 2016.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2016 de l'agence a été adopté à hauteur de 520,7 M€ en dépenses (hors dotations aux amortissements et aux provisions). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs, afin d'ajuster à la hausse d'une part, les produits de redevances et, d'autre part, les crédits d'intervention, de personnel et de fonctionnement, qui le portent ainsi à 541,5 M€, soit 535 M€, déduction faite du reversement de la part de redevance pollutions diffuses à l'ONEMA (Cf. évolution de la méthode de comptabilisation expliquée en préambule). Il a été exécuté à 98 % de la prévision initiale, avec un total de dépenses de 524,1 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions). Globalement, après correction des montants de 2015 dus aux changements de méthode de comptabilisation à la fois du prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget de l'État et de la part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA, le niveau des dépenses 2016 est supérieur à celui de 2015 d'environ 14 M€.

En effet, les dépenses d'intervention, légèrement inférieures aux prévisions, sont relativement stables par rapport à celles de 2015 (corrigées comme évoqué plus haut), puisqu'elles atteignent 456,5 M€ (contre 463,1 en 2015). Les paiements relatifs aux aides sous forme de subventions atteignent un niveau record en 2016 avec 304,1 M€ (contre 289,1 M€ en 2015 et 299,8 M€ en 2013, niveau de paiement exceptionnel résultant de la hausse considérable des engagements observée la dernière année du 9^e programme). Ainsi, les versements d'aides aux maîtres d'ouvrages s'élèvent à 409,2 M€ au total (aides et primes), soit 11,3 M€ de plus qu'en 2015. Les versements d'avances, quant à eux, diminuent de 3,3 M€, pour atteindre 14,3 M€, montant proche des prévisions initiales. Notons que l'évolution des paiements relatifs aux aides résulte des engagements importants constatés sur les dernières années du 10^e programme, confirmés en 2016. Ce rythme très soutenu des aides versées, d'une valeur record en 2016, peut toutefois varier en fonction des domaines d'intervention concernés. En matière de lutte contre la pollution, contrairement à la tendance observée depuis 2010 (baisse constante), les versements des aides attribuées aux collectivités augmentent et s'élèvent à 121,8 M€, alors que les aides versées aux industriels et aux agriculteurs sont en diminution, respectivement de 3,9 M€ et 7,9 M€, notamment du fait des retards pris dans le domaine agricole pour la finalisation du dispositif de paiement par l'Agence de Service et de Paiement. Les paiements relatifs aux aides octroyées dans le domaine de la gestion des milieux s'établissent à 150 M€ et sont en forte augmentation pour la protection de la ressource et l'eau potable et la gestion quantitative, en raison notamment des engagements considérables sur les économies d'eau au cours des trois dernières années.

Les recettes encaissables, supérieures aux prévisions (573,6 M€), sont en augmentation, et s'élèvent à 601,5 M€ (contre 577,6 M€ en 2015), du fait principalement de la hausse des produits de redevances. En effet, les recettes de redevances, en hausse de 2009 à 2014, s'étaient stabilisées en 2015, et croissent considérablement en 2016 pour atteindre 562,4 M€ (529,7 M€ en 2015), pour les raisons explicitées plus bas. La baisse des remboursements d'avances observée depuis plusieurs années se poursuit (de l'ordre de 2 M€ par an de 2011 à 2015), du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances depuis 2010. Leur diminution est effectivement de 4,5 M€ en 2016 avec 36,7 M€ de retours d'avances.

Notons que les opérations relatives aux aides apportées par l'agence dans le cadre du PEI Corse sont désormais comptabilisées en comptes de tiers et n'impactent plus le résultat de l'agence.

Par ailleurs, la provision pour charges d'intervention (calculée sur la base des subventions restant à payer après application d'un taux de chute de 13,8 % en 2015), comptabilisée jusqu'alors au bilan, était de 539,7 M€ à fin 2015. En 2016, les restes à payer s'élèvent à hauteur de 767,2 M€ (sans prendre en compte de taux de chute) et concernent les engagements de l'agence, en forte hausse en 2016, désormais inscrits hors bilan.

Avec un résultat de 52,9 M€, l'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 56,9 M€, lui permettant largement de faire face à ses investissements propres et également de dégager un apport au fonds de roulement de 77,4 M€, grâce également aux retours d'avances nettement supérieurs aux avances versées. Toutefois, comme suite au changement de méthode comptable, cet apport doit être diminué du prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État d'un montant de 41,3 M€ en 2016 (sur les 175 M€ prélevés sur l'ensemble des 6 agences de l'eau). Ainsi, en cette quatrième année de mise en œuvre du X^e programme, la situation financière de l'agence se caractérise par un niveau de fonds de roulement de 190,8 M€ (contre 154,7 M€ en 2015), soit 4 mois de dépenses. Le niveau du fonds de roulement devrait cependant, suite à la révision du 10^e programme, atteindre environ 1,2 mois de dépenses fin 2018.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Corse le 14 septembre 2015 et approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant avait été arrêté par le Préfet le 4 décembre 2015.

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 Rhône-Méditerranée avait quant à lui été adopté au comité de bassin le 20 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 3 décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant avait fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

Deux SAGE supplémentaires ont été approuvés en 2016, ce qui amène au total à 18 SAGE approuvés et mis en œuvre, résultat se rapprochant ainsi de la cible de 21.

En matière de connaissance, les bassins Rhône-Méditerranée et Corse se caractérisent par un bon niveau d'auto surveillance des rejets industriels : 16,99 % des établissements industriels mesurent leurs rejets polluants parmi ceux redevables de la redevance pollution industrielle, soit une progression d'un point par rapport à l'année précédente et, pour la deuxième année consécutive, au-dessus de la cible (11,7 % en 2016).

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2015 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 4 septembre 2016, soit un peu avant l'objectif arrêté (30 septembre n+1) et ce comme depuis la mise en œuvre du X^e programme. 100 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois, soit le meilleur résultat depuis le début du Xe programme.

Pour la deuxième année consécutive, l'indicateur de contexte indique que 32 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 88 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est non seulement supérieur aux prévisions mais aussi en progression nette par rapport à 2015 (81,7 %).

Enfin, en matière de coopération internationale, l'agence a aidé 66 projets de coopération décentralisée, soit moins que l'année précédente mais pour un montant total d'aide quasi-identique). En outre, l'agence de l'eau conforte sa position d'acteur régional de la coopération en présentant lors de plusieurs forums internationaux son Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 269 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021 contre 210 dans le SDAGE précédent. En 2016, 165 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral), contre 134 en 2015. La cible de 158 captages est donc atteinte. Cette dynamique est à associer à la reprise des investissements agricoles et des mesures surfaciques suite à la finalisation des Programmes de développement rural régionaux en 2015.

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée, ni de renseigner les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

Le montant des aides engagées concernant l'eau potable s'élève à 56,3 M€ en 2016. Ce montant est en diminution par rapport à l'année 2015 considérée comme exceptionnelle (65,4 M€) mais permet toutefois d'atteindre la cible fixée à 54 M€.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 106 km de cours d'eau ont été restaurés en 2016 avec une aide de l'agence (contre 87 km en 2015) pour un total de 44 M€. Ce résultat est largement supérieur à la cible 2016 (30 km) grâce d'une part au financement de plusieurs opérations portant sur des linéaires importants et d'autre part au succès de l'appel à projet GEMAPI portant sur des actions au double objectif de restauration des cours d'eau et de réduction de l'aléa d'inondation. Les actions engagées correspondent à du reméandrage, de la recharge en granulats, de la remobilisation des matériaux, de la restauration d'anciens lits...

En matière de restauration de la continuité écologique, 155 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2016 afin de devenir franchissables. La cible fixée à 100 ouvrages est donc nettement dépassée pour la troisième année consécutive. Ce résultat est à attribuer à la dynamique du nombre d'effacements portés par les collectivités et syndicats de bassins versants, ces opérations étant moins onéreuses que les équipements en ouvrages de franchissement.

Sur ces 155 ouvrages, 80 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant 2018 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2016 de 50 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été largement dépassé.

S'agissant de la superficie de zones humides restaurées au moyen d'aides de l'agence, 1 763 ha ont bénéficié d'une aide de l'agence. Bien que l'on puisse noter un certain essoufflement par rapport aux résultats 2014 et 2015, la cible 2016 de 1 660 ha a été atteinte ainsi que l'objectif global du Xe programme. 1 027 ha ont été aidés au titre de leur entretien ou restauration et 736 au titre de leur acquisition : c'est ce deuxième volet qui permet d'atteindre l'objectif annuel global.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs fixés de 2016 à 2018 ont été révisés à la hausse à mi-programme. L'objectif était, pour 2016, de 6 stations d'épuration restant à mettre en conformité en fin d'année au regard de la liste des 123 stations nouvellement non conformes. Cet objectif a été dépassé puisque seules 5 stations restent à mettre en conformité. Sur les 8 encore comptabilisées en 2015, 2 ont fait l'objet d'une aide et une troisième a été déclarée conforme sans avoir à réaliser de travaux.

Dans le domaine de la solidarité urbain-rural, 57,1 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, en légère baisse par rapport à 2015 (60,6 M€) mais au-dessus de l'objectif (53 M€) pour la 3e année consécutive. 63 % des aides sont attribuées sur la thématique « eau potable » et le reste sur l'assainissement. Le taux de consommation de l'enveloppe 10^e programme est ainsi de 66,4 % sur la période 2013-2016, ce qui autorise une révision à la baisse des objectifs pour les deux dernières années du programme.

Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (4 565 réhabilitations pour un objectif de 2 800).

14 972 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2016. La cible de 1 100 kg est donc largement dépassée. Ce résultat est à attribuer pour 90 % à une opération de remplacement des échangeurs en laiton de la centrale nucléaire de Cruas.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 6 738 437 kg ont été vendus en 2015, contre 7 147 493 kg en 2014, 7 105 715 kg en 2013 et 6 572 054 kg en 2012. Le bassin Rhône-Méditerranée Corse a connu une période de sur-achat de produits phytosanitaires en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances. L'année 2015 marque un retour aux volumes d'achat antérieurs.

Deux contrats littoraux visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2016 (contrat d'étang de Salse-Leucate et contrat de l'aire toulonnaise), pour un objectif fixé à un, portant à 9 le nombre de contrats signés depuis le début du programme. Le total des aides versées dans le cadre de ces contrats s'élève à 17,5 M€.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. Comme entre 2013 et 2014, on note une légère hausse entre 2014 et 2015 (16 034 Mm³ contre 15 608 Mm³) due à la progression des prélèvements d'EDF et de la profession agricole (irrigation pour faire face à la sécheresse de l'été 2015), progression qui vient contrebalancer la diminution régulière des prélèvements des collectivités observée depuis 2013.

12 organismes uniques de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié des aides de l'agence en nombre cumulé depuis 2013. Ce nombre ne progresse pas entre 2015 et 2016 et ne permet pas d'atteindre la cible de 15 fixée pour l'année passée.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence a atteint ses objectifs en termes de taux de mobilité interne puisque 8 % des agents présents en fin d'année en avaient bénéficié.

L'agence a vu renouveler sa double certification Qualité et Environnement avec 6 points forts notables relevés dans les rapports. En matière de contrôle interne comptable, la totalité des cartographies et plan d'action a été réalisée et transmise à la tutelle.

Le plafond d'emploi, fixé à 358,8 ETPT, a été consommé quasiment à 100 %, avec une moyenne annuelle de 358,66 ETPT en 2016. Le schéma d'emploi établi à -7,2 ETP a été respecté puisque l'effectif est de 349,4 ETP au 31 décembre pour un atterrissage attendu de 349,5 ETP (contre 356,7 ETP fin 2015). Parallèlement, les dépenses de personnel demeurent maîtrisées bien qu'en hausse de plus de 1 %. Cette augmentation est notamment due à la progression de la valeur du point d'indice (+0,6 % en 2016) et celle du budget des chèques emplois service universel, ainsi que des modifications liées au changement de mode de gestion publique et comptable conduisant à l'accroissement des indemnités journalières de sécurité sociale. Soulignons également l'effort de l'agence en matière de recrutement d'apprentis, politique initiée en 2015 et poursuivie avec succès avec 2 recrutés sur 3 postes ouverts.

Le budget de fonctionnement sous contrainte de l'agence a été exécuté à hauteur de 91 % (contre 88 % en 2015). L'agence a respecté l'objectif de diminution des dépenses de fonctionnement de 10 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2016. Ses efforts demeurent satisfaisants, avec un montant de 6,3 M€ exécutés pour un objectif de 6,7 M€. Toutefois, on observe que le niveau des dépenses réelles de 2016 n'est que très légèrement inférieur à celui de 2015 (6,39 M€, soit une baisse réelle de 1,3 %), du fait à la fois de la sous-consommation du budget et de la compensation de certaines variations (baisse des dépenses énergétiques, des taxes locales, des frais postaux et de télécommunications, de déplacement, face aux légères augmentations des annonces et insertions, de la formation, de la maintenance des bâtiments et des dépenses informatiques).

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2016 s'élève à 562,38 M€ et connaît une augmentation de 7,2 % par rapport à 2015. Ce produit se répartit à hauteur de 77,8 % pour les redevances de pollution et collecte, 21,8 % pour les redevances de prélèvement et 0,4 % pour les redevances pour autres usages.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

La recette issue des redevances de pollution et de collecte a augmenté de 8,8 % entre 2015 et 2016, passant de 402,35 M€ à 437,69 M€.

Entre 2015 et 2016, la redevance pour pollution et collecte d'origine domestique a augmenté de 8,4 % et s'élève à 400,52 M€. Cette hausse s'explique d'une part par un mouvement de régularisation budgétaire et d'autre part par une hausse d'environ 2 % des volumes facturés en 2015 qui vient en partie compenser la baisse des facturations observée l'année précédente. Le produit de la redevance pour pollution d'origine domestique connaît une évolution de 7,2 % entre 2015 et 2016, passant de 253,59 M€ à 271,79 M€. Les contributions des acteurs industriels restent quant à elles stables.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes des redevances pour prélèvement progressent de +2,2 %, passant de 119,83 M€ en 2015 à 122,45 M€, et s'expliquent notamment par une augmentation de près de 42 % des montants des redevances pour irrigation et 44,3 % pour le refroidissement industriel (fortes chaleurs). La redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » reste stable (81,04 M€) et celle due au titre des activités hydroélectriques diminue de 10 % (faible pluviométrie), passant de 21,58 M€ en 2015 à 19,43 M€ en 2016.

Recettes des autres redevances

Entre 2015 et 2016, le montant des recettes de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, a augmenté de 40 % passant de 10,94 M€ à 15,32 M€ et celui pour l'activité d'élevage a quant à lui diminué de 15,3 %. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait de ces hausses.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	76 161 757	0	71 222 357	0	77 154 778	0	81 590 027	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 390 379	0	5 254 730	0	4 950 246	0	4 078 938	0
31- Etudes générales	7 739 179	0	6 735 822	0	6 196 454	0	3 309 029	0
32- Connaissance environnementale	10 830 221	0	11 510 095	0	10 739 663	0	9 798 598	0
33- Action internationale	3 978 196	0	4 373 678	0	3 912 033	0	4 393 979	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 988 352	0	2 483 567	0	3 601 108	0	2 897 525	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 045 947	0	6 417 976	0	6 410 488	0	6 329 471	0
42- Immobilisations	1 075 667	0	1 330 477	0	2 612 697	0	2 043 726	0
43- Gestion du personnel	26 500 531	0	25 763 844	0	26 060 054	0	26 278 050	0
44- Charges de régularisation	4 165 292	0	3 121 848	0	7 193 739	0	18 290 516	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 897 778	0	3 673 260	0	4 872 443	0	3 658 659	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	550 214	0	557 060	0	605 855	0	511 536	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	133 914 237	1 172 685	144 063 466	1 406 659	140 820 752	4 912 744	146 006 538	10 278 714
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	55 615 448	732 685	53 042 138	1 355 859	49 804 624	3 257 976	49 682 845	9 574 633
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	44 453 801	0	46 316 060	0	36 796 179	0	49 352 042	0
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 012 395	0	3 690 059	0	3 222 933	0	2 661 181	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	30 832 593	440 000	41 015 209	50 800	50 997 017	1 654 768	44 310 470	704 081
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	179 191 181	158 090	205 639 193	9 986 725	206 455 569	11 113 815	255 810 396	6 352 993
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0	0
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	21 117 478	0	66 564 087	4 385 508	25 039 331	4 196 740	31 542 326	2 571 209
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	31 884 027	0	28 051 987	0	11 990 955	0	19 764 317	0
14- Elimination des déchets	1 790 076	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	19 243 562	0	6 777 384	0	20 933 862	0	41 818 376	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	37 265 453	158 090	35 591 706	5 601 217	74 548 830	5 996 172	67 329 929	3 592 949
23- Protection de la ressource	14 497 316	0	11 382 195	0	11 689 182	0	8 582 590	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	53 393 268	0	57 271 834	0	62 253 409	920 903	86 772 858	188 835
Hors plafond de dépenses	146 173 913	0	180 187 882	0	187 433 895	0	185 284 822	0
17- Primes de performance épuratoire	105 488 513	0	93 849 419	0	105 499 018	0	102 694 140	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	40 685 400	0	37 507 571	0	39 782 100	0	41 293 800	0
dont contribution ONEMA / AFB	34 785 500	0	31 306 950	0	34 743 200	0	35 250 400	0
dont reversement Ecophyto	5 899 900	0	6 200 621	0	5 038 900	0	6 043 400	0
Prélèvement Etat	0	0	48 830 892	0	42 152 777	0	41 296 882	0
TOTAL	535 441 087	1 330 775	601 112 897	11 393 384	611 864 995	16 026 559	668 691 782	16 631 707

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	87 700 000	0	85 800 000	0	479 628 918	0	479 628 918
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 000 000	0	10 000 000	0	34 674 293	0	34 674 293
31- Etudes générales	8 800 000	0	8 800 000	0	41 580 484	0	41 580 484
32- Connaissance environnementale	10 500 000	0	10 500 000	0	63 878 577	0	63 878 577
33- Action internationale	5 000 000	0	5 000 000	0	26 657 886	0	26 657 886
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	4 400 000	0	4 400 000	0	21 770 552	0	21 770 552
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 200 000	0	7 200 000	0	40 603 882	0	40 603 882
42- Immobilisations	2 000 000	0	2 000 000	0	11 062 568	0	11 062 568
43- Gestion du personnel	27 200 000	0	27 600 000	0	159 402 480	0	159 402 480
44- Charges de régularisation	10 000 000	0	2 700 000	0	45 471 394	0	45 471 394
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	6 600 000	0	6 600 000	0	30 302 139	0	30 302 139
49- Dépenses courantes liées aux interventions	1 000 000	0	1 000 000	0	4 224 664	0	4 224 664
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	149 150 000	7 600 000	179 800 000	11 000 000	893 754 993	36 370 802	930 125 795
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	65 000 000	5 000 000	87 300 000	7 000 000	360 445 055	26 921 153	387 366 208
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	39 750 000	0	51 500 000	0	268 168 082	0	268 168 082
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 000 000	0	5 000 000	0	22 586 567	0	22 586 567
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	39 400 000	2 600 000	36 000 000	4 000 000	242 555 289	9 449 649	252 004 938
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	246 200 000	12 550 000	230 300 000	9 000 000	1 323 596 338	49 161 623	1 372 757 961
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	39 750 000	0	27 000 000	5 000 000	211 013 222	16 153 457	227 166 679
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	20 000 000	0	24 200 000	0	135 891 286	0	135 891 286
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	1 790 076	0	1 790 076
18- Lutte contre la pollution agricole	45 500 000	0	43 000 000	0	177 273 185	0	177 273 185
21- Gestion quantitative de la Ressource	52 350 000	9 150 000	46 500 000	2 000 000	313 585 918	26 498 428	340 084 346
23- Protection de la ressource	12 000 000	0	12 000 000	0	70 151 283	0	70 151 283
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	76 600 000	3 400 000	77 600 000	2 000 000	413 891 368	6 509 738	420 401 106
Hors plafond de dépenses	186 635 151	0	140 600 000	0	1 026 315 663	0	1 026 315 663
17- Primes de performance épuratoire	99 800 000	0	98 700 000	0	606 031 090	0	606 031 090
50 - Contribution ONEMA / AFB	44 500 000	0	41 900 000	0	245 668 871	0	245 668 871
<i>dont contribution ONEMA / AFB</i>	<i>36 772 000</i>	<i>0</i>	<i>38 040 000</i>	<i>0</i>	<i>210 898 050</i>	<i>0</i>	<i>210 898 050</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>5 900 000</i>	<i>0</i>	<i>5 900 000</i>	<i>0</i>	<i>34 982 821</i>	<i>0</i>	<i>34 982 821</i>
Prélèvement Etat	42 335 151	0	0	0	174 615 702	0	174 615 702
TOTAL	669 685 151	20 150 000	636 500 000	20 000 000	3 723 295 913	85 532 425	3 808 828 338

**Paiements de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

		<i>en EUROS</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés		76 452 633	61 684 146	52 367 583	54 833 137	59 636 000	74 200 000	379 173 500	11,31%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		60 770 298	62 956 424	64 857 858	64 527 148	76 620 000	62 100 000	391 831 728	11,69%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		26 413 138	28 161 500	18 936 646	15 012 094	16 679 000	24 800 000	130 002 378	3,88%
	14 Elimination des déchets		1 887 364	102 858	53 351	0	10 000	0	2 053 573	0,06%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		3 448 613	2 554 526	3 339 038	2 435 681	3 170 000	4 500 000	19 447 858	0,58%
	17 Primes de performance épuratoire		105 488 513	93 849 419	105 499 018	102 694 140	99 790 000	102 700 000	610 021 090	18,20%
	18 Lutte contre la pollution agricole		12 384 823	9 057 135	14 601 401	6 696 337	24 837 000	34 900 000	102 476 696	3,06%
	19 Divers pollution		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Total Lutte contre la pollution			286 845 383	258 366 008	259 654 895	246 198 538	280 742 000	303 200 000	1 635 006 824
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		18 967 842	34 219 958	38 529 869	41 078 525	50 915 000	41 500 000	225 211 194	6,72%
	23 Protection de la ressource		9 089 082	9 543 534	8 824 158	10 977 048	11 404 000	11 200 000	61 037 822	1,82%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		36 896 948	43 644 689	53 228 162	52 657 479	60 318 000	69 100 000	315 845 279	9,42%
	25 Eau potable		39 865 883	36 837 522	36 830 202	40 542 421	37 204 000	38 100 000	229 380 028	6,84%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		5 971 134	5 407 872	4 702 873	4 802 462	4 694 000	8 900 000	34 478 340	1,03%
Total Gestion des milieux			110 790 890	129 653 575	142 115 264	150 057 935	164 535 000	168 800 000	865 952 664	25,83%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		8 656 431	7 587 188	4 981 304	4 840 898	4 912 963	8 300 000	39 278 783	1,17%
	32 Connaissance environnementale		11 023 211	9 641 813	9 551 840	10 092 829	10 483 000	10 100 000	60 892 692	1,82%
	33 Action internationale		2 399 536	2 976 473	3 615 885	2 670 309	4 012 000	4 500 000	20 174 203	0,60%
	34 Information, communication, etc		4 862 506	3 292 396	2 939 314	3 181 131	2 273 680	4 100 000	20 649 026	0,62%
Total Conduite et développement des politiques			26 941 683	23 497 869	21 088 342	20 785 167	21 681 643	27 000 000	140 994 705	4,21%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		7 045 947	6 417 976	6 412 378	6 329 894	6 687 110	6 700 000	39 593 305	1,18%
	42 Immobilisations		1 075 667	1 330 477	2 612 696	2 043 726	3 921 700	2 000 000	12 984 267	0,39%
	43 Gestion du personnel		26 500 531	25 763 844	26 060 054	26 340 229	26 617 000	27 600 000	158 881 658	4,74%
	44 Charges de régularisation		3 872 017	3 121 838	7 193 739	18 187 769	11 056 100	2 200 000	45 631 463	1,36%
	45 Charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4 897 778	3 673 260	4 872 443	3 573 939	5 143 000	6 600 000	28 760 420	0,86%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		550 214	557 060	605 855	596 255	941 130	1 000 000	4 250 514	0,13%
Total Dépenses courantes et autres dépenses			43 942 155	40 864 455	47 757 165	57 071 812	54 366 040	46 100 000	290 101 626	8,65%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB		40 685 400	37 507 571	39 782 100	41 293 800	42 672 000	43 940 000	245 880 871	7,33%
	dont contribution ONEMA / AFB		34 785 500	31 306 950	34 743 200	35 250 400	36 772 000	38 040 000	210 898 050	6,29%
	dont reversement Ecophyto		5 899 900	6 200 621	5 038 900	6 043 400	5 900 000	5 900 000	34 982 821	1,04%
Reversement Budget de l'Etat			0	48 830 892	42 152 777	41 296 882	42 335 151	0	174 615 702	5,21%
Total Contributions et Reversement Budget Etat			40 685 400	86 338 463	81 934 877	82 590 682	85 007 151	43 940 000	420 496 573	12,54%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés			509 205 511	538 720 371	552 550 544	556 704 134	606 331 834	589 040 000	3 352 552 393	100,00%

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de dépayements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5.9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	528 000 000	363 211 000	61 397 675	2 140 197	223 064 467	61,41%	54 391 252	45 251 143	99 642 395	44,67%	123 422 071
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	433 000 000	492 361 000	85 531 751	2 066 174	332 263 426	67,48%	80 872 010	52 848 912	133 720 922	40,25%	198 542 504
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	161 000 000	131 620 000	20 756 328	992 011	91 560 324	69,56%	37 108 971	13 788 254	50 897 225	55,59%	40 663 099
	14 Elimination des déchets	2 000 000	1 800 000	0	0	1 790 076	99,45%	1 790 076	0	1 790 076	0,00%	0
	15 Assistance technique a la dépollution	30 000 000	22 622 000	3 422 048	760 867	12 580 721	55,61%	5 109 443	2 412 361	7 521 804	59,79%	5 058 918
	17 Prime de performance épuratoire	592 200 000	613 150 000	102 694 140	0	407 531 090	66,47%	304 836 950	102 694 140	407 531 090	100,00%	0
	18 Lutte contre la pollution agricole	195 500 000	181 624 000	42 366 699	538 223	88 772 687	48,88%	14 641 952	6 304 691	20 946 643	23,60%	67 826 044
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0,00%				0,00%	0
Total I. Lutte contre la pollution		1 941 700 000	1 806 388 000	316 158 541	6 497 472	1 157 562 791	64,08%	498 750 655	223 299 501	722 050 156	62,38%	435 512 635
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	265 500 000	351 434 000	72 339 161	1 416 283	229 942 863	65,43%	51 607 498	38 504 010	90 111 508	39,19%	139 831 355
	23 Protection de la ressource	92 000 000	70 271 000	9 478 554	895 964	46 142 888	65,66%	13 088 800	8 885 920	21 974 720	47,62%	24 168 168
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	414 000 000	421 998 000	90 759 514	3 797 822	260 743 914	61,79%	72 976 714	48 750 749	121 727 462	46,68%	139 016 452
	25 Eau potable	222 000 000	254 378 000	46 803 478	1 788 927	169 930 504	66,80%	38 388 789	30 618 980	69 007 769	40,61%	100 922 734
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	60 000 000	29 706 000	4 612 573	533 635	19 669 123	66,21%	8 511 410	4 639 553	13 150 963	66,86%	6 518 161
Total II. Gestion des milieux		1 053 500 000	1 127 787 000	223 993 280	8 432 630	726 429 292	64,41%	184 573 211	131 399 212	315 972 423	43,50%	410 456 869
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	52 200 000	41 977 000	3 647 874	338 845	23 980 484	57,13%	11 287 281	3 629 272	14 916 552	62,20%	9 063 932
	32 Connaissance environnementale	63 000 000	64 693 000	9 938 819	140 221	42 871 635	66,27%	24 530 184	9 827 726	34 357 910	80,14%	8 513 725
	33 Action internationale	25 000 000	26 693 000	4 502 159	108 180	16 657 886	62,41%	4 801 403	2 324 289	7 125 693	42,78%	9 532 193
	34 Information, communication, etc	26 000 000	21 979 000	3 086 886	189 361	12 958 124	58,96%	6 531 761	3 139 631	9 671 392	74,64%	3 286 732
Total III. Conduite et développement des politiques		166 200 000	155 342 000	21 175 738	776 607	96 468 129	62,10%	47 150 629	18 920 918	66 071 547	68,49%	30 396 581
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	44 100 000	43 183 000	6 329 471	0	26 205 772	60,69%	19 876 301	6 329 894	26 206 195	100,00%	-423
	42 Immobilisations	12 000 000	12 433 000	2 043 726	0	7 062 568	56,81%	5 018 841	2 043 726	7 062 568	100,00%	0
	43 Gestion du personnel	161 500 000	159 970 000	26 278 050	0	104 602 480	65,39%	78 324 430	26 340 229	104 664 659	100,06%	-62 179
	44 Charges de régularisation	16 600 000	53 494 000	18 290 516	0	32 771 384	61,26%	14 480 868	18 187 769	32 668 637	99,69%	102 747
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	39 600 000	34 263 000	3 658 659	0	17 102 139	49,93%	13 443 481	3 673 939	17 017 420	99,50%	84 719
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	5 700 000	5 126 000	511 536	0	2 224 664	43,40%	1 713 128	596 255	2 309 384	103,81%	-84 719
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		279 500 000	308 459 000	57 111 957	0	189 969 006	61,59%	132 857 049	57 071 813	189 928 862	99,98%	40 144
V. Contribution ONEMA	50 Contribution ONEMA	212 400 000	251 352 567	41 293 800	0	159 268 871	63,36%	117 975 071	41 293 800	159 268 871	100,00%	0
	dont contribution ONEMA	177 000 000	209 102 567	35 250 400	0	136 086 050	65,08%	100 835 650	35 250 400	136 086 050	100,00%	0
	dont reversement Ecophyto	35 400 000	42 250 000	6 043 400	0	23 182 821	54,87%	17 139 421	6 043 400	23 182 821	100,00%	0
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	173 577 433	41 296 882	0	132 280 551	76,21%	90 983 669	41 296 882	132 280 551	100,00%	0
TOTAL		3 653 300 000	3 822 906 000	701 030 198	15 706 708	2 461 978 640	64,40%	1 072 290 284	513 282 125	1 585 572 410	64,40%	876 406 230

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatements au 31/12/2016	
en Euros	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0	0
7^{ème} Programme	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0	0
8^{ème} Programme	1 498 613 911	1 498 613 911	0	1 498 613 911	0
Subventions	1 322 113 911	1 322 113 911		1 322 113 911	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	176 500 000	176 500 000		176 500 000	0
9^{ème} Programme	2 543 483 519	2 390 475 489	57 674 034	2 448 149 523	95 333 996
Subventions	2 521 502 893	2 369 310 374	57 002 290	2 426 312 664	95 190 228
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	21 980 627	21 165 115	671 744	21 836 859	143 768
TOTAL Programmes antérieurs	4 042 097 430	3 889 089 400	57 674 034	3 946 763 434	95 333 996
Subventions	3 843 616 804	3 691 424 285	57 002 290	3 748 426 575	95 190 228
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	198 480 627	197 665 115	671 744	198 336 859	143 768

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhône-Méditerranée Corse en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	392 761	406 386	430 708	465 015	471 575	476 548	471 064	455 284	456 021
	<i>dont subventions versées</i>	356 354	364 861	386 245	392 405	403 918	419 548	398 835	402 745	
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	25 942	25 910	25 910	25 910	25 910	34 786	31 307	34 743	35 250
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA</i>	-	2 265	6 541	2 394	5 794	5 900	6 201	5 039	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	-	-	32 669	20 791	-	21 572	-	-
	2- Personnel	23 673	25 133	25 221	26 568	26 701	26 501	25 764	26 060	24 159
	<i>dont personnel en fonction à l'agence</i>	20 171	20 706	24 521	26 082	25 580	26 199	25 621	25 916	24 014
	3- Fonctionnement courant	39 640	22 766	18 632	14 900	13 712	14 307	64 892	61 890	32 676
	<i>Dont fonctionnement encadré</i>	9 997	9 080	8 848	7 712	7 532	7 088	6 391	6 389	6 305
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1 449	5 108	2 373	2 849	1 957	3 366	6 522	6 131	5 089
	TOTAL CHARGES	455 974	454 275	474 461	506 483	511 988	517 356	561 720	543 234	512 854
Produits	1- Redevances	401 501	365 101	393 564	417 735	438 174	491 274	530 004	529 680	562 381
	<i>Redevances pour prélèvement</i>	71 880	84 179	86 142	85 440	88 110	97 624	116 303	110 832	122 440
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	57 449	70 994	73 005	71 692	74 447	75 021	77 001	81 342	81 041
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	1 471	1 497	2 055	2 015	1 876	2 738	2 897	3 426	4 864
	<i>dont prélèvement industries</i>	12 969	11 688	11 082	11 733	11 787	19 790	36 405	35 064	36 544
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>		62	166	313	212	318	301	375	333
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>		682	714	720	686	7 842	5 393	7 844	11 324
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>		2 056	2 054	2 064	2 067	10 300	24 929	21 570	19 435
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>		7 948	7 508	7 636	8 022	1 242	5 782	5 267	5 452
	<i>Redevances pour autres usages</i>	-	2 342	2 480	2 448	2 732	2 251	2 199	2 455	2 238
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>		171	154	138	140	138	146	146	134
	<i>dont protection milieu aquatique</i>		2 131	2 206	2 059	2 092	2 091	2 023	2 081	2 091
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>		40	120	251	500	22	30	229	13
	<i>dont contributions volontaires</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Redevances pour pollution et collecte</i>	329 612	278 580	304 942	329 846	347 332	391 399	411 501	407 392	437 689
	<i>dont collectivités</i>	305 386	251 083	273 967	302 350	312 224	357 151	372 234	369 527	400 521
	<i>Collectivités - Pollution</i>		157 734	171 955	190 997	195 492	238 003	254 255	253 595	271 790
	<i>Collectivités - Collecte</i>		92 563	101 150	110 781	116 311	118 811	117 852	115 906	128 731
	<i>Collectivités - Contrevalet</i>		798	682	569	391	334	127	28	-
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	411	8 714	12 718	8 687	15 359	14 994	16 767	16 070	15 400
	<i>Agriculture - Elevage</i>		110	76	81	70	66	85	90	76
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>		8 600	12 634	8 600	15 289	14 928	16 682	15 981	15 324
	<i>dont industries</i>	23 815	18 773	18 257	18 809	19 749	19 254	22 500	21 795	21 767
	<i>Industries - Pollution</i>		16 374	16 504	17 121	17 002	17 510	19 229	10 302	10 170
	<i>Industries - Collecte</i>		1 775	1 645	1 688	1 947	1 744	3 271	3 492	3 589
	2- Gestion courante	9 517	11 696	9 490	9 068	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436
	<i>Autres produits</i>	9 517	11 696	9 490	9 068	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436
	<i>dont personnel IAD</i>	3 502	4 427	700	486	1 121	302	143	144	145
	<i>dont annulations de mandats sur exercices antérieurs</i>	484	91	104	162	27	31	294	71	-
	<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	401	2 901	614	236	40	707	202	1 865	1 083
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	-	-	-	-	-	57 525	-	2 170	-	
	TOTAL PRODUITS	411 018	376 797	403 054	426 803	450 031	561 426	537 904	540 200	565 817
Résultat	= Produits - charges	- 44 956	- 77 478	- 71 407	- 79 680	- 61 957	44 070	- 23 816	- 3 034	52 963
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement							4 051		50 923
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	43 944	75 292	69 644	44 426	39 258	10 722		941	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	16 922	8 951	1 225	1 779	299	3 251	8 849	17 579	14 252
	Autres dépenses d'investissement	2 175	2 360	1 670	1 943	1 161	1 076	1 330	2 613	2 102
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	63 041	86 603	72 539	48 148	40 718	15 049	10 179	21 132	16 354
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	56 994	57 755	55 828	52 684	50 345	48 081	43 247	41 237	36 730
	Cessions d'immobilisations 775	35	27	-	27	10	29	25	3	46
	Autres ressources en capital	1 388	1 180	1 005	841	92	72	60	222	27
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	58 417	58 962	56 833	53 532	50 447	48 182	47 383	41 463	93 726
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 4 624	- 27 641	- 15 706	5 384	9 729	33 133	37 204	20 330	77 372
Pour mémoire	FDR au 31/12	91 640	64 005	48 299	54 288	64 017	97 150	134 354	154 084	190 760
	Besoin en FDR au 31/12	66 900	52 167	4 307	18 722	13 645	34 928	40 477	33 033	41 606
	Trésorerie au 31/12	24 746	11 838	43 992	35 566	50 372	62 222	93 877	121 651	149 154

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin Seine-Normandie est le plus important du territoire français par la population (18 millions d'habitants, dont la moitié concentrée dans l'agglomération parisienne), et le quatrième par la superficie (100 000 km²). Il compte 70 000 km de linéaire de cours d'eau et 600 km de côtes, ainsi qu'environ 100 000 exploitations agricoles. Il concentre 40 % de l'activité industrielle du pays.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 55 % des masses d'eau des rivières, 31 % des eaux côtières ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état, et 83 % des nappes du bassin risquent de ne pas atteindre le bon état chimique. En 2013, plus de 38 % des masses d'eau de rivière étaient en bon état écologique, soit une progression de 15 points par rapport à 2009, et 92 % étaient en bon état chimique (sans les HAP). 22,6 % des nappes souterraines étaient en bon état chimique (progression de 5 points), et 96,2 % en bon état quantitatif.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 8 défis : diminuer les pollutions des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles par les polluants classiques, pollutions diffuses, micropolluants), protéger et restaurer la mer et le littoral, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, les milieux aquatiques et humides, gérer la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir le risque d'inondation.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état ou potentiel écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 59 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 96 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 28 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 6,47 Md€ pour 2016-2021, dont 64 % pour l'assainissement (collectif ou non, pluvial, réseaux, stations d'épurations), 8,5 % pour réduire les pollutions industrielles, 17,3 % pour prévenir les pollutions agricoles, et 7 % pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen). La mission littorale auparavant située à Honfleur a été transférée depuis 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Les engagements de l'année 2016 s'élèvent au total à 968 M€ (contre 887,82 M€ en 2015), soit plus précisément 909,87 M€ (hors reversement au profit du budget général de l'État à hauteur de 58,15 M€). Ainsi, la consommation cumulée depuis 2013 atteint 65,7 % du montant total du programme couvrant la période 2013-2018.

Bien que les évolutions diffèrent suivant les lignes-programme, les dotations prévues pour 2016 ont été consommées à hauteur de 96,5 %. Il est à souligner que l'analyse des réalisations demeure toutefois limitée du fait d'une part du report d'un nombre de dossiers non négligeable (de l'ordre de 250 projets d'un montant de 110 M€ de travaux) représentant près de 60 M€ d'aides fin 2015 sur les années suivantes, faute de dotations disponibles, et d'autre part des transferts de dotations entre lignes-programme dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine.

Les taux d'exécution du 10^e programme à fin 2016 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 66,5 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 66,2 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 59,9 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau. Concernant strictement les interventions, les aides attribuées s'élèvent à 709,7 M€ (contre 632,7 M€ en 2015), dont 554,7 M€ sous forme de subventions et 154,9 M€ sous forme d'avances.

Les aides allouées à l'assainissement domestique poursuivent leur progression avec 448,75 M€, contre 413,57 M€ en 2015. En effet, la demande très soutenue des maîtres d'ouvrage maintient une consommation dynamique, notamment en raison des tranches importantes du contrat du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. Ainsi, les aides relatives au traitement des eaux usées domestiques sont passées de 235,6 M€ à 278,74 M€. Rappelons également que les opérations relatives au traitement des eaux pluviales augmentent nettement depuis 2015, du fait de l'essor de la gestion du pluvial en Ile-de-France. Le taux de consommation des dotations 2013-2018 atteint ainsi 67 % à fin 2016. Les aides aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques demeurent élevées avec 170 M€ (178 M€ en 2015). Le taux d'exécution du programme arrive ainsi à 65,4 % fin 2016.

De plus, l'année 2016 a été marquée par la suppression des avances et l'évolution des taux de subvention correspondants en matière d'aides destinées à la lutte contre les pollutions industrielles. Ces dernières se sont élevées à un montant de 33 M€ (26 M€ en 2015). Elles représentent ainsi 64,8 % des prévisions totales 2013-2018 et devaient progresser jusqu'à la fin du programme. Dans le domaine de la lutte contre les pollutions agricoles, comme suite aux difficultés rencontrées dans la phase de démarrage de la nouvelle politique agricole commune (retard de mise en place du dispositif d'instruction et de paiement des aides consécutif à la décentralisation de la gestion des fonds européens de développement rural), notamment des aides surfaciques, les aides ont atteint 49,4 M€ en 2016 (9,76 M€ en 2015), soit une consommation de près de 120 %

des dotations prévues. Le taux d'engagement, fin 2016, atteint ainsi 49 % (21,6 % à fin 2015) des prévisions sur la période 2013-2018.

Les aides allouées pour la gestion et la restauration des milieux se maintiennent à un niveau satisfaisant, soit 50,4 M€ (contre 46,3 M€ en 2015, le niveau de 2013 ayant été exceptionnel du fait d'une grosse opération d'un montant d'aide de 24 M€). Ainsi, à fin 2016, les dotations prévues sur la totalité du 10^e programme sont consommées à hauteur de 66,3 %, et la dynamique demeure active depuis 2011 avec des engagements supérieurs aux prévisions.

Concernant l'alimentation en eau potable, le bon niveau des engagements 2015, marqué par une forte augmentation de l'ordre de 40 %, se confirme en 2016 avec un montant d'aides attribuées de 59,7 M€ (57,7 M€ en 2015). A fin 2016, le taux d'exécution est de 60,8 % du total des prévisions sur 6 ans.

Situation financière de l'agence

L'agence a adopté son budget initial 2016 à hauteur de 873,3 M€ en dépenses (dont 21,3 M€ de provisions pour charges d'intervention et 14,4 M€ de dotations aux amortissements et autres provisions). Celui-ci a fait l'objet de deux budgets rectificatifs en cours d'année, afin d'ajuster d'une part, les crédits d'interventions sous forme de subventions, du fait de demandes de paiement de la part des maîtres d'ouvrage supérieures aux prévisions initiales, et, d'autre part, les produits de redevances. De plus, le budget rectificatif a également permis d'augmenter les autorisations d'engagement à deux reprises pour faire face aux demandes d'aides. Ce budget a été réalisé à hauteur de 889,4 M€ (dont 11 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions), soit à 101,8 %. Toutefois, le budget initial doit être corrigé des montants de reversement de la part de redevances pour pollution diffuses à l'ONEMA et de la provision pour charges d'intervention dont les règles de comptabilisation ont été modifiées courant 2016. Ainsi, le budget initial s'établit à 840,3 M€ à périmètre constant avec le compte financier.

Les dépenses relatives aux interventions (dont les primes pour la performance épuratoire) s'élèvent à 750,3 M€, contre 705,4 M€ en 2015, et sont supérieures de 12,1 % aux prévisions initiales. Notons que l'agence a pu honorer toutes les demandes de paiement d'aides de la part des maîtres d'ouvrage, dont l'instruction était terminée, jusqu'en fin d'année. Rappelons également que la dotation initiale 2016 allouée aux versements des subventions avait été augmentée de 35,2 M€ en cours d'exercice. Aussi, les besoins supplémentaires ont pu être assurés à la fois grâce aux recettes de redevances supérieures aux prévisions initiales, et à la sous-consommation des crédits relatifs aux primes versées et aux dépenses de soutien aux interventions. Ainsi, les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 494,31 M€ (contre 477,96 M€ en 2015 et 440,73 M€ en 2014), celles sous forme d'avances atteignent 156,5 M€ (contre 114,57 M€ en 2015 et 163,53 M€ en 2014), soit un montant en hausse par rapport à ceux de 2014 et 2015. En effet, l'année 2016 a été marquée par un niveau d'activité soutenu. Les primes versées, quant à elles, d'un montant total de 94,7 M€ (contre 112,85 M€ en 2015) sont inférieures aux prévisions rectifiées de 111,3 M€, du fait notamment du retard pris dans l'instruction de l'année d'origine 2015 en raison des changements de modalités de calcul, l'instruction de l'année d'origine 2014 étant quasiment terminée à fin 2016. Rappelons qu'en 2015, l'agence avait pu solder en grande partie son encours de primes et verser les acomptes du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de l'année d'origine 2015. Enfin, les charges liées aux interventions et aux redevances, réalisées à hauteur de 73,6 %, demeurent relativement stables par rapport à celles des exercices antérieurs.

L'évolution des aides versées de 2015 à 2016 se traduit plus particulièrement par une progression de 25 M€ des paiements relatifs à la lutte contre la pollution, notamment pour les installations de traitement et les réseaux d'assainissement domestique, et une augmentation de 15 M€ des versements d'aides en matière de gestion des milieux, plus spécifiquement pour la restauration des milieux aquatiques. Ce rythme est conforme à celui des engagements dans ces domaines.

Si les dépenses relatives aux interventions se sont avérées, comme l'an dernier, au-dessus des prévisions, les recettes dites « encaissables » (hors prise en compte des reprises sur amortissements et provisions), quant à elles, atteignent 954,7 M€ (946,1 M€ en 2015), contre 896,6 M€ prévus initialement, soit un taux de réalisation de 106,5 %. Les produits de redevances se sont en effet élevés à 790,9 M€ (contre 758,2 M€ prévus), tous usages de redevances confondus. Globalement, les émissions de redevances sont désormais relativement stables en régime normal d'instruction, et on observe une amélioration du taux de recouvrement qui se traduit par des encaissements supérieurs aux prévisions. Enfin, les remboursements d'avances (149,2 M€ en émission, contre 136,2 M€ en 2015), également supérieures aux prévisions (134,8 M€), sont en légère hausse par rapport aux années précédentes.

L'agence dégage un résultat global excédentaire de 82,4 M€ (contre 22,9 M€ en 2015 après correction de la reprise sur provisions de 37,1 M€ pour charges d'intervention comptabilisée jusqu'en 2015). Notons que le résultat subissait l'impact jusque fin 2015 de la comptabilisation du prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État en charges dans le compte de résultat. Rappelons également que le montant total de la provision pour charges d'intervention sous forme de subventions, inscrite au bilan à fin 2015, s'élevait à 746,6 M€ fin 2015, après application d'un taux de chute de 8 %. Aussi, la capacité de financement s'élève à 89 M€, contre 27,4 M€ en 2015. Elle permet donc à l'agence d'autofinancer ses investissements propres et de rembourser la quatrième échéance du capital de l'emprunt d'un montant de 12,6 M€ en 2016 (pour un total de 75 M€ prêté par la Caisse des dépôts et consignations en 2012). Compte tenu par ailleurs des avances accordées et des remboursements d'avances, l'apport au fonds de roulement s'établit alors 75,6 M€, auquel doit être déduite la contribution de l'agence au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État d'un montant total de 175 M€ en 2016, à hauteur de 58,15 M€ pour Seine-Normandie. Le fonds de roulement atteint ainsi 179,09 M€ fin 2016 (contre 161,6 M€ fin 2015), soit environ 2,3 mois de dépenses.

Les restes à payer à fin 2016, relatifs aux engagements désormais inscrits hors bilan s'élèvent à 980 M€ au total (subventions + avances sur l'ensemble des aides attribuées tout programme confondu), auxquels s'ajoutent les encours de primes restant à verser d'environ 87 M€. On observe une diminution constante des restes à payer sur les aides attribuées depuis 2011, du fait de plusieurs facteurs : la baisse du niveau des engagements du 10^e programme par rapport à celui de la fin du 9^e programme pour la mise en œuvre de la Directive cadre eaux résiduaires urbaines, ainsi que des paiements et des dégagelements réalisés en 2016, la réduction des dotations de 2013 reportées en 2018, nécessaire au maintien de l'équilibre du programme (compte tenu du fort niveau d'engagements et des paiements correspondant à fin 2012), la modification des modalités de versement des avances mises en place fin 2016. La gestion prudente de l'agence ces dernières années lui a permis de maintenir un niveau de fonds de roulement suffisant pour faire face aux prélèvements sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État. Celle-ci doit s'accompagner d'un réajustement des clefs de paiement dans les années à venir afin d'honorer ses engagements en cours.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, gouvernance, planification

Après la consultation du public et des partenaires institutionnels au cours du premier semestre, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 avait été adopté au comité de bassin Seine-Normandie le 5 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1er décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant avait fait l'objet d'un avis favorable du comité de bassin et été arrêté par le Préfet aux mêmes dates.

En matière de SAGE, pour un objectif de 20, 23 SAGE sont finalement été approuvés en 2016 par le comité de bassin : ce résultat est croissant et supérieur à la cible pour la troisième année consécutive. Il existe également 42 contrats territoriaux, résultat strictement conforme à l'objectif.

Pour la troisième année consécutive, les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2015 ont été mises en ligne sur le portail de bassin plus tard que l'objectif fixé au 30 septembre 2015, en l'occurrence le 20 décembre.

L'indicateur de contexte indique que 63 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état (à l'instar de la station de Bar-sur-Seine) ou en très bon état écologique. Ce taux est en amélioration (59 % en 2015).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, ce qui est conforme à la cible (99 %) et traduit une très bonne connaissance atteinte depuis 2013. Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'établit, lui, pour la deuxième année consécutive à 23 %, tout proche de l'objectif de 24 %.

En ce qui concerne l'action internationale, l'agence a mobilisé 2,86 M€, réalisation proche de celles de 2015 (2,7 M€) et 2014 (3M €). L'agence met en avant qu'1/5e de ces fonds est consacré au changement climatique. La coopération institutionnelle a par ailleurs été renforcée avec les acteurs de l'Autorité du bassin du Niger et de la Commission du bassin du lac Tchad.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 379 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021. En 2016, 353 captages prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'actions (validé ou non par arrêté préfectoral) contre 579 en 2015. Pour la troisième année consécutive, ce résultat est supérieur à la prévision (500 prévus).

Pour 317 des captages répertoriés au SDAGE, une demande de MAE découlant du programme d'actions a été aidée. La cible de 130 a donc été atteinte pour 2016.

Sur le plan des aides en ce domaine, 52 598 ha ont fait l'objet d'une MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence, dont 32 251 ha consacrés à l'agriculture biologique. Les objectifs, fixés respectivement à 7 000 ha et 700 ha, sont donc atteints.

Concernant la protection des milieux aquatiques, 651 km de cours d'eau ont été restaurés en 2016 avec une aide de l'agence (contre 648 km en 2015) pour un objectif fixé à 650 km.

En matière de restauration de la continuité écologique, 119 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2016 afin de devenir franchissables, pour une cible fixée à 110 ouvrages.

Sur ces 119 ouvrages, 91 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant fin 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2016 de 90 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été atteint.

En 2016, ce sont 2 474 ha de zones humides (1 866 ha en 2015) qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (pour un objectif de 2 300 ha), dont 666 ha (266 ha en 2015) pour de l'acquisition (pour un objectif de 500 ha).

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, 2 stations restent à mettre en conformité à la fin de l'année 2016. L'objectif fixé à une seule station n'a donc pas été atteint.

Au niveau des aides spécifiques à la solidarité urbain-rural, les interventions de l'agence restent à un niveau élevé, dépassant chaque année l'objectif et en progression depuis 2014. Elle a ainsi attribué, en 2016, 64,3 M€ d'aides en faveur des communes rurales, pour un objectif de 40 M€ (contre 45,3 en 2015 et 42 M€ en 2014).

Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (3 607 réhabilitations pour un objectif de 3 300).

2 099 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les aides de 2016, pour un objectif de 500 kg.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 12 883 487 kg ont été vendus en 2015, contre 13 776 134 kg en 2014, 11 987 708 kg en 2013 et 11 676 110 kg en 2012. Le bassin Seine-Normandie a connu une période de sur-achat de produits phytosanitaires fin 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances. Les volumes vendus en 2015 restent toutefois sensiblement supérieurs à ceux de 2012 et 2013.

Trois contrats littoraux visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2016 alors que l'agence ne prévoyait initialement d'en signer aucun, portant à 11 le nombre de contrats signés depuis le début du programme. Le total des aides versées dans le cadre de ces contrats s'élève à 13,5 M€.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. On note une légère diminution des prélèvements entre 2014 et 2015 (2 578 Mm³ contre 2 829 Mm³) due à la diminution des prélèvements d'EDF et de ceux de la profession agricole.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence a maintenu son action en faveur de la mobilité interne : sur 38 postes pourvus sur l'année, 25 l'ont été par mobilité interne.

Suite à l'enquête menée en 2015, un plan d'action relatif à la qualité de vie au travail a été validé en début d'année. Les actions prévues en 2016 ont été réalisées et les agents en ont été informés par divers biais (intranet, journal interne, courrier).

Le dialogue social mené tout au long de l'année a débouché sur la validation d'un accord cadre sur le télétravail prenant effet début 2017.

La certification qualité de l'agence a été renouvelée.

Un plan de formation a été mis en place pour les personnels des métiers « Opérations » et « Aides au fonctionnement » soit une centaine de personnes. Globalement, les agents de l'établissement ont bénéficié en moyenne de 4 jours de formation, soit 1 510 journées stagiaires au total.

En septembre 2016, l'agence a initié une réflexion collective sur un projet d'établissement à horizon 2020 afin d'identifier la stratégie de l'agence et ses démarches d'adaptation internes et partenariales prioritaires face à l'évolution de ses missions (GEMAPI, biodiversité au sens large...) et de ses moyens humains.

Enfin, il est à noter que plus de 50 actions ont été menées en 2016 en vue de diminuer le « bilan carbone ». Par ailleurs, l'agence poursuit ses actions en faveur de l'inclusion de clauses environnementales et sociales dans ses marchés et continue à travailler avec des associations locales d'insertion professionnelle. Tout cela s'insère dans une démarche plus globale de responsabilité sociétale de l'agence entamée sur la base d'un premier diagnostic réalisé en 2016.

Rappelons que le suivi des effectifs de l'agence et la gestion des emplois ont permis d'affecter les moyens dans les directions selon les objectifs de réductions d'ETP déterminés par les résultats de l'enquête Adéquation Missions-Moyens 2015-2018. Le plafond d'emploi fixé à 430,6 ETPT en 2016 a été consommé quasiment à 100 % avec une moyenne annuelle effective de 429,97 ETPT. Le schéma d'emploi de -11,7 ETP (soit 420,1 ETP fin 2016 compte tenu de l'atterrissage à 431,8 ETP fin 2015) a, quant à lui, été respecté avec un nombre d'ETP établi à 419,6 ETP en fin d'année 2016. Aussi, les dépenses de personnel s'élèvent à 31,44 M€, contre 32,06 M€ en 2015, soit une diminution de l'ordre de 2 %. La nette diminution d'ETPT (-14) sur la période explique en partie cette évolution.

Enfin, les dépenses de fonctionnement sous contrainte ont été exécutées à 100 % en 2016, l'objectif de réduction de 10 % de ces dépenses entre le budget initial 2014 et 2016 a été strictement respecté. Elles sont ainsi en hausse de 3 % par rapport à celles de 2015, qui avaient été largement sous-exécutées du fait du décalage des évolutions courantes informatiques dans le cadre de la tierce maintenance applicative, infrastructures et matériels.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2016 s'élève à 790,98 M€ en 2016 contre 793,82 M€ en 2015, soit une très légère baisse de 0,4 %. 88,2 % proviennent des redevances de pollution et collecte et 11,4 % des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

Les recettes provenant des redevances de pollution et de collecte ont légèrement diminué, passant de 698,92 M€ en 2015 à 697,73 M€ en 2016 (-1,7 %).

Les recettes des redevances pour pollution et collecte domestiques restent stables, passant de 637,03 M€ en 2015 à 637,16 M€ en 2016. Elles en constituent par ailleurs 80,5 % du total des recettes des redevances (respectivement 47,8 % du total des recettes pour la pollution et 32,7 % pour la collecte).

Concernant les redevances pour pollution et pour collecte d'origine non domestiques d'origine industrielle, les recettes 2016 (29,75 M€) sont nettement inférieures à celles des années 2014 (45 M€) et 2015 (37,2 M€). Cette baisse des assiettes de pollution rejetée est notamment due au fait que, d'une part, de nombreux établissements ont réalisé des investissements permettant de réduire leurs rejets polluants, d'autre part, les industriels qui ont opté pour le suivi régulier de leurs rejets acquittent désormais une redevance proportionnelle à ces derniers (et non plus forfaitaire).

Recettes des redevances pour prélèvement

En 2015, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (90,63 M€) est en légère baisse de 1,1 % par rapport à l'année 2015 (91,63 M€). Cette évolution s'explique principalement par des recettes moins importantes sur la redevance pour prélèvement pour l'alimentation en eau potable (en baisse de 4,8 % par rapport à l'année 2015, soit une recette finale de 75,79 M€), laquelle représente un peu moins 10 % du total des recettes des redevances au titre de 2016.

La redevance pour prélèvement à destination de l'irrigation a quant à elle plus que doublée (+107,4 %), passant de 1,95 M€ en 2015 à 4,05 M€ en 2016, phénomène expliquée par les conditions climatiques de l'année 2015.

Le montant de la redevance prélèvement des acteurs industriels 2016 s'élève à 10,79 M€ et augmente de 7 % par rapport à l'année 2015 (10,09 M€). Cette évolution s'explique par une hausse de 88,7 % des recettes de la redevance pour alimentation en eau d'un canal, en partie équilibrée par une forte diminution des prélèvements utiles à la production d'énergie hydroélectrique (-23,3 %).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en augmentation de plus de 25 % passant de 24,24 M€ en 2015 à 30,36 M€ en 2016. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un effet de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait de ces hausses.

La recette de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau connaît une baisse de 18,5 % et les recettes de la redevance pour protection du milieu aquatique augmentent légèrement de 1,8 % passant de 912 K€ en 2015 à 929 K€ en 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2016.

Attention :

(1) Dans ces tableaux, le montant de la contribution de l'agence au prélèvement de 175 M€ en 2017 sur son fonds de roulement au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, n'est pas connu précisément, car il est fixé proportionnellement aux prévisions de recettes de redevances annuelles ajustées de chaque agence.

(2) Les prévisions d'engagements et de paiements pour l'année 2018 ne tiennent pas non plus compte de la baisse à 2,105 Mds€ du plafond annuel des recettes des agences de l'eau et de l'augmentation des contributions des agences de l'eau aux opérateurs de l'environnement (Agence française pour la biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage), tel que prévu dans le PLF 2018 adopté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2017. Le volume et la ventilation des engagements et paiements seraient bien évidemment ajustés en cas de vote de cette disposition, pour assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants. Il n'est toutefois pas possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'Eau, cette décision n'étant pas attendue avant fin 2017 ou début 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016	
	Subventions et Autres (*)	Avances						
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	115 247 556	0	117 882 006	0	103 274 616	0	101 437 198	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 268 703	0	2 742 403	0	3 386 019	0	3 420 846	0
31- Etudes générales	6 539 690	0	3 507 073	0	5 843 351	0	5 678 381	0
32- Connaissance environnementale	12 229 077	0	13 284 490	0	13 205 423	0	14 180 744	0
33- Action internationale	4 286 907	0	3 415 354	0	2 671 730	0	2 687 303	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 883 446	0	4 103 183	0	4 357 481	0	3 497 158	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	9 111 875	0	8 480 641	0	8 464 624	0	8 848 295	0
Dépenses courantes	2 168 168	0	3 245 116	0	2 214 438	0	3 848 248	0
43- Gestion du personnel	32 552 809	0	31 952 623	0	32 055 084	0	31 411 188	0
44- Charges de régularisation	20 703 944	0	30 216 266	0	13 677 148	0	10 357 689	0
45- Charges financières	13 627 177	0	13 693 764	0	13 693 764	0	13 693 764	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	0	2 806 360	0	3 546 651	0	3 605 011	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	0	434 733	0	158 903	0	208 571	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	225 959 544	90 964 558	296 376 770	122 850 829	340 415 923	96 771 222	331 058 455	141 999 218
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	105 669 191	39 157 934	177 740 366	76 090 422	166 420 348	32 971 557	171 249 277	69 988 663
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	82 767 253	35 108 585	94 399 595	40 187 382	127 413 737	50 532 283	111 850 021	58 156 005
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 226 566	0	2 511 403	0	2 163 321	0	2 104 288	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	35 296 534	16 698 039	21 725 406	6 573 025	44 418 517	13 267 382	45 854 869	13 854 550
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	150 995 623	11 138 324	118 770 492	10 711 962	123 706 125	13 135 888	176 898 254	11 328 292
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	6 678 845	1 401 936	8 342 229	2 232 018	25 171 764	11 066 012	26 294 893	11 211 004
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	30 086 529	6 538 580	42 156 920	8 429 157	25 316 172	662 069	33 469 284	-399 217
14- Elimination des déchets	1 566 418	0	48 240	0	63 292	0	198 194	0
18- Lutte contre la pollution agricole	17 962 127	0	8 169 565	0	9 760 368	0	49 336 689	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	6 033 611	1 424 900	3 389 632	669 593	5 302 560	-236 188	4 166 413	210 900
23- Protection de la ressource	11 625 949	223 972	10 372 964	16 005	12 642 865	775 182	13 184 934	116 912
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	77 042 144	1 548 936	46 290 942	-634 811	45 449 104	868 813	50 247 847	188 693
Hors plafond de dépenses	211 279 576	0	250 004 251	0	210 518 499	0	217 415 913	0
17- Primes de performance épuration	143 121 224	0	116 826 400	0	88 015 914	0	93 835 375	0
50 - Contribution ONEMA / AFB	68 158 352	0	62 438 961	0	63 748 779	0	65 427 700	0
dont contribution ONEMA / AFB	57 275 000	0	51 547 500	0	52 553 200	0	53 320 400	0
dont reversement Ecophyto	10 883 352	0	10 891 461	0	11 195 579	0	12 107 300	0
Prélèvement Etat	0	0	70 738 890	0	58 753 806	0	58 152 838	0
TOTAL	703 482 299	102 102 882	783 033 519	133 562 791	777 915 163	109 907 110	826 809 820	153 327 510

Agences de l'eau – PLF 2018

en EUROS	2 017		2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	119 447 796	0	101 585 752	0	658 874 924	0	658 874 924
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	6 000 000	0	6 000 000	0	26 817 971	0	26 817 971
31- Etudes générales	4 400 000	0	4 400 000	0	30 368 495	0	30 368 495
32- Connaissance environnementale	14 800 000	0	13 885 752	0	81 585 486	0	81 585 486
33- Action internationale	5 000 000	0	5 000 000	0	23 061 294	0	23 061 294
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 700 000	0	3 700 000	0	23 241 268	0	23 241 268
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	10 836 616	0	7 300 000	0	53 042 051	0	53 042 051
42- Immobilisations	6 497 129	0	5 500 000	0	23 473 099	0	23 473 099
43- Gestion du personnel	31 713 894	0	32 000 000	0	191 685 598	0	191 685 598
44- Charges de régularisation	18 900 000	0	5 000 000	0	98 855 047	0	98 855 047
45- Charges financières	13 693 765	0	13 700 000	0	82 102 234	0	82 102 234
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 643 000	0	4 500 000	0	22 504 116	0	22 504 116
49- Dépenses courantes liées aux interventions	263 392	0	600 000	0	2 138 265	0	2 138 265
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	286 500 000	135 900 000	282 914 248	134 200 000	1 763 224 940	722 685 827	2 485 910 767
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	146 800 000	58 500 000	131 314 248	51 100 000	899 193 430	327 808 576	1 227 002 006
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	107 300 000	46 000 000	115 800 000	48 200 000	639 530 606	278 184 255	917 714 861
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 400 000	0	3 500 000	0	15 905 578	0	15 905 578
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	29 000 000	31 400 000	32 300 000	34 900 000	208 595 326	116 692 996	325 288 322
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	184 000 000	17 500 000	194 600 000	17 500 000	948 970 494	81 314 466	1 030 284 960
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	25 000 000	10 500 000	24 400 000	10 400 000	115 887 731	46 810 970	162 698 701
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	36 500 000	0	43 000 000	0	210 528 905	15 230 589	225 759 494
14- Elimination des déchets	2 600 000	0	2 600 000	0	7 076 144	0	7 076 144
18- Lutte contre la pollution agricole	42 200 000	0	46 400 000	0	173 828 749	0	173 828 749
21- Gestion quantitative de la Ressource	9 500 000	3 000 000	9 700 000	3 100 000	38 092 216	8 169 205	46 261 421
23- Protection de la ressource	14 800 000	1 300 000	14 800 000	1 300 000	77 426 712	3 732 071	81 158 783
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	53 400 000	2 700 000	53 700 000	2 700 000	326 130 037	7 371 631	333 501 668
Hors plafond de dépenses	244 514 872	0	168 840 000	0	1 302 573 111	0	1 302 573 111
17- Primes de performance épuratoire	118 200 000	0	99 700 000	0	659 698 913	0	659 698 913
50 - Contribution ONEMA / AFB	67 222 000	0	69 140 000	0	396 135 792	0	396 135 792
<i>dont contribution ONEMA / AFB</i>	<i>55 622 000</i>	<i>0</i>	<i>57 540 000</i>	<i>0</i>	<i>327 858 100</i>	<i>0</i>	<i>327 858 100</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>11 600 000</i>	<i>0</i>	<i>11 600 000</i>	<i>0</i>	<i>68 277 692</i>	<i>0</i>	<i>68 277 692</i>
Prélèvement Etat	59 092 872	0	0	0	246 738 406	0	246 738 406
TOTAL	834 462 668	153 400 000	747 940 000	151 700 000	4 673 643 469	804 000 293	5 477 643 762

**Paiements de l'agence de l'eau Seine Normandie au 31 décembre 2016 :
Exécutions 2013-2016 et prévisions 2017-2018**

en EUROS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	240 062 304	263 310 416	245 311 418	280 259 902	189 300 000	233 000 000	1 451 244 040	25,70%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	149 579 197	127 378 556	150 503 769	161 704 328	168 900 000	168 900 000	926 965 850	16,42%
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	31 682 865	33 281 048	30 255 941	34 967 840	33 500 000	36 300 000	199 987 694	3,54%
	14 Elimination des déchets	3 953 384	963 017	786 995	180 057	1 900 000	2 100 000	9 883 453	0,18%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 979 740	2 946 200	2 284 900	2 246 792	2 400 000	2 900 000	15 757 632	0,28%
	17 Primes de performance épuratoire	176 081 766	164 071 878	112 847 392	95 097 249	118 200 000	99 700 000	765 998 285	13,57%
	18 Lutte contre la pollution agricole	15 185 945	10 696 963	15 036 648	8 140 049	30 300 000	37 200 000	116 559 605	2,06%
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Total Lutte contre la pollution		619 525 201	602 648 078	557 027 063	582 596 217	544 500 000	580 100 000	3 486 396 559
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	6 755 462	7 185 700	4 760 762	4 467 287	7 100 000	10 100 000	40 369 211	0,71%
	23 Protection de la ressource	6 277 118	7 823 320	10 495 050	12 828 096	13 500 000	14 900 000	65 823 584	1,17%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	40 545 951	45 994 202	47 092 150	69 665 872	50 700 000	54 400 000	308 398 175	5,46%
	25 Eau potable	103 245 115	86 735 646	68 894 412	59 714 538	67 100 000	70 600 000	456 289 711	8,08%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	4 928 486	4 015 386	3 930 857	3 382 494	3 800 000	4 800 000	24 857 223	0,44%
Total Gestion des milieux		161 752 132	151 754 254	135 173 231	150 058 287	142 200 000	154 800 000	895 737 904	15,86%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	3 024 338	4 801 268	3 430 686	4 244 345	5 400 000	5 000 000	25 900 637	0,46%
	32 Connaissance environnementale	9 591 934	12 530 490	11 995 788	10 526 032	19 000 000	15 200 000	78 844 244	1,40%
	33 Action internationale	2 911 202	3 508 396	2 770 078	3 845 374	3 200 000	3 900 000	20 135 050	0,36%
	34 Information, communication, etc.	4 149 684	3 501 876	4 425 187	3 422 202	3 500 000	3 500 000	22 498 949	0,40%
Total Conduite et développement des politiques		19 677 158	24 342 030	22 621 739	22 037 953	31 100 000	27 600 000	147 378 880	2,61%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	9 111 875	8 480 641	8 464 624	8 314 803	9 200 000	7 300 000	50 871 943	0,90%
	42 Immobilisations	2 168 168	3 245 116	2 214 438	2 782 720	8 100 000	5 500 000	24 010 442	0,43%
	43 Gestion du personnel	32 552 809	31 952 623	32 055 084	31 440 345	31 713 894	32 000 000	191 714 755	3,40%
	44 Charges de régularisation	20 703 944	30 216 266	13 677 148	11 678 629	18 900 000	5 000 000	100 175 987	1,77%
	45 Charges financières	13 627 177	13 693 764	13 693 764	13 693 764	13 693 765	13 700 000	82 102 234	1,45%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	2 806 360	3 546 651	3 685 195	3 900 000	4 500 000	22 841 300	0,40%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	434 733	158 903	208 815	263 392	600 000	2 138 509	0,04%
Total Dépenses courantes et autres dépenses		83 039 733	90 829 503	73 810 612	71 804 271	85 771 051	68 600 000	473 855 170	8,39%
V. Contribution à l'ONEMA / AFB	50 Contribution ONEMA / AFB	68 158 352	62 438 961	63 748 779	65 427 700	67 222 000	69 140 000	396 135 792	7,02%
	dont contribution ONEMA / AFB	57 275 000	51 547 500	52 553 200	53 320 400	55 622 000	57 540 000	327 858 100	5,81%
	dont reversement Ecophyto	10 883 352	10 891 461	11 195 579	12 107 300	11 600 000	11 600 000	68 277 692	1,21%
Reversement Budget de l'Etat		0	70 738 890	58 753 806	58 152 838	59 092 872	0	246 738 406	4,37%
Total Contributions et Reversement Budget Etat		68 158 352	133 177 851	122 502 585	123 580 538	126 314 872	69 140 000	642 874 198	11,39%
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		952 152 576	1 002 751 716	911 135 230	950 077 266	929 885 923	900 240 000	5 646 242 711	100,00%

Situation annuelle des engagements et des paiements du X^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2016

En Euros		Autorisations de programme						Paiements				Restes à payer au 31/12/2016
		Total des dotations d'AP initiales du X ^e me programme voté 11/2012	Total des dotations d'AP du X ^e me programme révisé en 2015	Décisions d'engagements de l'année 2016	Décisions de déagements de l'année 2016	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2016	Taux d'exécution en AP actualisé	Cumul des mandatemets des années antérieures au 31/12/2015	Mandatemets de l'année 2016	Cumul des mandatemets au 31/12/2016	Taux d'exécution en CP actualisé	
		0	3	4	5 = (2+3)-4	6 = 5/0	7	8	9 = 7+8	10 = 9/5	11 = 5-9	
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	1 491 100 000	1 396 400 000	282 304 882	3 561 045	931 686 459	66,72%	431 048 449	254 120 363	685 168 812	73,54%	246 517 647
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	876 700 000	850 000 000	174 715 242	4 709 216	600 414 861	70,64%	202 866 449	145 728 582	348 585 031	58,06%	251 829 830
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	227 300 000	238 600 000	35 656 371	2 586 304	146 259 494	61,30%	54 918 627	29 612 593	84 531 220	57,80%	61 728 274
	14 Elimination des déchets	18 000 000	9 600 000	198 536	342	1 876 144	19,54%	1 454 871	66 053	1 520 924	0,00%	355 220
	15 Assistance technique a la dépollution	21 000 000	18 600 000	2 264 395	160 107	9 005 578	48,42%	5 192 838	2 242 292	7 435 130	82,56%	1 570 448
	17 Prime de performance épuratoire	628 200 000	654 300 000	93 863 061	27 686	441 798 913	67,52%	313 684 792	84 743 995	398 428 787	90,18%	43 370 126
	18 Lutte contre la pollution agricole	210 300 000	187 400 000	49 943 218	606 529	85 228 749	45,48%	16 967 075	10 353 254	27 320 329	32,06%	57 908 420
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0,00%	-	5 640 933	5 640 933	0,00%	-5 640 933
	Total I. Lutte contre la pollution		3 472 600 000	3 354 900 000	638 945 705	11 651 229	2 216 270 198	66,06%	1 026 123 101	532 508 065	1 558 631 166	70,33%
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	71 300 000	58 600 000	4 784 976	407 663	20 961 421	35,77%	9 619 234	4 053 565	13 672 799	65,23%	7 288 622
	23 Protection de la ressource	88 900 000	83 000 000	14 661 312	1 359 466	48 958 783	58,99%	18 630 576	12 218 421	30 848 997	63,01%	18 109 786
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	297 400 000	339 900 000	53 736 999	3 300 459	221 001 668	65,02%	79 661 329	65 224 084	144 885 413	65,56%	76 116 255
	25 Eau potable	365 700 000	321 700 000	60 495 822	786 403	197 688 322	61,45%	64 128 344	42 440 285	106 568 629	53,91%	91 119 693
	29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	36 000 000	31 200 000	3 642 962	222 116	14 817 970	47,49%	8 936 458	3 294 738	12 231 196	82,54%	2 586 774
	Total II. Gestion des milieux		859 200 000	834 400 000	137 322 071	6 076 107	503 428 164	60,33%	180 975 941	127 231 093	308 207 034	61,22%
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	26 286 000	27 700 000	5 881 637	203 256	21 568 496	77,86%	6 732 933	3 805 479	10 538 412	48,86%	11 030 084
	32 Connaissance environnementale	89 322 000	84 900 000	14 662 734	481 990	52 899 734	62,31%	32 065 421	11 459 461	43 524 882	82,28%	9 374 852
	33 Action internationale	42 000 000	27 700 000	2 864 728	177 425	13 061 294	47,15%	5 156 342	2 701 293	7 857 635	60,16%	5 203 659
	34 Information, communication, etc	22 044 000	22 900 000	3 672 404	175 246	15 841 268	69,18%	10 833 690	3 420 390	14 254 080	89,98%	1 587 188
Total III. Conduite et développement des politiques		179 652 000	163 200 000	27 081 503	1 037 917	103 370 792	63,34%	54 788 386	21 386 623	76 175 009	73,69%	27 195 783
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	55 800 000	54 000 000	8 848 295	0	34 905 435	64,64%	26 057 140	8 623 187	34 680 327	99,36%	225 108
	42 Immobilisations	34 800 000	25 400 000	3 848 248	0	11 475 970	45,18%	7 627 722	2 830 193	10 457 915	91,13%	1 018 055
	43 Gestion du personnel	208 200 000	202 000 000	31 411 188	0	127 971 704	63,35%	96 560 516	31 440 345	128 000 861	100,02%	-29 157
	44 Charges de régularisation	12 000 000	86 300 000	10 357 689	0	74 955 047	86,85%	64 597 358	10 357 689	74 955 047	100,00%	0
	45 Charges financières	75 600 000	82 100 000	13 693 764	0	54 708 469	66,64%	41 014 705	13 693 764	54 708 469	100,00%	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	18 990 000	24 800 000	3 605 011	0	14 361 116	57,91%	10 756 105	3 362 429	14 118 534	98,31%	242 582
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	3 558 000	3 300 000	208 571	0	1 274 873	38,63%	1 066 302	208 815	1 275 117	100,02%	-244
Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses		408 948 000	477 900 000	71 972 766	0	319 652 614	66,89%	247 679 848	70 516 422	318 196 270	99,54%	1 456 344
V. Contribution ONEMA	50 Contribution ONEMA	349 800 000	402 500 000	53 320 400	0	247 666 492	61,53%	194 346 092	53 320 400	247 666 492	100,00%	0
	dont contribution ONEMA	282 516 648	334 300 000	53 320 400	0	214 696 100	64,22%	161 375 700	53 320 400	214 696 100	100,00%	0
	dont reversement Ecophyto	67 283 352	68 200 000	0	0	32 970 392	48,34%	32 970 392	0	32 970 392	100,00%	0
Prélèvement sur le FDR	Participation au budget général de l'Etat	0	247 100 000	58 152 838	0	187 645 534	75,94%	129 492 696	58 152 838	187 645 534	100,00%	0
TOTAL		5 270 200 000	5 480 000 000	986 795 283	18 765 253	3 578 033 794	65,29%	1 833 406 064	863 115 441	2 696 521 505	75,36%	881 512 289

État des paiements des programmes antérieurs au X^e programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2016 (hors dépenses courantes)

	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2016	Paiements			Restes à payer au 31/12/2016
		Cumul des mandatemts des années antérieures au 31/12/2015	Somme des mandatemts réalisés au cours de l'année 2016	Total des mandatemts au 31/12/2016	
<i>en Euros</i>	1	2	4	5=2+4	6=1-5
6^{ème} Programme	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0	0
7^{ème} Programme	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0	0
8^{ème} Programme	3 235 572 746	3 235 235 199	129 606	3 235 364 805	207 941
Subventions	2 512 758 610	2 512 427 348	123 321	2 512 550 669	207 941
Prêts	0	0		0	0
Avances	722 814 136	722 807 851	6 285	722 814 136	0
9^{ème} Programme	4 882 885 831	4 640 279 345	76 537 325	4 716 816 670	166 069 161
Subventions	3 730 042 450	3 544 192 820	58 740 847	3 602 933 667	127 108 783
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	1 152 843 381	1 096 086 525	17 796 478	1 113 883 003	38 960 378
TOTAL Programmes antérieurs	8 118 458 577	7 875 514 544	76 666 931	7 952 181 475	166 277 102
Subventions	6 242 801 060	6 056 620 168	58 864 168	6 115 484 336	127 316 724
Prêts	0	0	0	0	0
Avances	1 875 657 517	1 818 894 376	17 802 763	1 836 697 139	38 960 378

L'eau passe, mais la rivière reste (Provence-Alpes)

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Seine-Normandie en 2016

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016
Charges	1- Interventions	585 269	563 655	660 301	644 606	759 326	712 273	682 580	669 073	596 019
	dont subventions versées	532 361	511 165	595 065	585 666	616 011	628 138	601 801	590 801	-
	dont contribution à l'ONEMA	42 660	42 660	42 660	42 660	42 660	57 275	51 548	52 553	53 320
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 948	6 800	3 106	18 750	10 883	10 891	11 196	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	37 580	-	-	-	-
	2- Personnel	29 725	31 630	32 739	33 353	33 707	32 553	31 953	32 055	28 692
	dont personnel en fonction à l'agence	28 853	30 738	31 736	32 725	32 818	31 807	31 940	31 973	28 592
	3- Fonctionnement courant	36 458	20 392	23 382	63 386	42 787	37 691	115 441	88 882	92 742
	Dont fonctionnement encadré	11 853	11 444	12 116	10 831	10 298	9 069	8 421	8 249	8 653
	dont amortissements et provisions (68)	5 267	6 598	7 892	12 472	11 258	7 718	6 005	7 980	11 015
TOTAL CHARGES	651 452	615 677	716 422	741 325	835 820	782 517	829 973	790 010	717 453	
Produits	1- Redevances	708 474	785 748	557 938	745 091	876 407	744 919	822 491	805 015	790 980
	Redevances pour prélèvement	64 767	94 665	67 666	95 301	110 157	86 356	96 518	91 634	90 627
	dont prélèvement collectivités – AEP	58 253	83 763	59 772	82 636	95 643	75 011	82 761	79 593	75 791
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 351	1 629	307	2 908	3 105	1 537	2 167	1 953	4 050
	dont prélèvement industries	5 163	9 273	7 587	9 757	11 409	9 808	11 580	10 088	10 786
	Industries - Alimentation d'un canal	-	66	-	146	2 119	638	968	639	1 206
	Industries - Hetroaissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	5	126	51	59	45
	Industries - Autres usages économiques	-	9 161	7 587	9 610	9 285	9 044	10 571	9 390	9 534
	Redevances pour autres usages	-	1 422	3 440	1 075	1 046	969	937	958	966
	dont obstacle sur cours d'eau	-	36	-	5	09	22	50	45	37
	dont protection milieu aquatique	-	1 384	650	1 082	95/	94/	885	912	929
	dont stockage en période d'étiage	-	2	-	2	-	-	1	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	2 790	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	643 707	689 661	496 932	636 619	761 370	653 218	722 596	710 121	697 731
	dont collectivités	620 641	645 617	471 901	615 580	666 506	590 960	647 610	637 026	637 150
	Collectivités - Pollution	-	345 287	297 530	353 244	386 263	349 405	376 382	373 946	378 707
	Collectivités - Collecte	-	298 081	167 125	248 284	268 440	239 851	269 077	263 064	258 451
	Collectivités - Contrevaleur	-	2 249	7 246	14 040	11 883	4 712	2 159	16	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	453	10 790	14 763	27 568	31 036	27 880	29 972	35 694	30 827
	Agriculture - Elevage	-	821	750	1 203	486	386	448	458	471
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	9 861	15 513	26 365	30 550	27 484	29 524	35 437	30 357
	dont industries	19 613	33 254	168	6 517	63 748	31 370	45 006	37 201	29 746
	Industries - Pollution	-	24 225	168	3 603	48 028	24 500	37 690	29 170	22 355
	Industries - Collecte	-	9 003	-	2 983	15 697	6 870	7 316	8 031	7 391
	2- Gestion courante	26 225	8 033	6 027	29 905	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888
	Autres produits	26 225	8 033	6 027	29 905	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888
dont personnel MAD	872	892	1 003	628	889	746	13	82	100	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	524	927	2 296	1 811	1 418	13 275	4 237	2 298	-	
dont reprises sur provisions (78)	1 816	920	1 475	689	2 433	1 650	2 677	3 430	3 644	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	25 320	33 244	178 888	38 943	37 110	-	
TOTAL PRODUITS	734 699	793 781	563 965	774 996	917 008	940 967	869 542	849 992	799 868	
Résultat	= Produits - charges	83 247	178 104	-152 457	33 671	81 188	158 450	39 569	59 982	82 415
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	86 924	183 743	-	20 124	94 321	-	3 921	27 367	89 084
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	146 060	-	-	14 377	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	111 9/2	138 016	206 043	192 616	248 580	163 494	163 532	114 5/1	156 518
	Autres dépenses d'investissement	6 783	7 638	4 357	5 919	5 455	2 168	3 248	2 216	2 780
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	11 691	12 003	12 324	12 653
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	118 755	145 654	356 460	198 535	254 035	191 730	178 784	129 111	171 951	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	156 639	142 725	144 750	144 560	145 439	142 636	141 545	136 178	149 897
	Cessions d'immobilisations 775	908	42	22	11	28	26	32	60	800
	Autres ressources en capital	204	170	916	1 030	75 410	9 082	434	448	7 815
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	244 675	326 680	145 688	165 726	315 198	151 744	145 932	164 054	247 596	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	125 920	181 026	-210 772	-32 809	61 163	-39 986	-32 852	34 942	75 645
Pour mémoire	FDR au 31/12	197 342	301 914	171 142	130 333	199 496	159 510	126 650	161 600	179 093
	Besoin en FDR au 31/12	176 191	377 651	166 652	136 220	151 111	102 670	105 190	110 289	116 532
	Trésorerie au 31/12	21 151	4 263	4 490	2 113	48 385	56 840	21 468	51 311	62 560